



Royaume Du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,  
du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
*Département de la Pêche Maritime*

# RAPPORT D'ACTIVITE 2022

## Mot de la Secrétaire Générale

*Mesdames, Messieurs, Chers Collègues*

Je vous présente le *Rapport d'activité 2022* du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts- Département de la Pêche Maritime, qui a pour objectif de dresser le bilan de l'année 2022.

La résilience n'est pas un long fleuve tranquille et l'année 2022 nous l'a prouvé à bien des égards, sachant que les activités du Département de la Pêche Maritime, ont été menées dans un contexte de sortie progressive des crises internationales. Pour répondre à toutes les obligations qui découlent de ces activités, une organisation composée de compétences adéquates est en place de sorte à anticiper toutes les situations et/ou besoins potentiels à venir.

Le secteur de la pêche maritime a pu enregistrer en 2022 une évolution concrète eu égard au contexte précité. Cette année a permis d'ouvrir et poursuivre de nombreux chantiers lancés par les différentes entités du Département, tout en réalisant une veille métier, réglementaire et législative, pour former et informer les collaborateurs, pour partager les bonnes pratiques et dialoguer avec nos partenaires mais également pour faire connaître les transformations de notre secteur très encadré et très réglementé.

Le présent rapport annuel nous permet de rendre compte à l'ensemble des lecteurs des principaux projets ainsi que des priorités de notre Département. En parallèle, par le biais de communications régulières à la presse, nous avons contribué à imposer une meilleure compréhension d'un sujet éminemment politique mais superbement technique.

Ce retour sur cette année est parfaitement sélectif, je vous invite à le découvrir plus largement par la lecture de ce rapport 2022. Le travail accompli est remarquable et la tâche devant nous demeure aussi grande que pressante, pour l'expansion et l'influence du secteur halieutique et aquacole.

Bonne lecture !

*Zakia Driouich*

<b>SOMMAIRE</b>	
<b>Mot de la Secrétaire Générale</b>	<b>1</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Indicateurs du Secteur en 2022</b>	<b>5</b>
<b>Faits Marquants de l'année 2022</b>	<b>8</b>
<b>I- Préservation des ressources halieutiques</b>	<b>9</b>
1- Recherche Scientifique	10
2- Gestion de la Capacité de Pêche	23
3- Gestion des Ressources Halieutiques	31
4- Suivi, Contrôle et Surveillance des Activités de la Pêche Maritime et Lutte contre la Pêche INN	41
5- Développement de l'Aquaculture Marine	43
<b>II- Renforcement des infrastructures de pêche et actions d'accompagnement</b>	<b>47</b>
1- Infrastructures d'Accueil	48
2- Infrastructures Commerciales	52
3- Organisation et Développement de l'Activité de Mareyage	60
4- Suivi et Assistance des Unités à Terre et en Mer et des Infrastructures Portuaires	60
5- Agrément des Halles et marchés de gros	61
6- Suivi du milieu Marin et des Coquillages	62
7- Normalisation et Réglementation	63
8- Mise en Conformité Sanitaire des Navires de Pêche	64
9- Mise en Conformité Sanitaire des Etablissements à Terre	65
10- Investissements Réalisés	65
11- Taxe sur le Poisson Pélagique « TPP »	66
12- Demande de Franchise Douanière « DFD »	66
13- Autres	66
<b>III- Soutien et développement des industries de valorisation</b>	<b>67</b>
1- Pôles de Compétitivité Halieutique	68
2- Commission des Investissements Gouvernement/Compétitivité des Entreprises du Secteur	68
3- Convention Etat/ TAMWIL COM "EX.CCG" : Soutien des Entreprises	68
4- Labellisation et Marketing Institutionnel des Produits de la Pêche	68
5- Accords commerciaux	69
<b>IV- Renforcement des capacités professionnelles</b>	<b>71</b>
1- Formation Maritime et Promotion Socioprofessionnelle	72
2- Gens de Mer et Promotion Socioprofessionnelle	76
<b>V- Actions de soutien et de coopération</b>	<b>81</b>
1- Réglementation du Secteur des Pêches Maritimes	82
2- Modernisation de la Gestion Administrative	85
3- Respect de la Planification Financière	87
4- Equipements et Matériel	87
5- Systèmes Informatiques	89
6- Coopération	90
<b>Glossaire</b>	<b>94</b>

## Liste des Tableaux :

Tableau 1	Investissements dans la flotte de pêche	7
Tableau 2	Résultats des études sanitaires des zones à vocation conchylicole réalisées en 2022	12
Tableau 3	Statut des différentes zones vis-à-vis des maladies à déclaration obligatoire	22
Tableau 4	Actes de gestion de la pêche artisanale	24
Tableau 5	Autorisations de construction en remplacement et de refonte par catégorie de pêche	27
Tableau 6	Autorisations de ralliement de ports étrangers	27
Tableau 7	Autorisations de pêche au-delà de la ZEE nationale	27
Tableau 8	Quantité de semence autorisée par site d'élevage en 2022	28
Tableau 9	Campagne poulpière - hiver 2021-2022 - Zone sud de Sidi el Ghazi	31
Tableau 10	Campagne poulpière - été 2022 - Zone sud de Sidi el Ghazi	32
Tableau 11	Production mensuelle de poulpe par segment au nord de Sidi El Ghazi en 2022	32
Tableau 12	Les débarquements des petits pélagiques en 2022	34
Tableau 13	Etat de la production des crevettes en 2022	34
Tableau 14	Etat de la production des grands crustacés en 2022	34
Tableau 15	Etat des unités de pêches exploitant les espèces de langouste en 2022	35
Tableau 16	Etat de la production des espèces de requins en 2022	35
Tableau 17	Etat de la production d'espadon par zone de pêche en 2022	35
Tableau 18	Etat de la production des espèces du merlu en 2022	36
Tableau 19	Engraissement du thon rouge vivant	36
Tableau 20	Licences de pêche relative à l'anémone de mer durant 2022	39
Tableau 21	Etat d'avancement du programme d'équipement des barques en caissons isothermes	40
Tableau 22	Projets zone Nord	49
Tableau 23	Projets zone Sud	50
Tableau 24	Projets réalisés –PDAs d'Afrique	51
Tableau 25	Etat des halles aux poissons agréés au 31/12/2022	61
Tableau 26	Etat des marchés de gros aux poissons agréés au 31/12/2022	62
Tableau 27	Répartition des agréments sanitaires des navires de pêche congélateurs 2021-2022	64
Tableau 28	Répartition des autorisations sanitaires délivrées aux navires côtiers en 2022	64
Tableau 29	Opérations réalisées dans le cadre du suivi des établissements à terre	65
Tableau 30	Actes d'agrément et de retrait par type d'activité – Année 2022	65
Tableau 31	Etat récapitulatif des événements de mer survenus au titre de l'année 2022	79
Tableau 32	Causes des événements de mer survenus au titre de l'année 2022	80
Tableau 33	Répartition des nominations effectuées en 2022 par fonction	86
Tableau 34	Répartition du Budget du DPM durant l'année 2022 par Chapitre	87

## Liste des figures:

Figure 1	Evolution de la production halieutique nationale entre 2010 et 2022	5
Figure 2	Volume de la production halieutique en 2022 par type de pêche	6
Figure 3	Valeur de la production halieutique en 2022 par type de pêche	6
Figure 4	Evolution des exportations des produits de la mer de 2010 à 2022	6
Figure 5	Réseau de surveillance environnementale (Stations de prélèvement)	13
Figure 6	Nombre des visites de sécurité au titre des années 2021 et 2022	25
Figure 7	Répartition des prescriptions relevées au titre de l'année 2022	26
Figure 8	Prescriptions relevées au titre des années 2021 et 2022	26
Figure 9	Ventilation du nombre d'infractions par type en 2022	41
Figure 10	Ventilation du nombre d'infractions par segment en 2022	41
Figure 11	Situation géographique des VDP et PDA	48
Figure 12	Répartition des lauréats par Etablissement selon le genre	73
Figure 13	Campagnes de sensibilisation sur l'utilisation de la radiobalise de localisation des sinistres à bord des navires de pêches	77
Figure 14	Répartition des événements de mer survenus en 2022 par circonscription maritime	79

## Introduction

Le Plan Halieutis a permis d'insuffler une dynamique nouvelle au secteur qui s'est matérialisée par des impacts visibles et de nombreux succès sur l'ensemble de la chaîne de valeur : l'amplification de la recherche halieutique, le déploiement de la culture des plans d'aménagement, la mise en place des bases de l'aquaculture, la construction de nouvelles infrastructures, le développement du capital humain, le développement de projets industriels intégrés, etc.

Durant l'année 2022, l'économie mondiale a été affectée par les implications du conflit en Ukraine, notamment la persistance de l'inflation à des niveaux élevés et l'évolution de la situation sanitaire surtout en Chine. Ainsi, la croissance économique mondiale a enregistré un ralentissement en 2022 pour s'établir à 2,9% contre 5,9% en 2021. Dans ce contexte international défavorable, et suite à une forte sécheresse, l'économie nationale a enregistré également une baisse du taux de croissance du produit intérieur brut qui est passée de 7,9% en 2021 à 1,3% seulement en 2022.

Ainsi, le secteur de la pêche doit relever de nouveaux défis sur les prochaines années pour renforcer sa durabilité, sa compétitivité et sa résilience.

Le secteur de la pêche évolue dans un contexte international mouvant, où la ressource halieutique se raréfie face à l'exploitation importante des stocks et à la pollution grandissante de l'environnement marin. Le changement climatique augure un renforcement de cette tendance avec une recrudescence des perturbations affectant les océans (migration des stocks, menace de la biodiversité marine, montée des eaux, perturbation des activités de pêche,...).

Cette raréfaction de la ressource halieutique mènera à une stagnation des volumes issus des captures, compensée par une croissance de l'aquaculture. L'appareil productif connaîtra également des évolutions importantes afin de s'adapter à la raréfaction de la ressource et à la mondialisation de la concurrence. L'intégration verticale des industriels permettra, par ailleurs, d'améliorer l'approvisionnement et la chaîne logistique et ainsi de mieux capter la valeur. Enfin, le recours à la technologie doit se renforcer avec de nombreuses applications concrètes tant au niveau de la pêche qu'au niveau de la valorisation industrielle.

Face à ce constat, mettre en place une régulation du secteur plus efficace semble indispensable, afin de promouvoir des pratiques de pêche durables à l'échelle des écosystèmes, préservant à la fois les ressources et les populations qui en dépendent.

Ainsi fort de ces atouts, le secteur halieutique marocain contribue à environ 2% du PIB national. La production halieutique a atteint 1,56 MT en 2022 pour une valeur d'environ 13,7 MMDH, correspondant à une progression en volume (+10%) contre une baisse en valeur (-9%), comparé à l'année 2021. De même, il draine d'importantes devises à travers ses exportations totalisant un nouveau chiffre d'affaires record de 29,6 MMDH en 2022 avec un volume de 916 kT, enregistrant ainsi une progression de 12% en poids et 16% en valeur par rapport à l'année 2021.

Au-delà d'apporter des solutions incrémentales face aux défis actuels, la stratégie du secteur ambitionne d'opérer une transformation du secteur pour l'arrimer au train mondial de l'Economie Bleue. Cette transformation obéit à deux principes directeurs : l'adoption d'une approche systémique, favorisant le développement des écosystèmes et l'exploitation des synergies, et le développement du secteur par ses acteurs, que l'Etat accompagne pour le développement de leurs capacités et ce, tout en créant de la richesse au niveau de tous les maillons de la chaîne de valeur.

## Indicateurs du Secteur en 2022

### 1- Production halieutique nationale

Au terme de l'année 2022, la production halieutique nationale, toutes espèces confondues, a totalisé un volume record **d'un million 556 mille tonnes** pour un chiffre d'affaires de **13,7 MMDH**, soit **une hausse en volume (+10%)** contre **une baisse en valeur (-9%)** par rapport à l'année 2021.

La hausse des captures est due à l'accroissement des débarquements du poisson pélagique de 199 mille tonnes (+17%).

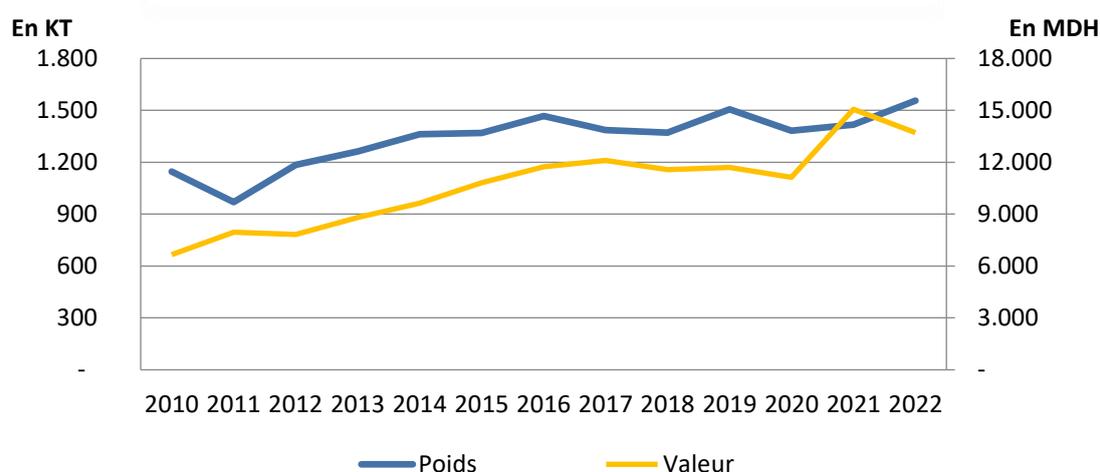
Pour ce qui est de la valeur, la baisse est la conséquence du recul du chiffre d'affaires des céphalopodes de 2,2 MMDH (-25%) en raison de la diminution des prises de ce groupe d'espèces (-29%).

Il est à signaler la bonne performance réalisée en 2022 par :

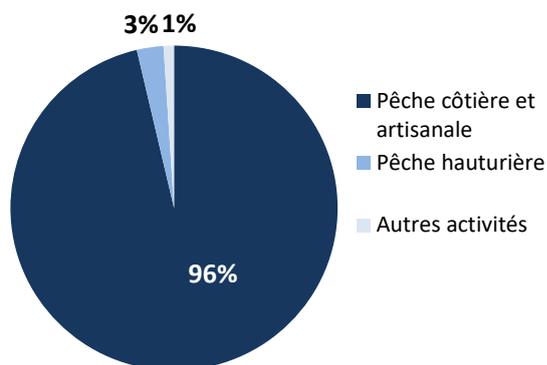
- **L'amélioration des captures des petits pélagiques** notamment **la sardine**, dont les prises ont enregistré une **augmentation de 26% (+202 kT)** par rapport à 2021.
- **La valorisation de commercialisation de tous les principaux groupes d'espèces**. En effet, le prix moyen de la première vente a enregistré une hausse par rapport à 2021 aussi bien pour les pélagiques **(+7%)**, le poisson blanc **(+11%)**, les céphalopodes **(+5%)** et les crustacés **(+17%)**.
- **La hausse de l'activité de production de l'aquaculture marine** enregistrée par rapport à l'année précédente de **27% en poids** et **50% en valeur**, évolution expliquée par la progression de la demande adressée à ces produits et ce pour la deuxième année successive.

Avec cette hausse enregistrée aussi bien en volume qu'en valeur, la tendance demeure positive sur la période 2010-2022 avec une hausse annuelle moyenne de **2,6% en volume** et **6,2% en valeur**.

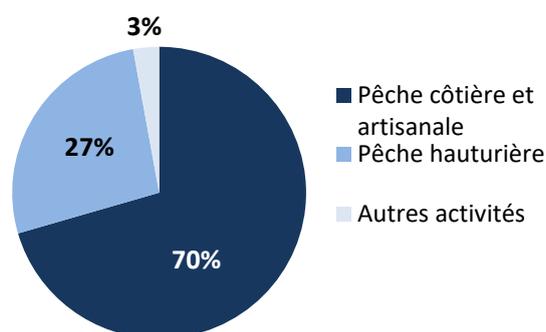
**Figure 1 : Evolution de la production halieutique nationale entre 2010 et 2022**



**Figure 2 : Volume de la production halieutique en 2022 par type de pêche**



**Figure 3 : Valeur de la production halieutique en 2022 par type de pêche**



## 2- Exportations des produits de la mer

Au terme de l'année 2022, le volume des exportations a atteint **916 mille tonnes** pour un chiffre d'affaires record de **29,6 MMDH**, soit une hausse aussi bien **en volume de 12%** qu'**en valeur de 16%** par rapport à l'année 2021.

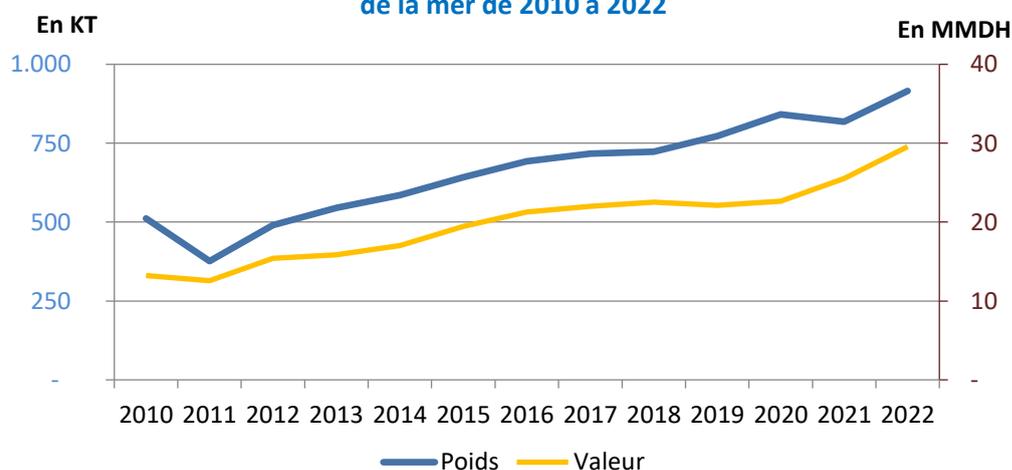
L'augmentation en volume exporté s'explique notamment par l'amélioration des expéditions des principaux produits, à savoir, la farine et huile de poisson, les produits congelés et les conserves de respectivement 48%, 4% et 3%, représentant 95% du volume exporté en 2022.

Pour ce qui est de la hausse de la valeur des exportations, elle est due à l'appréciation du chiffre d'affaires des mêmes produits notamment la farine et huile de poisson (+100%), les conserves (+24%) et les produits congelés (+2%).

Il est à noter que le taux de croissance annuel moyen des exportations durant 2010-2022 est **de 5% en volume et 7% en valeur**.

Le secteur de la pêche assure **9% des exportations totales et 45% des exportations agroalimentaires en 2022**.

**Figure 4 : Evolution des exportations des produits de la mer de 2010 à 2022**



### 3- Investissements privés

- L'année 2022 a été marquée par la création de **24 unités industrielles** nouvellement agréées de différentes activités de valorisation des produits de la mer. Le coût d'investissement pour la création de ces unités est d'environ 596,5 MDH. **Des extensions d'activité ont été accordées pour 11 unités** de valorisation ayant engagé un investissement de 36,9 MDH. Aussi, **10 unités** de valorisation ont bénéficié **du rétablissement de leur agrément** correspondant à un investissement de 65,8 MDH. **L'extension des locaux de 2 unités industrielles** a été accordée avec un investissement de 39,2 MDH. De ce fait, le montant total investi pour cette année est de **738,6 MDH** contre 969 MDH en 2021, soit une baisse de **24%**.
- **Les investissements au niveau de la flotte de pêche côtière, hauturière et artisanale** sont estimés à **670 MDH** pour l'année 2022, soit une hausse de **158%** par rapport à 2021. Cette amélioration est due particulièrement à l'augmentation enregistrée au niveau de la pêche hauturière de 319% (+352 MDH). La répartition de ces investissements par segment est donnée comme suit :

Tableau 1: Investissements dans la flotte de pêche (en MDH)

Segment	2021	2022	Variation
Pêche côtière	99 364	162 571	<b>+64%</b>
Pêche hauturière	110 182	461 923	<b>+319%</b>
Pêche artisanale	50 562	45 339	<b>-10%</b>
<b>Total</b>	<b>260 108</b>	<b>669 833</b>	<b>+158%</b>

Chiffres provisoires en 2022

Ces investissements ont concerné :

- 60 navires côtiers soit, une hausse du nombre de navires de 3% par rapport à 2021 ;
- 17 navires hauturiers, en augmentation de 113% par rapport à 2021 ;
- 1.036 unités de pêche artisanale soit, une baisse de 23% par rapport à 2021.

### 4- Emplois directs

- En mer, environ **128.912** emplois ont été recensés, répartis comme suit :
  - **127.109 emplois permanents** à bord des navires de pêche ;
  - **1.803 emplois saisonniers** autorisés à pêcher les ressources littorales sans navire.
- En aquaculture marine, ils ont totalisé environ **853 emplois** dont **259 occasionnels**.

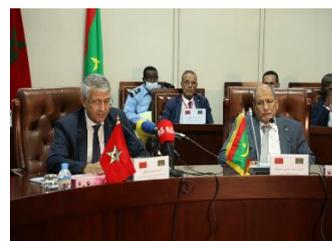
A terre, au niveau des industries de la pêche, environ **120.034** emplois ont été enregistrés. Les nouveaux emplois créés durant l'année 2022 sont de l'ordre de **3 129** postes, soit une baisse de **58%** par rapport à 2021. Par type d'activité, les nouveaux postes d'emplois ont concerné particulièrement la congélation (1.633), la conserve (510) et le frais (257).

## Faits Marquants de l'année 2022

- ✓ **Lancement officiel**, en septembre 2022, par **Monsieur le Ministre de l'opération de digitalisation de la vente aux enchères des produits de la pêche**, au niveau du site pilote d'**Agadir** à la halle aux poissons de la pêche artisanale



- ✓ **Signature** le 11 mars 2022 à Rabat de **l'Accord de coopération Maroc-Mauritanie dans le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture**, abrogeant et remplaçant l'accord de 2000



- ✓ **Nomination**, en 2022, de **Monsieur Driss Tazi** au poste de **Directeur de la Formation Maritime, des Gens de Mer et du Sauvetage** au Département de la pêche maritime



- ✓ **Nomination**, en 2022, de **Madame Samira Baina** au poste de **Présidente de la Fondation des Œuvres Sociales (FOS-Halieu)** au Département de la pêche maritime



- ✓ **Achèvement des plans d'aménagement aquacole**, relatifs aux régions de **Laâyoune –Sakia El Hamra, Guelmim-Oued Noun** (Provinces de Tan-Tan et de Guelmim), **Marrakech-Safi, Casablanca-Settat et Lagune de Marchica** (Région de l'Oriental)



# I- PRÉSERVATION DES RESSOURCES HALIÉUTIQUES



## 1- Recherche Scientifique

Dans un contexte marqué par les effets de la pandémie de la COVID-19 et des crises internationales, l'exécution du portefeuille des programmes et projets de l'INRH a été poursuivi en 2022 dans l'objectif d'approfondir la réflexion sur les questions scientifiques prioritaires ainsi que les problématiques et les défis sectoriels actuels et les perspectives de développement du secteur halieutique, en tant que moteur et incubateur d'un écosystème de l'économie bleue au Maroc.

L'ensemble des activités de surveillance, d'observation et de suivi scientifiques menées ont permis à l'INRH d'assurer le suivi, l'analyse et la compréhension des conditions océanographiques, environnementales et sanitaires du milieu marin, l'état zoo-sanitaire des espèces marines d'intérêt halieutique, de l'état des écosystèmes marins et des ressources halieutiques, des systèmes d'exploitation halieutiques, des pêcheries et de leurs états d'exploitation.

Les principales réalisations scientifiques et techniques ayant marqué l'année 2022 par domaine d'activité se présentent comme suit :

### Océanographie

#### Suivi Océanographique in situ du large

L'année 2022 a été caractérisée par la réalisation de plusieurs campagnes océanographiques par les navires Al Amir Moulay Abdellah et Al Hassan Al Marrakchi, en plus des campagnes à bord des Navires étrangers Fridjof Nansen et Atlantida. Au total, quatorze (14) campagnes ont été menées comme suit :

- Quatre (4) campagnes en Méditerranée ;
- Une (1) campagne en Atlantique Nord ;
- Deux (2) campagnes en Atlantique Centre ;
- Sept (7) campagnes en Atlantique Sud.

#### Levés bathymétriques en Méditerranée

Dans le cadre de la convention de collaboration entre l'INRH et l'ANDA, en vue de la réalisation des levés bathymétriques multifaisceaux au niveau des zones aquacoles, neuf levés bathymétriques ont été réalisés en Méditerranée durant 2022, à bord du navire Al Hassan Al Marrakchi, en parallèle avec les différentes campagnes de prospection acoustiques et écosystémiques exécutées dans la région.

#### Prospection du mont sous-marin au large de la baie de Bettoya

Durant la campagne de prospection écosystémique à bord du navire Al Hassan Al Marrakchi en juillet-août 2022 à l'ouest de Cap Trois Fourches, une structure singulière émanant du fond et située à environ 3 miles nautiques de la côte ouest de Cap Trois Fourches, a été détectée par les échosondeurs mono faisceaux du navire. Il s'agit d'un mont sous-marin (35°19.235' N, 003°06.656' W) qui était encore inconnu par les équipes de l'INRH et ne figurait pas sur les cartes de navigation disponibles. Le mont a donc fait l'objet d'une prospection au moyen de l'échosondeur multifaisceaux EM712 afin de cerner sa morphologie. Des prises de vidéos et de photos ont été aussi réalisées pour discerner d'éventuels habitats importants sur le mont. Ces explorations se sont limitées à la partie supérieure de la structure en raison des courants très forts qui ont empêché l'exploration par vidéos et photos à des niveaux plus profonds.

#### Suivi par Télédétection Spatiale

Le suivi de l'activité hydro-climatique et de la production primaire au niveau des deux façades maritimes a été réalisé moyennant les produits issus de la télédétection spatiale (capteurs MODIS, ASCAT, ...). Ceci a permis la mise en place des indicateurs pour :

- La température de surface de la mer (SST), la chlorophylle (Chl a),
- L'intensité et la direction du vent ;
- L'indice d'upwelling côtier (IUC) représentatif de l'activité d'upwelling.

## Suivi de la zone littorale

Pour ce qui est des zones côtières et littorales auxquelles l'INRH attache une grande importance pour accompagner les plans aquacoles nationaux, le suivi océanographique en 2022 a concerné principalement :

- Le suivi de la ferme Aquacole de Dakhla
- L'état initial océanographique de la lagune de Khnifiss
- Les campagnes littorales dans le cadre du programme de surveillance environnementale et océanographique, dans tout le littoral marocain.

## **SURVEILLANCE DU MILIEU MARIN**

Les évaluations de la qualité du milieu marin constituent une partie intégrante des programmes de protection des zones marines et côtières inscrites parmi les priorités stratégiques de l'INRH et permettent de répondre aux différents objectifs stratégiques d'aide à la décision en matière de sécurité sanitaire, de développement du secteur de l'aquaculture et de protection de l'environnement marin.

## Surveillance Sanitaire

Le programme de surveillance des zones de production conchylicole se poursuit en vertu des missions de l'INRH et des dispositions de l'arrêté 1950-17 du MADRPM, relatif au classement sanitaire des zones maritimes de production conchylicole.

### **SURVEILLANCE DE LA PERENNITE DU CLASSEMENT SANITAIRE DES ZONES DE PRODUCTION CONCHYLICOLE**

Les zones de production conchylicole classées sont surveillées du point de vue de la salubrité des produits conchylicoles dans leur milieu à intervalles réguliers. Cette surveillance porte sur les paramètres microbiologiques, chimiques (contaminants minéraux et organiques), le phytoplancton toxigène et les biotoxines marines, selon le plan d'échantillonnage établi. Il est à noter que pour les zones maritimes de productions conchylicoles classées en catégorie « C », la surveillance sanitaire concerne uniquement les paramètres microbiologiques et chimiques.

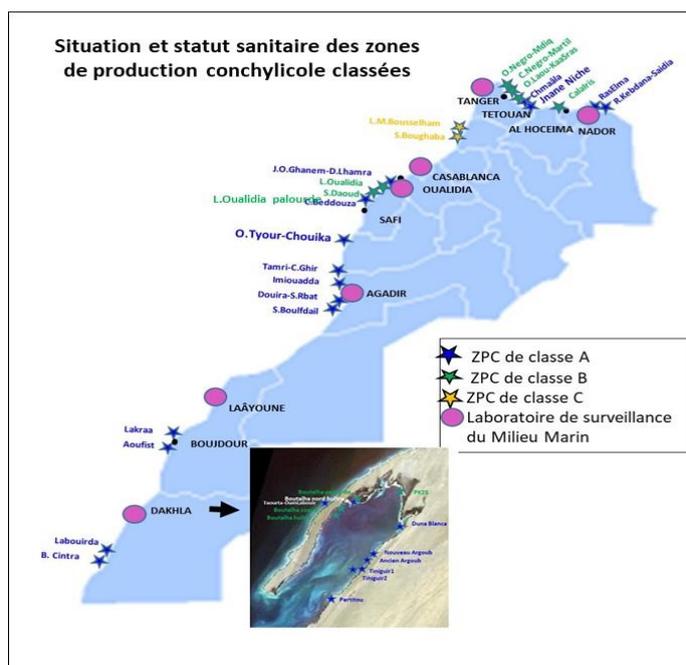
Le nombre de zones de production conchylicole classées et surveillées sont passées de 28 zones en 2021 à 35 zones en 2022, avec une augmentation de 25%. Les zones rajoutées en 2022 sont les suivantes :

- La zone de production conchylicole de Ras Elma2, située au Nord du Royaume, au niveau de la province de Nador. La zone classée en catégorie « A » a été fusionnée avec la zone de Ras Elma1 déjà classée dans la même catégorie, dédiée à l'élevage de la moule.
- La zone d'Oualidia au niveau de la lagune, classée en fin 2022, en catégorie sanitaire « B » pour l'élevage en suspension de la palourde (*Ruditapes decussatus*).
- La zone de Labourda, située sur le littoral atlantique sud dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, réservée pour l'élevage de la moule, classée en catégorie sanitaire « A ».
- Les zones à vocation conchylicole situées dans la baie de Dakhla : Tiniguir1, Tiniguir2, Ancien Argoub, Nouveau Argoub.

Durant l'année 2022, environ 574 campagnes d'échantillonnage ont été réalisées, avec 2329 jours de campagnes. Le nombre traité a été de 2342 échantillons de mollusques bivalves et 1356 échantillons d'eaux de mer. Le nombre total d'analyses s'est élevé à 11815 analyses.

Le bilan de cette surveillance a permis d'actualiser le classement desdites zones en fonction des résultats enregistrés et des dispositions réglementaires. Les faits marquants sont les suivants :

- Le suivi du phytoplancton toxinogène a été marqué par le déclenchement de six préalertes au niveau des zones de Ras Kebdana-Saidia, Tarhga-Chmaâla, Oued Laou-Kaa srrass, Oued Negro-M'diq en méditerranée, et à Cintra, en atlantique sud. Les espèces causant ces préalertes sont : Pseudo-nitzschia, Azadinium spinosum et Gymnodinium catenatum
- Le suivi des biotoxines : ASP, PSP et LSP, a permis d'enregistrer 21 alertes au niveau de plusieurs zones en méditerranée et en atlantique. 48% d'alertes sont dues aux toxines lipophiles (LSP), 33% dues aux toxines amnésiantes (ASP) et 19% dues aux toxines paralysantes (PSP).



### ETUDES SANITAIRES POUR LE CLASSEMENT DES ZONES A VOCATION CONCHYLICOLE

Dans le cadre du plan de développement de l'aquaculture, et suite à la signature en juin 2018 d'un protocole spécifique entre l'INRH et l'ANDA pour la réalisation des études sanitaires des zones à vocation conchylicole, 18 zones marines ont été identifiées pour faire l'objet d'études de classement sanitaire.

L'année 2022 a enregistré l'achèvement des études relatives au classement d'autres zones faisant objet de ladite convention ainsi que la zone de Oualidia, demandée par le Département de la Pêche Maritime, pour l'élevage de la palourde. Les résultats de ces études ont permis de définir le statut sanitaire de chaque zone comme suit :

Tableau 2 : Résultats des études sanitaires des zones à vocation conchylicole réalisées en 2022

Zone	Région	Espèce	Statut sanitaire
Ras Elma	Med. Orientale	Moule	A
Oualidia palourde	Oualidia	Palourde	B
Boutalha nord 2	Baie Dakhla	Huître	A
Labourda	Sud Dakhla	Huitre/Moule	A

### Surveillance Environnementale

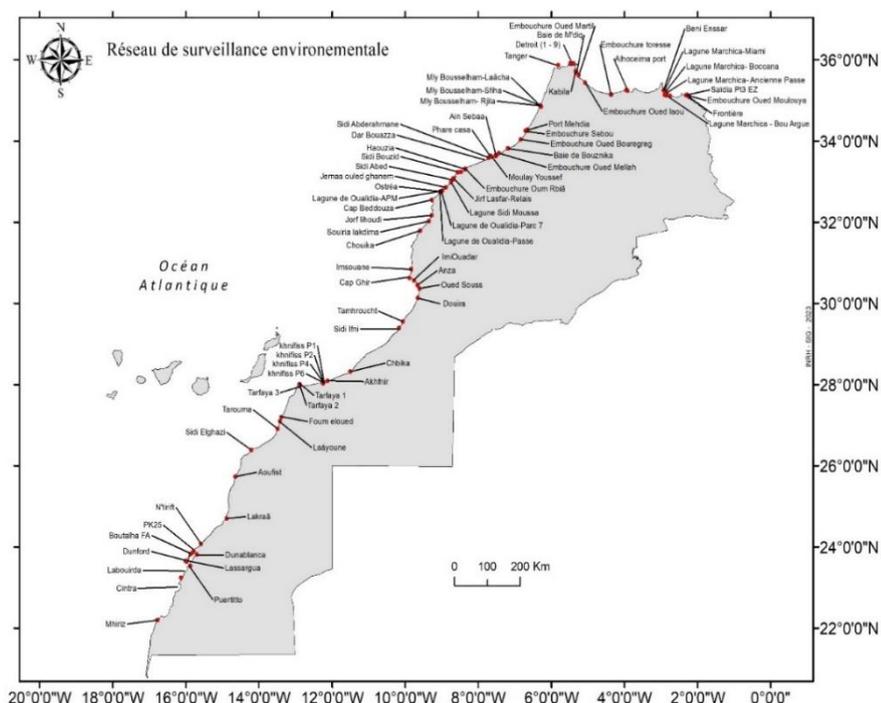
L'objectif général du programme de surveillance environnementale est l'évaluation en continue de l'état de santé du milieu et des écosystèmes marins pour une exploitation durable et soutenable des services écosystémiques des océans. Pour aboutir à cet objectif, l'INRH a mis en place un programme pour le suivi et la surveillance du milieu marin qui porte sur une évaluation de la qualité environnementale du milieu littoral, avec des indicateurs environnementaux et un réseau de stations de mesure choisies en fonction de leur sensibilité et importance écologique ou sur leur exposition aux apports polluants. Il touche les domaines suivants :

- Le suivi de la qualité du milieu littoral à travers la mesure des paramètres généraux de qualité des masses d'eau.
- L'évaluation des niveaux et des tendances des contaminants chimiques et biologiques dans différents compartiments du milieu.

- L'évaluation de l'impact de la pollution sur la faune et la flore marine à travers le suivi des marqueurs biologiques.
- Le suivi par l'observation océanographique in situ, utilisant notamment les navires de recherches nationaux et étrangers au large, en perspective de la mise en place d'un système de réseau d'observation océanographique.
- Le suivi par télédétection spatiale pour étudier la variabilité spatio-temporelle de la température, de la concentration de la chlorophylle a, du vent et d'autres paramètres océanographique de la surface de la mer.

L'année 2022 a connu un renforcement du réseau d'échantillonnage côtier pour atteindre 137 stations de prélèvement, réparties le long du littoral marocain (Méditerranée et Atlantique), définies selon leurs caractéristiques physiques et biologiques et leur situation par rapport aux éventuelles sources de pollution.

Figure 5 : Réseau de surveillance environnementale (Stations de prélèvement)



Lors de l'année 2022, environ 224 campagnes d'échantillonnage du matériel biologique, du sédiment et de l'eau de mer, le long du littoral (Effort multiplié 15 fois) et 03 campagnes d'évaluation des macro-déchets dans les grands fonds marins en Atlantique ont été réalisées, avec 2970 échantillons (eau de mer, sédiment et organismes marins) et 2544 analyses chimiques et biologiques.

Le bilan de cette surveillance a permis l'établissement des profils de contaminations pour chaque élément métallique, le calcul d'un indice de contamination par rapport aux valeurs de bruits de fond enregistrées pour chaque élément au niveau national et de l'indice de contamination moyen des zones littorales par les métaux traces, la détermination du niveau de contamination chimique organique par les PCB et les hAPs et l'évaluation éco toxicologique, réalisée au niveau des différents points du réseau environnemental prospectés le long du littoral atlantique et méditerranéen.

Niveaux de contamination des zones littorales



Cette surveillance a permis également sur le plan de la pollution par les macro-déchets de faire le balayage de 60 stations par le chalut dont 27 ont montré une présence de déchets de différentes natures, ces stations se concentrent surtout sur l'axe entre Mehdia et El Jadida. Au niveau des 33 autres stations, dont la majorité est répartie sur l'axe littoral entre El Jadida et Sidi Ifni, aucun déchet n'a été enregistré durant la navigation.



## **ACTIVITE PECHE**

L'évaluation directe des ressources du large a été assurée en 2022 par 36 campagnes de prospection, conduites par les navires de recherche nationaux, Al Amir Moulay Abdellah (AMA), Charif Al Idrissi (CAI) et le nouveau navire océanographique de l'INRH Al Hassan Al Marrakchi (AHAM). En plus une campagne en mer a été menée par le navire russe AtlantNiro dans le cadre de l'accord de pêche Maroc Russie en vigueur et deux campagnes ont été réalisées par le navire de recherche Fridjof Nanssen.

Les principaux objectifs de ces campagnes consistent en la prospection des niveaux d'abondance et de biomasse des stocks pélagiques et demersaux du plateau continental et du haut talus, la cartographie de leur distribution spatiale, le relevé de leurs indicateurs biologiques in situ, le suivi de leur écosystème et l'étude de la biodiversité marine.

- 15 campagnes (190 jours en mer) ont été dédiées à l'évaluation des petits pélagiques par les méthodes acoustiques en Méditerranée et en atlantiques Nord, centre et sud à bord des N/R AHAM et AMA.
- 13 campagnes (193 jours) ont été dédiées à la prospection des ressources démersales, au niveau de la Méditerranée et en atlantiques Nord, centre et sud, à bord des N/R CAI et AMA.
- 05 campagnes (63 jours) ont été dédiées à la prospection de l'écosystème en méditerranée et en atlantique sud à bord du N/R AHAM.
- 02 campagnes (79 jours) ont été dédiées à la prospection des petits pélagiques et des demersaux à bord du navire de recherche « Dr. Fridtjof Nansen ».
- 01 campagne (41 jours) d'évaluation du recrutement des petits pélagiques au niveau de l'atlantique centre et sud, à bord du N/R russe AtlantNiro.



Concernant l'évaluation des ressources littorales, elle a été assurée par 11 campagnes en mer (environ 200 jours) par plongée sous-marine, par dragage ou à pieds, et 165 jours de suivi mensuel ou trimestriel pour la prospection, l'évaluation et le suivi in-situ de l'état des gisements Littoraux le long des côtes marocaines.

Les espèces ciblées par le suivi scientifique concernent 11 gisements de coquillages (la coque commune, le couteau droit, la palourde, le cymbium, le murex et le bigorneau de Dakhla, la coque rouge, le vernis, le donax et la petite praire de la Méditerranée et la moule en atlantique), 01 échinoderme (oursin de mer en atlantique), 01 cnidaire (anémone de mer en Méditerranée), 01 cirripède (pouce pied) et 03 groupes d'algues (Gelidium, Ulva et Gigartina) et une campagne de prospection de la biodiversité littorale.

Pour le suivi de la pêche accessoire et des rejets en mer en méditerranée, le programme a été poursuivi en 2022, ils associent plusieurs partenaires notamment l'INRH, l'ACCOBAMS, BLI (BirdLife International), le CAR/ASP (Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées - UNEP/MAP-RAC/SPA), le GREPOM (Groupe de Recherche pour la Protection des Oiseaux du Maroc – BirdLife Maroc).

En 2022, cent cinquante-quatre (154) observations en mer ont été réalisées et concernent le monitoring des palangriers (45 observations), les chalutiers (48 observations) et les senneurs (61 observations).

Les activités d'embarquement servent également à suivre l'exploitation et l'observation de l'activité de la pêche en mer, en plus du suivi de l'interaction du grand dauphin avec les senneurs en Méditerranée. Dans ce cadre, un total de 19 embarquements a été effectué à bord des madragues pour l'échantillonnage de thon rouge. Aussi, deux embarquements à bord de senneurs ont eu lieu au niveau de la zone centrale, un embarquement à bord d'un chalutier au nord et un embarquement à bord d'un



palangrier au sud. Pour les RSW, cinq embarquements à bord ont été effectués en 2022.

Dans le cadre de la réalisation des études sur certains aspects spécifiques, l'INRH a entrepris ou fait partie des parties prenantes de plusieurs projets dont les activités ont été déroulées ou poursuivies en 2022, il s'agit du :

- Projet sur les réseaux trophiques et contaminations chimiques dans les écosystèmes marins marocains ;
- Projet sur la dynamique spatio-temporelle des espèces de petits pélagiques : migration, connectivité et écologie ;
- Projet d'étude de caractérisation des habitats marins littoraux et côtiers du Maroc ;
- Projet d'étude portant sur la pêche sentinelle ;
- Projet d'étude des profils en contaminants (ETMs et organochlorés) des mammifères marins échoués dans la zone de Casablanca et analyse de leur éligibilité au statut de sentinelles de la qualité du milieu marin local ;
- Projet d'étude des interactions entre la pêche à la senne et le grand dauphin en Méditerranée occidentale (projet « Negro ») ;
- Projet MED By Catch, suivi des rejets et captures accidentelles des espèces vulnérables en méditerranée marocaine ;
- Projet de photo-identification des cétacés de la Méditerranée marocaine ;
- Projet Copemed/Transboran "Transboundary population structure of Sardine and European hake in the Alboran Sea and adjacent waters": Approche méristique ;
- Projet Interface - My Bousselham, Sébou et Oualidia ;
- Projet MedSet : Étude du rôle fonctionnel de l'AMP-P ALBORAN en tant que nourricerie pour les poissons de fond de la zone occidentale de la Méditerranée Marocaine ;
- Projet de Structuration des peuplements marins de fond du plateau continental en Méditerranée marocaine.

L'activité d'échantillonnage biologique des débarquements de la pêche commerciale s'est poursuivie en 2022 par le suivi d'environ 62 espèces au niveau de ports, sites de pêche et zones de distribution pour le cas de certaines ressources littorales pour le suivi des indicateurs biologiques. L'objectif est de répondre à des besoins spécifiques pour les évaluations des stocks et l'élargissement des connaissances scientifiques par rapport à la bio-écologie des espèces d'intérêt commercial et de l'opérationnalisation d'une gestion de type adaptative en fonction des réponses éco-biologiques des ressources.

Dans le cadre du programme « Surveillance de l'état des stocks et pêcheries » qui vise à produire des points de références biologiques et de tracer des trajectoires des ressources évaluées, plusieurs stocks de large ont été évalués lors des groupes de travail nationaux tenus en 2022 (4 stocks de sardine, 2 de

maquereau, 1 d'anchois, 1 de poulpe, 1 de seiche, 1 de calmar, 2 de crevettes, 2 de merlus, 1 du diagramme gris, 1 de sabre, 1 de maigre, 1 de bonite, 1 de dorade rose et 1 de pageot acarné). Les stocks de sardinelles et de chinchards ont été évalués en 2022 à l'échelle régionale (COPACE).

S'agissant des grands thonidés, il a été procédé dans le cadre de l'ICCAT, à l'évaluation des stocks de Listao, Espadon, Thon rouge de l'Est-Méditerranée, et ce, sur la base des données arrêtées à 2020.

En décembre 2022, deux sessions d'évaluation ont été organisées pour la CGPM. L'objectif de ces sessions était d'évaluer les ressources des petits pélagiques (sardines) ainsi que celles des poissons demersaux (Merlu blanc et crevettes roses).

Par ailleurs et dans le cadre du renforcement du plan d'aménagement des grands crustacés, les stocks de langouste dans les deux zones Atlantiques nord et sud de Boujdour ont été évalués et les outputs ont servi à appuyer l'avis scientifique formulé concernant les potentialités de pêche offertes par stock.

Ces évaluations indirectes sont menées en utilisant des modèles halieutiques de dynamique des populations servant à produire des points de références biologiques et de tracer des trajectoires des ressources évaluées, permettant de constater l'état des stocks exploités et leur évolution future. Des simulations sont également entreprises pour élucider l'impact des scénarios d'exploitation sur les stocks.

Dans le cadre de ses travaux de recherche pour la conservation et la gestion des ressources halieutiques, l'exercice 2022 a été marqué par plusieurs projets :

- Le déploiement des balises VTS à bord des navires RSW, à bord d'un échantillon de senneurs, de palangriers, de chalutiers côtiers et hauturiers et de barques. Une méthodologie de la combinaison de l'effort spatial aux données de la production et de l'exploitation spatiale des données collectées a été mise en place ;
- La poursuite des travaux de suivi et de mise en place de l'Observatoire Environnementale de la Pêche Artisanale (OHEPA) ;
- L'étude d'identification et de suivi des zones rocheuses pour Aires Marines Protégées (AMP -RMPA) ;
- L'étude portant sur les engins et pratiques de pêche.

En 2022, le Réseau de Suivi des Échouages a recensé un total de 115 cas d'échouages de mammifères marins, de tortues marines et d'autres espèces marines vulnérables. Parmi eux, 100 cas de cétacés dont 68 cas de dauphins, 4 cas de marsouins, 24 cas de baleines à fanons, 4 cas de baleines à bec et une baleine à dents. Le Réseau a également enregistré 13 cas de tortues marines, dont 10 tortues caouannes et 3 tortues luth, 1 cas de requins protégés et 1 phoque gris a été observé vivant.

Par ailleurs, le suivi des taxons gélatineux le long des côtes marocaines Atlantique et Méditerranée, initié en 2019, a été maintenu en 2022 et, parmi les espèces les plus fréquentes on trouve *Physalia physalis* et *Pleagia noctulica*.

Les différentes activités de recherche et de suivi menées par l'INRH ont permis en particulier de formuler des conseils de gestion et de porter des éléments scientifiques pour l'aide à la décision. Dans ce sens, l'INRH a animé des réunions en présence de l'Administration et la Profession et a formulé une soixantaine d'avis scientifiques pour statuer sur ces questions. Les avis scientifiques ont concerné des problématiques actuelles en lien avec les ressources littorales et celles du large exploitées ainsi qu'avec les aspects techniques liés à l'exploitation, et de l'environnement marin en général.

Concernant la coopération scientifique avec d'autres partenaires, et malgré le contexte de la pandémie, l'INRH a participé en 2022 à plusieurs ateliers et manifestations en présentiel et à distance, notamment :

- Atelier d'analyse des données d'observation des cétacés collectées lors de la campagne ASI, du 13 au 18 février 2022, Monaco/Cap d'Ail ;
- Réunions scientifiques conjointes (virtuelles) avec l'Union Européenne dans le cadre de l'accord de partenariat en matière de pêche maritime Maroc-UE (mars, octobre 2022) ;
- Formation en nécropsie des mammifères marins, du 22 au 24 mars 2022, à l'Université de Liège, Faculté de Médecine Vétérinaire/ Département de Pathologie Vétérinaire ;
- Réunions du comité de suivi des obligations de l'ACCOBAMS, en ligne, les 29 et 30 mars 2022 ;

- Réunion des directeurs et Réunion des experts scientifiques de l'INRH et d'AtlantNIRO par visio-Conférence en avril 2022 ;
- Réunions du groupe technique de l'ICCAT sur l'évaluation de la stratégie de gestion MSE pour le thon rouge (septembre 2022) ;
- Atelier sur les méthodes d'intervention sur les échouages et formation en nécropsie, à Tanger les 12 et 13 octobre 2022 ;
- Participation à la huitième réunion des parties à l'ACCOBAMS (MOP8), du 29 novembre au 2 décembre 2022 à Malte ;
- Réunion des groupes de travail -COPEMED sur l'évaluation du stock de petits pélagiques et sur l'évaluation des stocks démersaux (décembre 2022) ;
- Groupe de travail sur l'évaluation des stocks des grands pélagiques (2022) ;
- Groupe de travail/Formation tenues sur les différentes thématiques du projet EAF Nansen.

## **VALORISATION DES PRODUITS DE LA PECHE**

Au titre de l'exercice 2022, l'INRH a poursuivi ses travaux de recherche en matière de Valorisation des Produits de la Mer à travers la réalisation de plusieurs projets collaboratifs et compétitifs avec les universités et les industriels ayant portés sur :

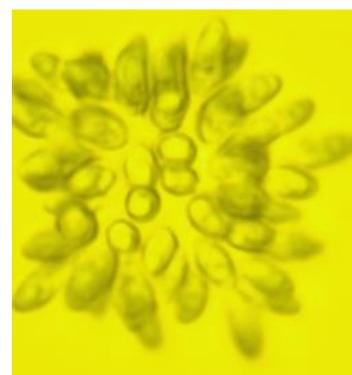
### ***Développement de la bio-production des hydrolysats protéiques de sardine HPS et étude de leur potentiel en tant qu'ingrédients alternatifs :***

Ce développement a pu démontrer que les HPS générés lors de ce travail peuvent constituer une bonne source de peptides de faible poids moléculaire provenant de sources protéiques naturelles des coproduits de sardine. Ces peptides seraient associés à une bio activité antioxydante naturelle, à une capacité Cryo-protectrice et à une capacité épaississante challengées dans des systèmes alimentaires réels comme le hachis de sardine, les soupes marine et les mayonnaises marines. Par conséquent, les HPS avec leurs peptides fonctionnels peuvent être utilisés dans les systèmes alimentaires, cosmétiques et produits pharmaceutiques comme un additif naturel à effet bio-préservateur.



### ***Etude de la production bio-guidée de micro-algues enrichies en molécules bioactives (antioxydants) et leur valorisation biotechnologique :***

La micro-algue *Dunaliella* présente une richesse pigmentaire et nutritionnelle, sa composition biochimique et pigmentaire diffère selon les conditions de culture. Une étude de corrélation des optimums est nécessaire pour valider le processus de production bio guidée de cette micro-algue pour une meilleure caroténogénèse. Cette étude montre le potentiel d'espèces de micro-algues inféodées à l'écosystème hypersalin marocain à produire des caroténoïdes.



### ***Développement et Fabrication du pâté de sardine :***

La réalisation de cette mission pour le compte d'un industriel a permis de répondre à l'objectif principal tracé, à savoir l'optimisation et la validation du diagramme de fabrication du pâté de sardine dans l'usine à Safi.



### **Valorisation biotechnologique du concombre de mer *Holturia Tubulosa* :**

Un film biodégradable a été mis au point en utilisant la gélatine et le chitosane enrichi par l'hydrolysate d'*Holturia tubulosa* comme nouveau matériau de base. Le film a affiché de bonnes propriétés fonctionnelles et biologiques notamment l'activité antioxydante et antimicrobienne ce qui a permis une bonne conservabilité des craquelins de sardine frites.



### **Projet de mise en place d'une plateforme biotechnologique pilote Multipurpose : Biotekplat**

L'étude technique et industrielle de cette nouvelle installation conduite en 2022 a validé les choix technologiques déjà opérés par le CSVTPM, les infrastructures avec les différents compartiments et les différents locaux techniques ainsi que les investissements.



L'aspect sanitaire et environnemental ont été également pris en charge par cette étude.

### **Projet de conception et de mise en place de la phytobank :**

L'étude technique de cette nouvelle unité conduite en 2022 a permis le dimensionnement de la souche-thèque, la conception schématique du plan avec les espaces mesurables et les installations connexes et la validation des équipements avec leur estimation financière. La mise en place de collection de micro-algues « Phytobank » nécessite à priori la compréhension de la biologie de base de ces types d'organismes permettant d'encourager leur développement de manière à accroître leur aptitude à la conservation puis à l'industrialisation.



### **Fabrication de surimi base à partir des espèces de poisson à faible valeur commerciale disponibles au Maroc :**

Le coq rouge et le colin ont donné un surimi avec des caractéristiques rhéologiques et des couleurs acceptables pour la fabrication du produit fini selon les critères exigés par l'industriel. Une quantité de 30 kg de surimi base de chacun des deux espèces de poisson a été fabriquée au CSVTPM pour réaliser les tests préindustriels au niveau de l'usine.



### **Contrôle qualité des Produits de la Mer :**

Pour le contrôle de la qualité des PDM, le dénombrement bactérien enregistre des valeurs en dessous de la limite tolérée par les normes sur les différents échantillons traités et prélevés au niveau du marché du poisson. Les bactéries identifiées ne constituent pas de danger pour le consommateur. Pour le Contrôle d'hygiène de la halle de transformation du Laboratoire de Génie Alimentaire, l'efficacité du protocole de nettoyage et désinfection ainsi que des produits utilisés et l'hygiène des mains reste un point d'amélioration. Dans un autre registre, la validation complète de la méthode de dosage des protéines et d'histamine dans les produits de la pêche ont démontré que cette méthode présente une bonne exactitude et une bonne précision.



## **AQUACULTURE**

Dans le cadre du programme de recherche et développement de l'aquaculture, plusieurs projets, études et expérimentations ont été réalisés en 2022 sous les différents champs thématiques, comme suit :

## Projet R&D « Nurserie »

Les travaux de recherche réalisés sont focalisés sur cinq actions :

### **ACTION 1 : OPTIMISATION DE LA PRODUCTION DE PHYTOPLANCTONS AU SEIN DE L'ÉCLOSERIE :**

Trois activités de recherche ont été réalisées au niveau de la Station Conchylicole d'Amsa portant sur :

- L'effet de photopériode sur la croissance des espèces ;
- L'effet de salinité sur les performances de croissance des micro-algues ;
- L'effet de flocculant sur la récolte des micro-algues.

### **ACTION 2 : MAITRISE DES PROCESSUS DE PRODUCTION DES NAISSAINS DE MOULES MYTILUS GALLOPROVINCIALIS AU NIVEAU DE L'ÉCLOSERIE :**

Diverses activités ont été réalisées au niveau de la Station Conchylicole d'Amsa et ont porté sur :

- L'effet des diatomées sur la performance larvaire ;
- L'effet de la disponibilité alimentaire sur la performance des larves ;
- L'effet du traitement antibiotique et antiseptique sur la performance larvaire ;
- L'effet de la circulation d'eau (Downwelling vs Upwelling) et du débit d'eau sur les performances zootechniques des naissains de la moule élevée en nurserie.

### **ACTION 3 : MAITRISE DES PROCESSUS DE PRODUCTION DES NAISSAINS DE PALOURDE RUDITAPES DECUSSATUS AU NIVEAU DE L'ÉCLOSERIE :**

Les activités réalisées également à la Station Conchylicole d'Amsa ont porté sur :

- L'effet de la saison de collecte des géniteurs sur le conditionnement ;
- L'effet de la température sur l'écophysiologie, le niveau bactérien et le conditionnement des géniteurs de la palourde ;
- L'effet du mode de distribution de l'alimentation sur le conditionnement des géniteurs de la palourde ;
- L'effet de la densité sur la performance des élevages larvaire de la palourde ;
- L'effet du traitement de l'eau de mer par l'EDTA (acide éthylène-diaminetétraacétique) sur la performance larvaire.

### **ACTION 4 : MAITRISE DES PROCESSUS DE PRODUCTION DES ALEVINS EN ÉCLOSERIE :**

Deux activités ont été réalisées en 2022 et sont réalisées au niveau de la Station Aquacole de Dakhla sur :

- La constitution et sélection des géniteurs de poissons à partir des poissons en élevage à Dakhla ;
- Le recensement, identification et mise en culture des zooplanctons à intérêt aquacole isolées localement.

### **ACTION 5 : MAITRISE DES PROCESSUS DE PRODUCTION DES PLANTULES DE MACRO-ALGUES EN ÉCLOSERIE :**

Deux activités réalisées en 2022 au niveau du Laboratoire d'aquaculture à Casablanca ont porté sur :

- Les essais expérimentaux de la maîtrise de la sporulation et germination de *Gracilaria gracilis* pour des fins de production de semences en éclosérie ;
- L'essai de la production au laboratoire de semences des macro-algues *Gracilaria gracilis* par la croissance végétative contrôlée.

## Projet R&D « NewFeed »

Les travaux de recherche réalisés en 2022, dans le cadre de ce projet, ont été focalisés sur le Développement d'aliments piscicoles dont l'objectif est de réduire la dépendance vis-à-vis de la farine et huile de poisson en les substituant par des matières premières alternatives répondant aux normes de qualité nutritionnelle, de sécurité alimentaire, de rentabilité, de santé et bien-être animal. Ainsi, l'attention a été accordée à l'étude de faisabilité de l'utilisation de micro algues comme substituant, notamment la micro-algue *thalassiosira*. Les résultats des différents paramètres zootechniques obtenus montrent que l'inclusion de *Thalassiosira* n'a aucune influence négative sur les performances zootechniques des juvéniles du loup bar *D.labrax*.

## Projet R&D « TechAqua »

Les travaux de recherche réalisés en 2022, dans le cadre de ce projet ont été focalisés sur cinq actions :

### **ACTION 1 : DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES POUR LE CAPTAGE DES NAISSAINS DE MOULES LE LONG DES COTES**

Trois activités de recherche ont été réalisées qui ont porté sur :

- Essai de captage naturel des naissains de moules au niveau de la région de Dakhla Oued Eddahab ;
- Evaluation des potentialités de captage de naissains de moules sur les filières de sub-surfaces au large d'Imiouaddar ;
- Développement des techniques de captage des naissains de moules à M'diq.

### **ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES D'ELEVAGE ET EVALUATION DES PERFORMANCES ZOOTECHNIQUES DES ESPECES CONCHYLICOLES AU MAROC**

Les activités de recherche réalisées ont porté sur :

- Evaluation de la performance zootechnique en mer sur filières des naissains de moule *Mytilus galloprovincialis* produits en éclosion ;
- Evaluation de la performance zootechnique en mer sur filières des naissains d'huître diploïde *Crassostrea gigas* produits en éclosion ;
- Etude de la croissance de la moule méditerranéenne *Mytilus galloprovincialis* (Lamarck, 1819) sur les filières flottantes dans la baie de M'diq ;
- Evaluation pluriannuelle des performances zootechniques des moules en élevage sur bouchots à Cintra.

### **ACTION 3 : ÉVALUATION DES PERFORMANCES ZOOTECHNIQUES DES ESPECES PISCICOLES AU MAROC**

Trois activités de recherche ont été réalisées et ont porté sur :

- Évaluation de l'effet de la saisonnalité d'introduction et la densité de charge initiale sur les performances zootechniques de la dorade royale en élevage ;
- Evaluation de l'effet de la saisonnalité sur les performances zootechniques d'élevage de loup bar en cages flottantes dans la baie de Dakhla ;
- Evaluation de la qualité nutritionnelle des poissons d'élevage issus de la baie de Dakhla.

### **ACTION 4 : ÉVALUATION DES PERFORMANCES PHYTOPTECHNIQUES DES CULTURES DE MACRO-ALGUES LE LONG DES COTES**

Les activités de recherche réalisées ont porté sur :

- Evaluation des performances phytopotechniques de la culture de *Gracilaria gracilis* sur filières dans la baie de M'diq ;
- Effet de la saison de la profondeur et de la densité sur les performances phytopotechniques de culture de l'algue rouge *Gracilaria gracilis* en culture sur corde à l'estran de Sidi Rahal (côte Atlantique) ;
- Evaluation des performances phyto-techniques des Gracilaires en culture au niveau de la zone de Lassarga en utilisant un système de protection contre les prédateurs.

### **ACTION 5 : DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES TECHNIQUES D'ELEVAGE (POLY-CULTURE ET AMTI) LE LONG DU LITTORAL NATIONAL**

Dans le cadre de cette action, trois activités de recherche ont été réalisées en 2022 et ont porté sur *l'Essai de l'Aquaculture Multi-Trophique Intégrée (AMTI) au niveau de la zone de Boutalha.*

## Etude Pilote « Ferme offshore »

Les travaux de recherche réalisés en 2022, dans le cadre de ce projet pilote de mise en place d'une ferme piscicole offshore au large de Sidi Ifni, ont porté sur quatre actions :

**Acquisition des équipements d'élevage :** Cette ferme pilote est composée de quatre cages flottantes de 29 m de diamètre pour une capacité de production moyenne de 70 tonnes/cage. Soit une production totale annuelle d'environ 280 tonnes/an. Par conséquent, tout le matériel aquacole nécessaire pour la mise en place de cette ferme a été acquis et livré au niveau du port de Sidi Ifni en mars 2022.

**Confection des structures d'élevage au port de Sidi Ifni :** La confection d'une grande partie des composantes de la ferme piscicole a été déjà réalisée soit en Espagne ou en Norvège (e.g les blocs, préparation des chaînes, des cordes, le réticule etc.). Cependant, au port de Sidi Ifni, les travaux ont plutôt concerné la confection des quatre cages flottantes et la préparation et organisation du matériel des différentes autres composantes tel que : les amarrages, les pattes d'oie, le cadrage (réticule)...etc.



**Installation des cages en mer :** La ferme piscicole de Sidi Ifni est une structure d'élevage composée de plusieurs parties dont la mise en place en mer suit une chronologie, à savoir :

- Installation du balisage ;
- Installation de l'amarrage ;
- Fixation du réticule ; et
- Mise en place des cages.



**Suivi et contrôle post installation :** Après la mise en place de la ferme, la surveillance et le contrôle technique demeurent primordiaux pour la ferme.

Ce contrôle consiste à vérifier l'état physique des structures (éventuelles anomalies, destructions etc.). A cet effet, un planning des sorties de contrôles a été établi par l'équipe de l'INRH chargée du projet. En parallèle, des sorties de surveillance de la ferme piscicole sont réalisées par la coopérative de la pêche artisanale de Sidi Ifni chaque semaine pour vérifier l'état des installations selon un protocole prédéfini.



## Pathologie des Animaux Aquatiques

Conscient des enjeux zoo-sanitaires et de l'intérêt de la surveillance ciblant les maladies à déclaration obligatoire et à l'état endémique de parasites dans certains stocks halieutiques, l'INRH a poursuivi ses travaux de recherche en matière de Pathologie et Santé Animale qui s'articulent autour de 4 axes :

### SURVEILLANCE ZOO-SANITAIRE DES MOLLUSQUES BIVALVES

Pour l'année 2022, la surveillance zoo-sanitaire des populations élevées et sauvages de mollusques a ciblé les espèces de moule (*Mytilus galloprovincialis*, *Perna perna*), de palourde (*Ruditapes decussatus*) et d'huitre (*Crassostrea gigas* et *Ostrea edulis*) et leur infestation par le parasite *Marteilia refringens*, *Perkinsus olseni*/*P. marinus*, et *Bonamia ostrea*/*B. Exitiosa*.

En 2022, dix (10) zones de production et de gisements naturels ont été étudiées, 3030 individus analysés et 3360 analyses effectuées.

En matière de surveillance de la marteillose chez les moules méditerranéennes et les huitres plates, on note l'absence toujours du *Marteilia refringens* dans la zone T1 depuis 2013, date du premier prélèvement. La zone tampon T1 est déclarée « indemne de la maladie ».

En matière de surveillance de la perkinsose chez la palourde, le suivi est renforcé par la surveillance de cette maladie à déclaration obligatoire dans la zone II au niveau de Martil/M'diq, alors qu'elle a été restreinte aux quatre zones (I, III, V et IX). En 2022, des palourdes d'élevage de la zone IX ont été analysées et le genre *perkinsus* a été enregistré.

Le statut actualisé, à la fin 2022, des 11 zones du système de surveillance zoo-sanitaire des mollusques bivalves est récapitulé dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Statut des différentes zones vis-à-vis des maladies à déclaration obligatoire

ZONE	INFECTION A BONAMIA EXITIOSA	INFECTION A BONAMIA OSTREA	INFECTION A MARTEILIA REFRINGENS	INFECTION A PERKINSUS OLSENI	INFECTION A PERKINSUS OLSENI /MARINUS	INFECTION A XENOHALIOTIS CALIFORNIENSIS	INFECTION DE L'ORMEAU AU PSEUDO HERPES VIRUS
I	Cat.II	Cat.II	Cat.V(*)	Cat.V(*)	Cat.III	Cat.III	Cat.III
T <sub>I</sub>	Cat.III	Cat.III	Cat.I	Cat.III	Cat.III	Cat.III	Cat.III
II	Cat.III	Cat.III	Cat.V(*)	Cat.II	Cat.III	Cat.III	Cat.III
T <sub>II</sub>	Cat.III	Cat.III	Cat.V(*)	Cat.III	Cat.III	Cat.III	Cat.III
III	Cat.III	Cat.III	Cat.V(*)	Cat.V(*)	Cat.III	Cat.III	Cat.III
IV	Cat.III	Cat.III	Cat.V(*)	Cat.V(*)	Cat.V(*)	Cat.III	Cat.III
V	Cat.III	Cat.III	Cat.V(*)	Cat.III	Cat.III	Cat.III	Cat.III
VI	Cat.III	Cat.III	Cat.V(*)	Cat.III	Cat.III	Cat.III	Cat.III
VII	Cat.III	Cat.IV	Cat.V(*)	Cat.III	Cat.III	Cat.III	Cat.III
VIII	Cat.III	Cat.III	Cat.II	Cat.III	Cat.III	Cat.III	Cat.III
IX	Cat.III	Cat.III	Cat.II	Cat.V(*)	Cat.V(*)	Cat.III	Cat.III

**Abréviations :** Cat. I : Catégorie déclarée « indemne de la maladie » ; Cat. II : Catégorie non déclarée « indemne de la maladie » mais relève d'un programme de surveillance ; Cat. III : Catégorie non connue comme étant infectée, mais ne relève pas d'un programme de surveillance permettant d'obtenir le statut « indemne de maladie » ; Cat. V : Catégorie connue comme étant infectée.

NB/ (\*) Agent pathogène à déclaration obligatoire OIE, dont la présence est suspectée sans être confirmée par un laboratoire de référence, soit par PCR, hybridation in situ et/ou d'autres techniques moléculaires

### SURVEILLANCE ZOO-SANITAIRE CHEZ LES POISSONS MARINS ELEVES ET SAUVAGES

Les maladies des poissons constituent le défi majeur pour les exploitations aquacoles en raison des pertes économiques qu'elles peuvent occasionner. Prévenir ces pertes nécessite une surveillance aussi régulière que possible afin de prendre les mesures appropriées dès l'apparition de comportement suspecté, de lésions ou de maladie.

La pathologie des animaux aquatiques prend donc une importance économique accrue qui rend nécessaire la lutte contre les maladies, dont la première étape dans la pratique comme dans la recherche est le diagnostic, étape essentielle et primordiale de toute intervention thérapeutique.

En 2022, les travaux de recherche réalisés en matière de surveillance zoo-sanitaire chez les poissons sont comme suit :

- Evaluation de l'état de santé du loup bar en élevage en cage au large de M'diq ;
- Evaluation de l'état de santé des poissons marins en élevage à Dakhla ;
- Suivi de l'infestation de l'anchois commun (*Engraulis Encrasicolus*) des côtes marocaines, par le parasite *Anisakis* ;
- Etude de l'infestation du chinchard de l'Atlantique nord du Maroc par les parasites anisakidés.

### EVALUATION DE L'ETAT DE SANTE DES SARDINES VIS-A-VIS DE LA SEPTICEMIE HEMORRAGIQUE VIRALE

La septicémie hémorragique virale (SHV) est une maladie infectieuse des poissons. Elle est à déclaration obligatoire auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et listée également parmi les maladies réputées légalement contagieuses dans le Dahir portant loi n°1-75-292 du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977) et son arrêté relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre les maladies des poissons.

En 2021, l'OIE a inscrit l'espèce *Sardina pilchardus* parmi les espèces sensibles à ce virus. Suite à cette mise à jour, les autorités australiennes ont suspendu l'importation des sardines en provenance du monde entier sauf la nouvelle Zélande, comme mesure préventive afin d'éviter l'introduction et la propagation du virus de la SHV dans son territoire.

Pour s'aligner sur les exigences du code sanitaire des animaux aquatiques de l'OIE et répondre aux attentes des importateurs des produits halieutiques marocains, la surveillance de cette maladie chez la

sardine s'avère obligatoire. Ainsi, six zones maritimes abritant l'espèce *Sardina Pilchardus* ont été retenues pour mener le programme de surveillance de la SHV. Il s'agit de l'Atlantique Sud (AS), l'Atlantique Centrale (AC), l'Atlantique Nord (AN), la Méditerranée occidentale (MOC), la Méditerranée centrale (MC) et la Méditerranée orientale (MOR). Un total de 90 échantillons d'organes de poissons (*sardina pilchardus*) a été traité et expédié au Laboratoire Départemental du Jura pour la recherche du virus de la SHV.

L'examen macroscopique de 900 individus de *Sardina pilchardus* prélevés sur l'ensemble des zones étudiées n'a révélé aucun signe évocateur de la septicémie hémorragique virale. De même, l'analyse moléculaire du virus de la SHV qui a porté sur 15 échantillons d'organes de poissons par zone, soit un total de 90 échantillons pour l'ensemble des zones étudiées, les résultats d'analyses obtenus par le Laboratoire Départemental d'Analyses n'ont révélé à leur tour aucune trace du virus de la septicémie hémorragique virale dans les tissus de poissons examinés.

## **OBSERVATOIRE HALIEUTIQUE MAROCAIN (OHM)**

Dans le cadre du développement de l'observatoire halieutique, l'INRH a mené une étude marketing sur ses différentes composantes dans le but de recenser les moyens d'information utilisés par les professionnels et les amateurs de pêche, d'étude ou de recherche, ainsi que de sonder le degré de prise de connaissance de ceux-ci quant aux services proposés par l'OHM de l'INRH.

Cette étude qualitative a permis également d'identifier les attentes des utilisateurs vis-à-vis des services proposés par l'Observatoire et de proposer des services adaptés aux différentes cibles. Elle a été menée auprès de 41 experts corporates, académiques, organisations nationales et internationales ainsi que des amateurs de pêche touristique. Les résultats de cette étude ont permis de mesurer la perception de l'Observatoire auprès de ces futurs utilisateurs et de mieux comprendre leurs attentes en termes de données scientifiques.

Sur les bases des conclusions de cette étude, l'INRH a décidé de poursuivre le développement de l'OHM selon une nouvelle architecture de la plateforme afin d'offrir une expérience utilisateur fluide et interactive pour tous les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture, tout en garantissant une cohérence visuelle et en renforçant l'image de l'Observatoire Halieutique de l'INRH.

Ce développement inclura une révision du design, de l'expérience utilisateur, du front-end et du back-end de l'OHM et de nouvelles fonctionnalités seront mises en place pour permettre une gestion plus efficace des données et renforcer la sécurité de l'application grâce à une nouvelle architecture technique.

L'objectif final est d'offrir à l'ensemble des parties prenantes, un outil qui permet de réunir, consulter et extraire les données et indicateurs scientifiques pour établir un monitoring global du secteur halieutique national. ([www.observatoire-halieutique.ma](http://www.observatoire-halieutique.ma)).

## **2- Gestion de la Capacité de Pêche**

### **GESTION ADMINISTRATIVE DE LA FLOTTE DE PECHE COTIERE ET HAUTURIERE**

#### **Immatriculation**

Les 77 unités immatriculées au cours de l'année 2022, ont concerné 60 navires de la flotte de pêche côtière avec un tonnage de 5947 TJB et une puissance motrice de 31482 CV et 17 navires de la flotte de pêche hauturière dont le tonnage est de 6083 TJB et une puissance motrice de 16282 CV.

Ainsi, le tonnage global enregistré est de 12029 TJB, alors que la puissance motrice totale a été de 47764 CV.

Les navires côtiers immatriculés en 2022 sont composés de 40% de senneurs, 33% de chalutiers, 22% de palangriers, 3% de barges aquacoles et un seul madraguier représentant 2%.

La répartition des 60 immatriculations des navires de la flotte de pêche côtière par port est caractérisée par une dominance des ports de Safi (17%), Agadir (15%), Nador (12%), Casablanca (10%), Tanger (8%),

Al Hoceima et Tan-Tan (7% chacun), Larache (5%), El Jadida, Essaouira, Mohammedia et Essaouira (3% chacun), Sidi Ifni, Laayoune et Dakhla (2% chacun).

La structure des navires immatriculés pour 2022 en pourcentage fait apparaître que les ports d'attache d'Agadir, Safi, Tanger, Tan-Tan, Al Hoceima, Nador et Casablanca accaparent la majorité des immatriculations qui est de l'ordre de 75%.

### Radiation

Au cours de l'année 2022, les 62 radiations du registre matricule des navires de la flotte de pêche battant pavillon marocain, ont enregistré par rapport à l'année 2021, une baisse de 11% en nombre contre une hausse de 2839 % en TJB et 1463% en puissance motrice.

On constate que parmi les 48 navires de pêche côtière radiés en 2022, 31% concernent des chalutiers, 29% des senneurs, 23% des palangriers, 10% des chalutiers senneurs, 2% des palangrier senneurs, des madraguiers et des chalutiers thoniers, chacun. Quant aux 14 navires hauturiers radiés en 2022, il s'agit de 93% des chalutiers congélateurs et 7% des chalutiers congélateurs crevettiers.

La répartition des radiations des navires de la flotte de pêche côtière et hauturière par port est caractérisée par une dominance du port d'Agadir avec respectivement une part de 13% et de 54%.

Les motifs de radiation relatifs à la flotte de pêche côtière sont principalement la démolition (90%) ainsi que le naufrage et la perte totale (4% chacun) tandis que ceux concernant la pêche hauturière sont l'exportation (79%), l'écoulement, la démolition et l'utilisation de la coque (7% chacun).

### Mutation de propriété

En 2022, les autorisations de mutation de propriété, délivrées au niveau central, pour les personnes morales sont au nombre de 39.

### Autorisations

Au cours de l'année 2022, le Département de la Pêche Maritime a délivré :

- 6 autorisations de changement de port d'attache pour 4 navires de pêche côtière ;
- 10 autorisations de changement de nom pour 8 navires de pêche côtière.

## SUIVI DE LA FLOTTILLE DE PECHE ARTISANALE

### Etat de la flotte de pêche artisanale

En 2022, les immatriculations des embarcations réalisées au niveau des DPMs ont atteint 1087 unités.

### Actes de gestion

Les actes de gestion accomplis par les Délégations des Pêches Maritimes au titre de l'année 2022, au profit de la flotte de pêche artisanale sont comme suit:

Tableau 4 : Actes de gestion de la pêche artisanale

Acte de gestion	Nombre
Mutation de propriété	1303
Duplicata de congé de police	922
Congé de police pour ré-immatriculation	9
Congé de police pour changement de moteur	190
Congé de police pour moteur neuf installé	197
Congé de police pour changement de nom	19
Barques radiées	1776

## Radiation des embarcations

Au cours de l'année 2022, la radiation des embarcations du registre matricule de la flotte de pêche artisanale a concerné 1776 barques. Le port de Laayoune a enregistré la grande part des radiations du registre matricule pour un nombre de 793 barques, soit un pourcentage de 45%.

## Changement de port d'attache et de zone de pêche des embarcations:

La flottille de la pêche artisanale a bénéficié de 39 autorisations, dont 19 pour cause de changement de port d'attache, 11 pour cause de changement de zone de pêche et 9 accords de la Direction des Pêches Maritimes pour ré-immatriculation.

## VISITES DE SECURITE DES NAVIRES DE PECHE

Annuellement, la DirPM désigne les commissions locales des visites de sécurité au niveau de chaque délégation de pêche maritime sur propositions des délégués des pêches maritimes.

Ces commissions sont composées, en plus des Délégués, en qualité des présidents, des « officiers de la pêche ou de la marine marchande » ayant des brevets « Pont » et/ou « Machine » et autres, suivant besoins.

Toutes les visites de sécurité sont sanctionnées par des Procès-Verbaux de visite signés par les membres de la Commission de visites de sécurité.

Sur la base des prescriptions portées sur le PV, le Délégué remet, retire ou renouvelle le permis de navigation, ces prescriptions peuvent nécessiter une satisfaction préalable (prescriptions avant départ) et/ou de prescriptions sous certains délais.

L'objectif principal de ces visites de sécurité consiste en la vérification et le contrôle du respect des dispositions réglementaires en matière de sécurité à bord des navires de pêche, de la navigation et de la prévention de la pollution.

Le graphique ci-dessous permet d'appréhender l'évolution des nombres de visites de sécurité au titre des années 2021 et 2022.



Les prescriptions liées au sauvetage, la navigation et l'incendie représentent la grande majorité des prescriptions relevées des visites de sécurité au titre de l'année 2022 avec un taux de plus de 60%. Le graphique suivant synthétise les prescriptions relevées en 2022 par type.

Figure 7 : Répartition des prescriptions relevées au titre de l'année 2022

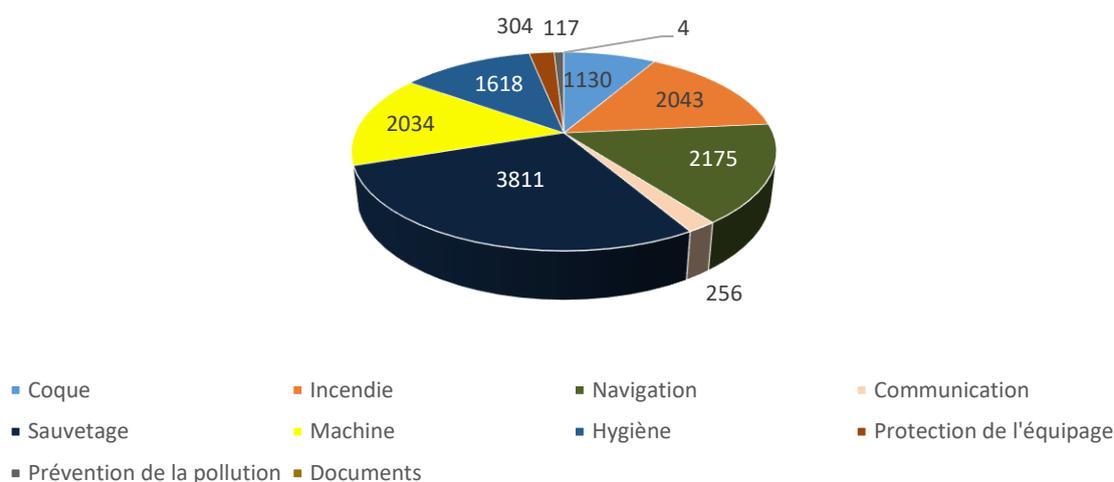
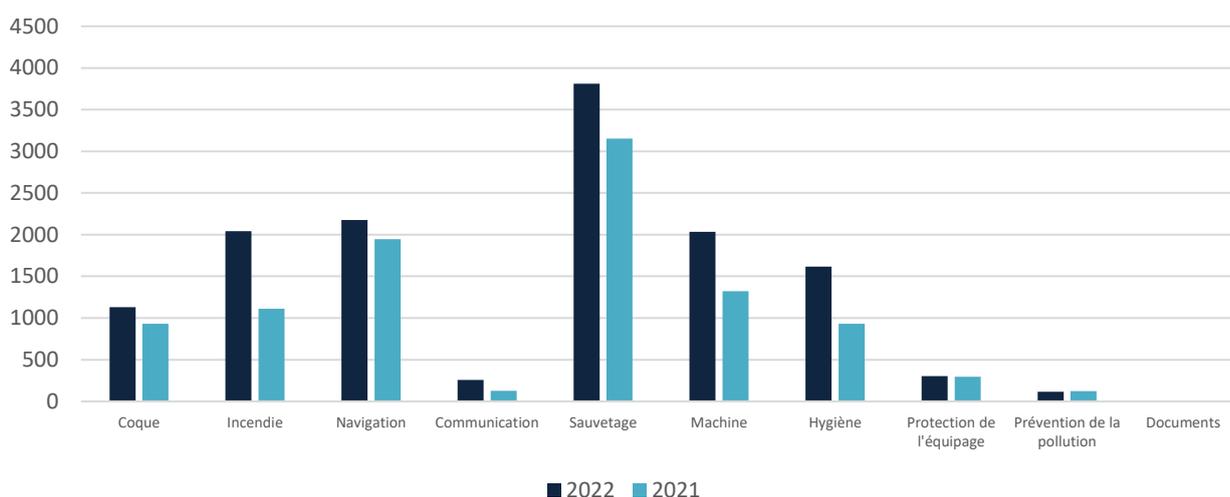


Figure 8: Prescriptions relevées au titre des années 2021 et 2022



## **AUTORISATIONS DE CONSTRUCTION EN REMPLACEMENT ET DE REFONTE DES NAVIRES DE PECHE**

L'année 2022, a connu la finalisation du projet d'arrêté déterminant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2-20-147 pris pour l'application de la loi n° 59-14 relative à l'acquisition, la mise en chantier et la refonte des navires de pêche, telle que modifiée et complétée.

Le présent projet d'arrêté met en application les nouvelles dispositions exigées par la loi n° 59-14 notamment :

- Les modalités de délivrance des autorisations de construction, d'acquisition, de remplacement, de refonte de navires de pêche ;
- Les délais maximums exigés pour construire ou réaliser des travaux de refonte d'un navire de pêche.

Les demandes de remplacement et de refonte des navires de pêche font l'objet d'examen par la commission interne qui statue sur ces demandes. Cette commission a tenu 36 réunions entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022.

Durant 2022, soixante-six (66) autorisations de construction en remplacement des navires de pêche

côtière et hauturière et de refonte des navires de pêche hauturière ont été délivrées au niveau central. Ces autorisations sont ventilées comme suit :

- 52 autorisations pour la pêche côtière, soit 79 %.
- 14 autorisations pour la pêche hauturière, soit 21 %.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'opération de déconcentration de l'acte de délivrance des autorisations de construction en remplacement des canots de pêche et des autorisations de refonte des navires de pêche côtière, 1009 autorisations de construction des canots de pêche ont été délivrées par les DPMs, ainsi que 65 autorisations de refonte des navires de la pêche côtière.

Tableau 5 : Autorisations de construction en remplacement et de refonte par catégorie de pêche

Type de pêche/Catégorie	Refonte	Remplacement	Total
Pêche artisanale	0	1 009*	1 009
Pêche côtière	65*	52	117
Pêche hauturière	8	6	14
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>1 067</b>	<b>1 140</b>

\* Délivrées par les services extérieurs

## **AUTORISATIONS DE RALLIEMENT DE PORTS ETRANGERS**

Tableau 6 : Autorisations de ralliement de ports étrangers

Type de pêche	Nombre d'Autorisations	Ports d'Escale
Céphalopodiers	1	LAS PALMAS
Crevettiers	11 7	HUELVA ADRA ALMERIA
RSW	18 1	LAS PALMAS DANEMARK
Thoniers	1 1 1 1 1	Sfax - TUNISIE Dakar - SENEGAL Yalova – TURQUIE Ponte Vedra – ESPAGNE Izmir - TURQUIE
Palangriers	2	Peniche - PORTUGAL

## **AUTORISATIONS DE PECHE AU-DELA DE LA ZEE NATIONALE**

Tableau 7 : Autorisations de pêche au-delà de la ZEE nationale

Type de Pêche	Nombre d'Autorisations	Zone de Pêche
Thoniers	5	Zone de convention ICCAT
Palangriers	13	Zone de convention ICCAT
Crevettiers	1	GUINEE BISSAU

## **FERMES D'ENGRASSEMENT DE THON ROUGE**

Quatre conventions de création et d'exploitation d'un établissement de pêche et qui concernent quatre établissements des cages flottantes pour engraissement des thonidés adultes ont été publiés au BO au cours de l'année 2022.

## **DEMATERIALIZATION DES ACTES DE GESTION**

Dans le cadre de la collaboration entre le Département de la Pêche Maritime et l'Administration des Douanes et Impôts indirects, et afin de permettre la liquidation, via les deux systèmes (DPM et ADII), des titres de recettes émis par les délégations des pêches maritimes, à travers le projet de la dématérialisation des comptes de gestion, un projet piloté conjointement par la Direction des Pêches Maritimes et la Division des Systèmes Informatiques est généralisé pour la dématérialisation des actes de gestion au niveau de toutes les DPMs.

## **INTRODUCTION ET TRANSFERT DES ANIMAUX AQUATIQUES MARINS ET PRODUITS D'ANIMAUX AQUATIQUES MARINS**

La Direction des Pêches Maritimes assure l'octroi et le suivi des accords permettant l'introduction, le transfert, l'importation des naissains et alevins et le ramassage des plantules d'algues. Le tableau suivant synthétise les quantités de semence autorisées pour l'élevage au titre de l'année 2022 :

Tableau 8 : Quantité de semence autorisée par site d'élevage en 2022

Site d'introduction	Espèce introduite (naissains/alevins)		Quantité autorisée à être introduite au niveau des fermes
Large de M'diq, Ras El Ma et Cala Iris	Loup	(Dicentrarchus labrax)	2,85 millions d'unités
	Dorade	(Sparus aurata)	1,6 million d'unités
	Moule	(Mytilus galloprovincialis et Perna perna)	47,40 tonnes
Lagune de Oualidia	Huitre	(Crassostrea gigas)	27 millions d'unités
Imi Ouaddar	Moule	(Mytilus galloprovincialis et Perna perna)	35 tonnes
Baie de Dakhla	Huitre	(Crassostrea gigas)	145,9 millions d'unités
	Ormeau	(Haliotis tuberculata)	1 million d'unités
	Moule	(Mytilus galloprovincialis et Perna perna)	92 tonnes
	Algue	(Gracilaria gracilis)	144 tonnes

## **ACCES A LA RESSOURCE**

### **Flotte de pêche nationale**

#### **PECHE HAUTURIERE**

Les licences de pêche délivrées, au titre de l'année 2022, pour la flotte hauturière nationale sont au nombre de 348 dont 257 céphalopodières, 59 crevettiers, 30 RSW et 2 thoniers-senneurs. La DPM d'Agadir qui couvre une zone très active a renouvelé, à elle seule, 243 licences de pêche.

#### **PECHE COTIERE ET ARTISANALE**

En 2022, 1795 licences de pêche ont été renouvelées pour les navires de la pêche côtière, dont 706 sardiniers, 669 chalutiers, 414 palangriers et 6 corailleurs. La DPM de Laâyoune a délivré le plus grand nombre de licences, soit 425.

Concernant la pêche artisanale, le nombre de licences de pêche renouvelées à ce segment s'élève à 16902 dont 3461 au niveau de la DPM de Dakhla, 2094 à Boujdour et 1425 à El Jadida.

#### **MADRAGUES**

Au cours de l'année 2022, dix-huit (18) madragues actives ont bénéficié d'autorisations pour le calage et une (1) autorisation d'ancrage a été délivrée au profit d'un (1) navire étranger pour la réception du thon rouge au niveau des madragues.

Aussi, six (6) autorisations d'ancrage ont été délivrées au profit de six (6) navires étrangers pour la réception du thon rouge au niveau des fermes d'engraissement des thonidés adultes.

## **GESTION DES CONVENTIONS DE PECHE**

Au titre de l'année 2022, trente (30) navires de type RSW et vingt-trois (23) senneurs côtiers ont opéré respectivement aux ports de Dakhla et de Boujdour au niveau de la pêche des petits pélagiques dans le cadre des conventions et de cahiers des charges.

Le Département a procédé à la mise à jour de trois (03) conventions suite aux modifications survenues dans la structure des groupements ou de sociétés conventionnées.

Par ailleurs, le Département a mis en application les résultats des appels à manifestation d'intérêt suivants :

- Nouveaux projets intégrés et appoint des industries existantes en petits pélagiques pour redéploiement de quotas non utilisés au niveau de Boujdour.
- Pêche et valorisation des bécasses de mer et du sanglier au Sud d'Agadir en appoint aux unités industrielles existantes.

Le Département a procédé à la modification de l'arrêté n°31-95 du 18 janvier 1995 fixant les conditions de délivrance des autorisations d'affrètement de navires de pêche étrangers pour la pêche des espèces pélagiques dans la Zone Sud, pour inclure toutes les catégories, en l'occurrence la bécasse de mer.

Les évaluations semestrielles de l'activité des navires et des unités sous accords ont permis de suivre les captures et leurs destinations. Cette évaluation s'est basée sur les données du système S@mac V2, d'une part et sur les statistiques de l'ONP, d'autre part.

## **SUIVI ET SURVEILLANCE DES ACTIVITES DE LA PECHE MARITIME**

### **SUIVI DES ACTIVITES DE PECHE EN MER PAR LES OBSERVATEURS SCIENTIFIQUES**

Dans le cadre de l'application des dispositions des Accords de pêche conclus entre le Royaume du Maroc et les pays tiers, notamment celles relatives à l'embarquement des observateurs scientifiques marocains, le suivi des activités de pêche en mer par lesdits observateurs au titre de l'année 2022, a nécessité la programmation de soixante-seize (76) missions couvrant différentes catégories de pêche, notamment les chalutiers pélagiques russes avec vingt-huit (28) missions et les navires de l'Union Européenne avec quarante-huit (48) missions.

En outre, les observateurs scientifiques ont été appelés à effectuer douze (12) missions d'embarquement à bord des navires nationaux répartis comme suit:

- Exploitation et valorisation des thonidés tropicaux (4 missions) ;
- Exploitation de la bécasse de mer dans la zone de pêche Atlantique sud (5 missions) ;
- Pêche expérimentale pour le plafonnement des captures des petits pélagiques (3 missions).

### **SUIVI DES ACTIVITES DE PECHE AU NIVEAU DES ENCEINTES PORTUAIRES**

L'assistance aux Délégations des pêches maritimes a nécessité la réalisation de vingt (20) missions à terre par les observateurs scientifiques au niveau des enceintes portuaires nationales, dont l'objectif principal est le suivi du respect des dispositions des plans d'aménagement des pêcheries, à savoir :

- Sept (7) missions relatives au suivi des opérations de transfert du thon rouge des madragues à la ferme d'engraissement au niveau des circonscriptions maritimes de Tanger, Larache et Kénitra ;
- Cinq (5) missions du suivi des opérations d'abattages du thon rouge dans la circonscription maritime de Larache ;
- Une (1) mission du suivi de l'activité de la pêche des algues marines au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida ;
- Sept (7) missions pour le suivi de l'activité de la pêche artisanale notamment les barques visant les céphalopodes à Dakhla.

## **Licences pour la flotte de pêche étrangère**

### **ACCORD DE PECHE MAROC-UNION EUROPEENNE**

L'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre le Royaume du Maroc et l'Union

Européenne (UE) a été paraphé à Rabat le 24 juillet 2018, signé à Bruxelles le 14 janvier 2019 et entré en vigueur officiellement le 18 juillet 2019.

Il convient de signaler à cet égard que l'accord en question, dont le protocole couvre une période de quatre ans, s'inscrit dans le cadre de l'accord d'association entre le Maroc et l'UE et permet à 128 bateaux de pêche européens, dont 73% artisanaux, de reprendre leurs activités dans les zones de pêche du Maroc, contre 126 navires dans le protocole précédent.



Pour les navires de la catégorie 6 « pêche pélagique industrielle au chalut pélagique ou semi-pélagique et la senne tournante », le quota global des petits pélagiques (sardines, sardinelles, maquereaux, chinchards et anchois) accordé pour l'année 2022 est de 94 000 tonnes, répartis entre plusieurs armateurs appartenant à diverses nationalités.

La contrepartie financière de cet accord de pêche pour l'année 2022, a été estimée à un montant total de 55,1 millions d'Euros, affectée comme suit :

- 21,9 millions d'Euros, en tant que compensation financière pour l'accès des navires de l'Union à la zone de pêche;
- 20,5 millions d'Euros, en tant qu'appui sectoriel ;
- 12,7 millions d'Euros, correspondant au montant estimé des redevances dues par les armateurs.

Les navires de l'UE embarquent un effectif de marins marocains selon la répartition suivante :

- Catégorie 1 : 3 marins par navire ;
- Catégorie 2 : 1 marin par navire pour les navires  $100 \leq GT < 150$  ;
- Catégorie 3 : 2 marins par navire ;
- Catégorie 4 : 8 marins par navire chalutier - 4 marins par navire palangrier ;
- Catégorie 5 : 3 marins par navire ;
- Catégorie 6 : un maximum de 16 marins par navire.

Le nombre de marins marocains embarqués à bord des navires de l'UE durant l'année 2022 est de 226 marins.

De même, il est à noter que la partie marocaine apporte assistance et appui aux navires de la catégorie 6 pour le bon déroulement de leurs activités de pêche et les opérations y afférentes. Ainsi, quatre-vingt-treize (93) autorisations ont été accordées en 2022 à cette catégorie de pêche pour effectuer les opérations de transbordement, de déchargement, d'approvisionnement, de soutage et d'entrée et sortie de la zone de pêche.

### **ACCORD DE PECHE MAROC-JAPON**

L'activité de pêche dans les eaux maritimes marocaines de la flotte japonaise est régie par les termes de l'Accord de coopération en matière de pêches maritimes conclu entre le Royaume du Maroc et le Gouvernement du Japon. Celui-ci a été conclu le 11 septembre 1985 et soumis à une révision annuelle lors de la tenue des réunions des Commissions mixtes.

La dernière Commission mixte s'est tenue à Rabat, les 6 et 7 juin 2022. Toutefois, aucun navire japonais sur les quinze (15) prévus pour la campagne 2022 n'a opéré dans la zone de pêche Atlantique du Maroc durant cette période.

### **ACCORD DE PECHE MAROC-RUSSIE**

La coopération entre le Maroc et la Fédération de la Russie dans le domaine des pêches maritimes est régie par les dispositions de l'Accord signé par les deux Parties respectivement à Rabat le 14 septembre 2020, et à Moscou le 14 octobre 2020, pour une durée de quatre (4) ans.

Cet Accord est le huitième depuis le premier conclu en 1992. Il est basé sur la détermination du nombre de navires et du quota global des captures, fixés annuellement en Commission mixte et ce conformément au plan d'aménagement de la pêcherie des petits pélagiques.

En vertu de la deuxième année, une flotte de 10 chalutiers congélateurs est autorisée à opérer en Atlantique sud, au-delà de 15 milles nautiques et exploite un quota global de 80000 tonnes de PP.

La composition des captures accordées est ventilée comme suit :

- Sardine et sardinelle : 23%
- Maquereau, chinchard et anchois : 75%
- Fausse pêche : 2%

Les navires russes sont autorisés à utiliser le chalut pélagique ou semi pélagique, dont la plus grande diagonale de la plus petite maille d'une partie quelconque est égale ou supérieure à 40 mm, maille étirée, les filets étant mouillés.



L'exercice des activités de pêche par la flotte russe est subordonné au paiement par les armateurs russes d'une contrepartie financière annuelle. Chaque navire russe autorisé est tenu d'embarquer obligatoirement un effectif de 16 marins marocains et un observateur scientifique pour le contrôle de l'activité de pêche.

Au titre de la deuxième année de l'accord, la flotte Russe a débuté ses activités dans la zone de pêche marocaine à partir du 4 août 2022. A cet égard, sept (7) chalutiers pélagiques russes ont opéré dans les eaux maritimes nationales au cours de cette année.

En application des termes du nouvel accord, la Partie russe accorde des bourses de formation dans les établissements russes spécialisés au profit des ressortissants marocains. Ainsi, trente-huit (38) bourses d'études, au titre de l'année académique 2022-2023, ont été accordées aux étudiants marocains pour bénéficier d'une formation dans les établissements russes spécialisés en matière de pêche maritime.

Les deux Parties coopèrent dans le domaine de la recherche halieutique, notamment par la planification et la réalisation des campagnes de recherches scientifiques nécessaires pour la conservation et l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques. Les conditions d'application de cette coopération sont définies par la Commission Mixte Maroc-Russie des pêches maritimes, ainsi que par voie de consultations entre les organismes compétents des deux Parties.

### 3- Gestion des Ressources Halieutiques

#### PLANS D'AMENAGEMENT

##### Pêcherie poulpière

#### SUIVI DE L'ACTIVITE DE LA PECHE AU POULPE AU SUD DE SIDI EL GHAZI

En 2022, trois réunions du Comité de suivi de la pêcherie poulpière, ont été organisées, la première le 24 avril, la deuxième le 28 juillet et la troisième le 29 novembre, pour présenter les indicateurs d'exploitation pour les trois segments opérationnels dans cette pêcherie.

L'évaluation des indicateurs de performance des trois segments opérant dans la pêcherie poulpière par saison de pêche est illustrée comme suit :

Tableau 9 : Campagne poulpière - hiver 2021-2022 - Zone sud de Sidi el Ghazi

Segments	Quota (T)	Production (T)	Réalisation du quota	
Segment Hauturier	27 405	17 593	64%	
Segment Côtier	4 785	3 119	65%	
Segment Artisanal	SU2 (Dakhla)	11 310	11 160	99%
	SU1 (Boujdour)	4 500	4 433	99%
<b>Total</b>	<b>48 000</b>	<b>36 305</b>	<b>76%</b>	

Tableau 10 : Campagne poulpière - été 2022 - Zone sud de Sidi el Ghazi

Segments		Quota(T)	Production (T)	Réalisation du quota
Segment Hauturier		Pas D'activité de pêche <sup>(1)</sup>		
Segment Côtier				
Segment Artisanal	SU2 (Dakhla)			
	SU1 (Boujdour)			
<b>Total</b>				

<sup>(1)</sup>L'état du stock de poulpe au sud de Sidi El Ghazi, était marqué par une baisse très rapide de la biomasse (de plus que 60%) entraînée principalement par les différentes formes de surpêche et du non-respect des mesures instaurées par le Département, ainsi que par les conditions environnementales.

Dans ce contexte, l'INRH avait recommandé de maintenir un arrêt biologique, ainsi que de reporter l'activité de la pêche au 15 décembre 2022, après la période du pic principal de recrutement, le temps que le Département de la Pêche Maritime adopte en concertation avec la profession des solutions structurelles et adapte progressivement et de manière durable la capacité de pêche et les systèmes d'exploitation à l'état des stocks.

### **SUIVI DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PECHERIE POULPIERE AU NORD DE SIDI EL GHAZI**

A partir de la saison de pêche de poulpe hivernale 2020, l'INRH avait estimé un Total Admissible des Captures de poulpe (TAC) pour la zone nord Sidi el Ghazi. L'estimation de ce TAC a été basée sur une analyse combinée entre l'historique des potentiels de capture allouée aux circonscriptions maritimes situées au niveau de cette zone depuis l'hiver 2012 et des indices disponibles des campagnes de prospection par chalutage de fond entreprises par l'INRH.

Ce TAC est réparti entre la zone atlantique et la zone méditerranéenne. Les quotas attribués aux circonscriptions maritimes sont révisables en fonction de l'évolution des indicateurs biologiques et les indicateurs d'exploitation de cette pêcherie.

Tableau 11 : Production mensuelle de poulpe par segment au nord de Sidi El Ghazi en 2022

Saison de pêche	Mois	TAC (en tonnes)	Production (en tonnes)		Total	Réalisation du plafond
			Pêche côtière	Pêche artisanale		
Hiver 2021-2022	Décembre 2021	<b>10 340</b>	562	1 201	1 763	
	Janvier		1 085	2 025	3 110	
	Février		861	1 564	2 424	
	Mars		773	1 401	2 174	
	<b>Total</b>		<b>3 281</b>	<b>6 191</b>	<b>9 472</b>	
Eté 2022	Juillet	<b>10 657</b>	1 400	2 249	3 650	
	Août		2 037	2 868	4 905	
	Septembre		400	680	1 080	
	<b>Total</b>		<b>3 837</b>	<b>5 798</b>	<b>9 634</b>	

### **AUTRES ACTIONS**

- Fermeture permanente au chalutage à l'intérieur de cinq polygones au sud de Sidi El Ghazi et deux polygones au nord de Sidi El Ghazi pour protéger les zones rocheuses qui constituent l'habitat de plusieurs espèces halieutiques ;
- Interdiction permanente d'utilisation de chalut de fond à grande ouverture verticale « G.O.V » dont la taille des éléments constitutifs du bourrelet, en l'occurrence les rondelles en caoutchouc, dépasse les 160 mm ;
- Préparation du projet d'arrêté du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe pris pour application du décret d'aménagement de 2019.

## Pêcherie des petits pélagiques

### PLAN D'AMENAGEMENT DE LA MEDITERRANEE, DE L'ATLANTIQUE NORD ET DE L'ATLANTIQUE CENTRE

- Le DPM a autorisé les senneurs côtiers à exploiter la pêcherie des petits pélagiques durant la campagne 2022 en atlantique centre à partir des ports de Laayoune, Tan-Tan, Tarfaya, Sidi Ifni et Agadir en instaurant un TAC de 578.800 tonnes et un quota individuel non révisable, à raison de 2700 tonnes par navire par an ;
- 
- Deux décisions visant la protection des zones de pontes et de concentration des juvéniles ont été instaurées au niveau de cette pêcherie, à savoir :
    - ✓ La fermeture de la zone de concentration des juvéniles à Tan-Tan au niveau de la pêcherie des petits pélagiques Atlantique centre, du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022 ;
    - ✓ La fermeture de la zone de concentration des juvéniles entre Tarfaya et Laayoune au niveau de la pêcherie des petits pélagiques Atlantique centre, du 06 au 31 mars 2022.
  - Le Département a révisé à titre expérimental pour une durée d'une année le seuil de tolérance de pêche accessoire de l'espèce « dorade grise » ou « grisot » (*Spondyliosoma cantharus*) au niveau de la pêcherie des petits pélagiques Atlantique centre, comme suit :
    - ✓ Autoriser la pêche sans limite de seuil de l'espèce dorade grise ou grisot (*Spondyliosoma cantharus*) par les senneurs pour la période allant de mai à janvier ;
    - ✓ Maintenir le taux de pêche accessoire actuel de cette espèce à 3% par marée entre février et avril.
  - Au cours de l'année 2022, les actions suivantes ont été menées :
    - ✓ Le suivi de l'activité de pêche des senneurs opérant dans la pêcherie Atlantique Centre, la pêcherie atlantique nord et méditerranée s'effectue de façon régulière ;
    - ✓ L'examen des requêtes et doléances de la profession ;
    - ✓ La tenue de réunions de concertations avec les représentations professionnelles concernant les nouvelles mesures de gestions proposées ;
    - ✓ La préparation du projet d'arrêté du plan d'aménagement des petits pélagiques pris pour application du décret d'aménagement de 2019.

### PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PECHERIE ATLANTIQUE SUD

- Au titre de la campagne 2022, 75 navires côtiers ont été autorisés à exploiter la pêcherie des petits pélagiques en Atlantique sud à partir du port de Dakhla. Les senneurs ont été soumis à un système de quota de pêche individuel des petits pélagiques à hauteur de 1880 tonnes/navire/an, suite aux recommandations de l'INRH.
- Deux décisions ont été instaurées au niveau de cette pêcherie, à savoir :
  - ✓ L'instauration d'une période de repos biologique dans la pêcherie des petits pélagiques Atlantique sud, du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022 ;
  - ✓ L'extension de la zone d'interdiction située entre les parallèles 24°N-25°N, à 20 milles mesurés à partir des lignes de base, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et qui sera appliqué pendant une année.
- Le DPM a publié une décision portant sur les conditions de pêche de la Bécasse de mer au niveau de la zone Sud (Cap Boujdour- Cap blanc).
- Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan d'aménagement des petits pélagiques, le DPM a organisé une série de réunions de concertation avec les représentants de la profession, à savoir : les CPMs, la fédération des chambres des pêches maritimes, l'union nationale des industries de la conserve de poisson -UNICOP et la confédération marocaine des armateurs et industriels de la pêche pélagique –COMAIP. L'objectif de ces rencontres est de présenter les résultats des campagnes

d'évaluation des stocks menés par l'INRH et également de discuter avec la profession le bilan de cette campagne de pêche pendant laquelle un nouveau zoning des navires (fixation des navires dans les six unités d'aménagement) a été appliqué. Ce qui a permis de discuter également des nouvelles mesures de gestion proposées par l'INRH pour réduire l'impact de l'effort de pêche déployé dans les différentes pêcheries et augmenter la résilience des stocks face à l'incidence des changements climatiques.

Tableau 12 : Les débarquements des petits pélagiques en 2022 (en tonnes)

Pêcherie Atlantique Sud	Pêcherie Atlantique Centre	Pêcherie Atlantique Nord/Méditerranée	Total
544 628,80	551 859,06	104 536,84	1 201 024,71

N.B: Ces débarquements concernent les navires de type RSW et les senneurs côtiers (Source : TIBCO)

### AUTRES ACTIONS

- Publication au Bulletin officiel de l'arrêté n° 2401-22 relatif à l'interdiction de pêche temporaire de certaines espèces pélagiques (sur l'extension de la zone d'interdiction située entre les parallèles 24°N-25°N de 15 à 20 miles) ;
- Publication au Bulletin officiel de l'arrêté n° 1576-22 modifiant l'arrêté 3049-19 relatif à la pêche de petits pélagiques de l'Atlantique Sud.

### Pêcherie crevettière

Au cours de l'année 2022, la production des crevettes a atteint 9408 tonnes correspondant à une valeur de 1013 millions de dhs soit, une légère diminution en poids de 4% par rapport à l'année précédente contre une augmentation de la valeur de 12%.



Tableau 13 : Etat de la production des crevettes en 2022

Pêcherie crevettière	Crevette rose	Crevette royale	Autres crevettes	Total
<b>Poids(T)</b>	8 114	780	514	<b>9 408</b>
<b>Valeur (millions DH)</b>	615	355	43	<b>1 013</b>

La flotte opérant dans la pêche crevettière, au cours de cette année, est composée de 469 chalutiers côtiers et de 59 crevettiers congélateurs.

### Grands crustacés

Les débarquements des grands crustacés en 2022 ont connu une augmentation de 14% en volume et de 67% en valeur. Cette pêche est essentiellement dominée par la langouste rose qui représente 52% en volume et 71% en valeur.

Tableau 14 : Etat de la production des grands crustacés en 2022 (\*)

Espèce	Poids (T)	Valeur (millions DH)
Crabes	88	1
Homard	51	6
Langoustes	631	82
<b>Total général</b>	<b>770</b>	<b>89</b>

(\*) Source : ONP

Les espèces de langoustes sont exploitées essentiellement par les barques artisanales et les palangriers. Elles sont également capturées, mais accessoirement, par les chalutiers.

Tableau 15 : Etat des unités de pêches exploitant les espèces de langouste en 2022 (\*)

Unités de pêche	Barques	Palangriers	Chalutiers
<b>Nombre</b>	1 098	26	85

(\*) Source : ONP

## Requins

Les captures des espèces des requins dans toutes les côtes marocaines ont enregistré 1 568,72 tonnes pour une valeur de 24,5 MDH en 2022.

Tableau 16 : Etat de la production des espèces de requins en 2022 (\*)

Espèce de requin	Poids (T)	Valeur (kDH)
Requin grisé	0,02	0,72
Requin peau bleu	1 532	24 246
Requin-hâ	36	261
Requin-perlon	0,7	8
<b>Total</b>	<b>1 568,72</b>	<b>24 515,72</b>

(\*) Source : ONP

Le Maroc participe aux différentes réunions intersessions (des gestionnaires et scientifiques) des organismes régionaux de gestion des pêches (ORGP) notamment, l'ICCAT, la CGPM, la CITES qui sont chargés du suivi et gestion des espèces de requins de la Méditerranée et de l'Atlantique. Le Maroc, en tant que membre actif au sein de ces ORGPs, souscrit pleinement aux différentes dispositions adoptées par ces dernières. Le DPM veille à l'application des dispositions prévues par les recommandations de l'ICCAT et la CGPM visant la conservation des espèces de requins pêchés, en association avec les espèces gérées par ces organismes.

## Espadon

La pêche à l'espadon (*Xiphias gladius*) au Maroc est une source importante de la croissance économique, par la valeur ajoutée qu'elle génère et l'apport en devises qu'elle assure, ainsi que le développement social à travers les postes d'emplois créés directs et indirects.

Au cours de l'année 2022, les débarquements de l'espadon ont atteint 1939 tonnes, soit 54 % débarquée en Atlantique et 46% en Méditerranée.

Tableau 17 : Etat de la production d'espadon par zone de pêche en 2022

Zone de pêche	Poids en Tonnes
Méditerranée	891
Atlantique	1 048

Le DPM souscrit pleinement aux dispositions des recommandations de l'ICCAT relatives à la gestion de la pêcherie d'espadon en appliquant toutes les mesures prises concernant cette pêcherie (limite de quota de pêche, période de fermeture de pêche, taille marchande, engins de pêche autorisées,...etc).

Ce Département a mis en place des dispositifs appropriés pour la gestion, le suivi et l'application de la réglementation nationale et internationale notamment, les termes des recommandations adoptées par l'ICCAT et ce, en procédant au renforcement de l'instrument législatif par l'arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime du développement rural et des eaux et forêts n° 1112-22 du 14 avril 2022 relatif au plan d'aménagement et de gestion de la pêcherie de l'espadon (*Xiphias gladius*).

Le Maroc participe aux différentes réunions intersessions de l'ICCAT (des gestionnaires et scientifiques) qui est chargée du suivi et gestion de l'espadon de la Méditerranée et de l'Atlantique. Le Maroc en tant que membre actif au sein de l'ICCAT dispose d'un quota annuel de cette espèce aussi bien en Méditerranée qu'en Atlantique.

## Pêcherie merlutière

La pêche aux merlus est une activité qui se pratique le long du littoral marocain par une flottille côtière et artisanale et par une flottille munie d'un système de congélation à bord. Durant l'année 2022, la production totale du merlu a atteint 8010 tonnes correspondant à une valeur de 233 millions dhs, soit une légère augmentation en poids de 1% mais une hausse de 12% en valeur par rapport à l'année précédente.

Tableau 18 : Etat de la production des espèces du merlu en 2022

Flotte	Poids(T)	Valeur (millions DH)
Côtière et artisanale	7 356	223
Hauturière	654	10
<b>Total</b>	<b>8 010</b>	<b>233</b>

## Pêcherie du thon rouge

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation 19-04 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique-Est et la Méditerranée et compte tenu de l'importance socio-économique de la pêcherie du thon rouge au niveau national, ce Département a opéré un partage du quota attribué au Maroc à tous les segments concernés pour encadrer les activités de pêche et de commercialisation du thon rouge.

Pour garantir le respect des quotas alloués aux différents segments actifs intervenant dans la pêcherie du thon rouge, il a été procédé à la mise en place de la Décision Ministérielle n° TR 01/22 du 21 février 2022 portant sur les conditions d'exploitation du thon rouge, la gestion et la répartition du TAC attribué au Maroc, la capacité de pêche, les périodes et zones d'ouverture temporelles de la pêche, etc.

Les fermetures temporelles de la pêche au thon rouge ont été respectées par les différents segments concernés, conformément aux dispositions de la Décision Ministérielle citée ci-dessus et la recommandation ICCAT 21-08.

### ENGRAISSEMENT DU THON ROUGE VIVANT

Au cours de la saison de 2022, trois fermes d'engraissement du thon rouge vivant ont été opérationnelles dans le but de valoriser la production de thon rouge.

Tableau 19 : Engraissement du thon rouge vivant

Volume de thon rouge vivant mis initialement en cage		Volume de thon rouge après mise à mort	
Poids (en t)	Nombre d'individus	Poids (en t)	Nombre d'individus
2 703,58	13 559	4 314,71	13 599

Toutes les opérations de l'activité de l'engraissement sont souscrites pleinement aux dispositions de l'ICCAT en la matière, notamment le suivi par un observateur régional ICCAT et un observateur national ainsi que l'utilisation d'un eBCD et d'un système de caméra stéréoscopique.

## Algues marines

### MESURES D'AMENAGEMENT

Durant la campagne de pêche 2022, le Département de la pêche maritime a mis en place les mesures d'aménagement suivantes suite à l'avis scientifique sur l'évaluation des stocks des champs d'algues au niveau de toutes les circonscriptions maritimes de la côte atlantique marocaine, qui a recommandé les conditions et les possibilités suivantes :

- En Atlantique du Nord : L'ouverture de la saison de pêche des algues *Gelidium* du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2022 ;

- En Atlantique du Sud : L'ouverture de la saison de pêche des algues Gelidium du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 mai 2023 ;
- Un quota d'exploitation global de Gelidium corneum de 33.445 tonnes humides allouées à toutes les circonscriptions maritimes de la côte atlantique marocaine où les algues sont ciblées dont 28.461 tonnes par plongée et 4.984 tonnes par la pêche à pieds ;
- L'ouverture de la saison de pêche des algues Gigartinacées du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022 ;
- Le maintien du quota alloué aux Gigartinacées, de 300 tonnes d'algues sèches ;
- Le maintien du taux de conversion des algues mouillées/algues séchées à 32%. En cas de besoin pour recalculer ce taux, il pourra être révisé par un échantillonnage in situ par l'INRH pendant l'activité de pêche.

Ainsi et suite aux recommandations de l'INRH, ce Département a établi la décision n° 3/22 en date du 30 juin 2022 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation des algues marines (Agarophytes, carraghénophytes et laminaires). Ladite décision a déterminé les modalités d'ouverture de la pêche des algues marines dites «agarophytes», «carraghénophytes» et «laminaires» dans les eaux maritimes marocaines au titre de l'année 2022 et a défini un ensemble de mesures visant à assurer la préservation de la ressource et sa traçabilité.

### **QUOTA DE PECHE**

Pour l'année 2022, le quota global des algues marines, toute espèces confondues, autorisé a été de 11.417,28 Tonnes d'algues séchées soit l'équivalent de 35.679 tonnes d'algues humides.

### **PRODUCTION DECLAREE D'ALGUES MARINES**

Les quantités débarquées et déclarées des algues marines toutes espèces confondues à l'état humides durant l'année 2022 (au 31 décembre 2022) sont de 26.219 tonnes. La quantité déclarée a augmenté de 316% en poids par rapport à 2021 et ce, en raison de la reprise d'activité durant cette année.

### **Corail**

La pêche de corail, durant 2022, a été régie par l'arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 1258-22 du 9 chaoual 1443 (10 mai 2022) règlementant la pêche du corail rouge dans la zone maritime située entre Cap Spartel et Larache.

Au niveau de cette zone la pêche de cette espèce est ouverte dans les conditions suivantes:

- La pêche est autorisée au niveau des isobathes situés entre 40 et 80 mètres ;
- La zone de pêche est limitée par les points ayant les coordonnées géographiques suivantes :  
A : 35° 11' 36''N / 06° 10' 24''W ; B : 35° 47' 18''N / 05° 55' 33''W ;
- La quantité maximale de corail rouge pouvant être pêchée est fixée à cent soixante kilogrammes (160 Kg) par an et par navire sans la possibilité de son transfert total ou partiel à un autre navire ;
- Le nombre maximum de navires autorisés à pêcher dans la zone susmentionnée est fixé à dix (10), sans que le tonnage global de chaque navire ne dépasse 28 unités de jauge brute ;
- Le nombre de plongeurs autorisés par navire est fixé à trois (03).

Les corailleurs ayant bénéficié de la licence de pêche du corail rouge au titre de l'année 2022 sont au nombre de 6 unités.

La quantité de corail rouge déclarée au titre de l'année 2022 est de 942 Kg pour un nombre de marées équivalent à 273.

### **Exploitation des coquillages et autres espèces littorales**

#### **PECHE DE VERNIS ET DE LA COQUE AU NIVEAU DE LA ZONE CONCHYLICOLE DE OUED NEGRO- M'DIQ, OUED LAOU-KAASRAS ET TARGHA-CHMAALA**

Au cours de l'année 2022, l'ouverture de la pêche du vernis a été régie par les deux décisions suivantes:

- Décision n° 2/22 du 15 avril 2022 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, la déclaration, le transport et la commercialisation des vernis de l'espèce *Calista chione* au niveau de la zone maritime entre Fnideq et Jebha, valable entre juin 2022 et mars 2023 avec un quota de pêche de 1000 tonnes.
- Décision n° 7/22 du 12 décembre 2022 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, la déclaration, le transport et la commercialisation des vernis de l'espèce *Calista chione* au niveau de la zone maritime entre Fnideq et Jebha, valable entre juin 2022 et mars 2023 avec un quota de pêche supplémentaire de 100 tonnes.

Le suivi de l'activité des unités ayant droit d'accès à la pêche de cette espèce de coquillages est assuré par les Délégations des Pêches Maritimes de M'diq et Jebha.

La pêche du vernis au niveau de la zone maritime qui s'étend d'Oued Negro à Targha-Chmaala est pratiquée par des canots de la pêche artisanale et des navires de la pêche côtière. En 2022, cette pêche est pratiquée par 210 canots de la pêche artisanale et 1 navire de la pêche côtière.

La production déclarée du vernis, au titre de l'année 2022, entre Jebha et M'diq a atteint 1000,40 tonnes.

### **PECHE DE COUTEAU DROIT ET DE LA COQUE AU NIVEAU DE LA BAIE DE DAKHLA**

Au titre de l'année 2022, l'ouverture de pêche de coquillage (couteau droit et coque commune) au niveau de la baie de Dakhla a été régie par ces deux décisions :

- Décision n° 8/21 du 01 octobre 2021 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation du couteau de mer et coque commune au niveau de la baie de Dakhla valable entre le 01 octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2022 avec des quotas de pêche de couteau droit « *Solen margimatus* » de 392 tonnes et de coque commune *Cerastodema edule* de 160 tonnes.
- Décision n° 4/22 du 04 octobre 2022 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation de couteau droit et coque commune au niveau de la baie de Dakhla valable entre le 04 octobre 2022 jusqu'au 31 mars 2023 avec des quotas de pêche de couteau droit « *Solen margimatus* » de 278 tonnes et de coque commune *Cerastodema edule* de 123 tonnes.

Le quota global de pêche alloué relatif à ces deux espèces de coquillage est de :

- Le couteau droit « *Solen margimatus* » : 670 tonnes;
- La coque commune *Cerastodema edule* : 283 tonnes.

Les deux décisions n° 8/21 et 4/22 susmentionnées, n'ont pas été exploitées vu les contraintes liées au déclassement des zones PK 25 (site de ramassage couteau et coque - 2701) et Boutelha (site de ramassage coque - 2708) vers la classe B, et la non disponibilité des centres de purification des mollusques bivalves au cours de cette période au niveau de la région.

### **PECHE DE PIED DE BICHE**

L'exploitation de pied de biche «*pollicipes pollicipes*» (*Mitellapollicipes*, Gmelin 1789) dans les côtes marocaines a été organisée en 2021/2022 par les décisions suivantes :

- la décision n° 09/21 du 1<sup>er</sup> novembre 2021 réglementant la pêche et le ramassage de pied de biche dans les eaux maritimes marocaines valable jusqu'au 31 mai 2022 ;
- la décision n° 05/22 en date du 7 novembre 2022 réglementant la pêche et le ramassage de pied de biche dans les eaux maritimes marocaines valable jusqu'au 31 octobre 2023.

Le nombre de licence de pêche commerciale à pied, de pied de biche, délivré par les DPMs au titre de l'année 2022 est de 515 licences.

La quantité déclarée au niveau des neuf DPMs concernées par cette pêche est de 291,37 tonnes.

### **PECHE DE L'ANEMONE DE MER**

L'exploitation de l'anémone de mer, durant l'année 2022, a été ouverte conformément à la décision n° 01/22 en date du 6 janvier 2022, portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de pêche, de

déclaration, de transport et de commercialisation de l'anémone de mer en méditerranée valable jusqu'au 31 décembre 2022 avec un quota global de 92,5 tonnes réparti sur des quotas de pêche au niveau de trois zones maritimes :

- Zone I ; entre Oued Laou et M'diq : 52 tonnes de l'anémone de mer fraîche ;
- Zone II ; entre Chmaala et Jebha : 4,5 tonnes de l'anémone de mer fraîche ;
- Zone III ; zone de Cala Iris : 36 tonnes de l'anémone de mer fraîche.

Le nombre de licence de pêche avec navire et le nombre d'autorisation de pêche de l'anémone par plongée, délivrée par les DPMs au titre de l'année 2022 sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 20 : Licences de pêche relative à l'anémone de mer durant 2022

DPM	Nombre de licences de pêche avec navire	Nombre d'autorisations de pêche par plongée
M'diq	6	11
Jebha	6	6
Al Hoceima	5	9
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>26</b>

Source : DPMs

La quantité déclarée au niveau des DPMs est de 85,451 tonnes soit 92,4% du quota global instauré.

### **PECHE DE LA PETITE PRAIRE**

Au cours des années 2021 et 2022, la pêche de la petite praire appartenant à l'espèce « Chamelea gallina » (de nom initiale Venus gallina) entre Ras Kebdana et Saïdia a été ouverte par :

- La décision n° 10/21 du 01 novembre 2021 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, la déclaration, le transport et la commercialisation de la petite praire au niveau de la zone maritime entre Ras Kebdana et Saidia, valable jusqu'au 31 octobre 2022.
- La décision n° 6/22 du 07 novembre 2022 sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, la déclaration, le transport et la commercialisation de la petite praire au niveau de la zone maritime entre Ras Kebdana et Saidia, valable jusqu'au 31 octobre 2023.

Le quota annuel de cette espèce a été fixé à 200 tonnes en 2021 et 137 tonnes en 2022.

Le nombre maximal de canots pratiquant la pêche de la petite praire avec une drague métallique artisanale est de l'ordre de 200 unités.

La production déclarée est de 137.185 Kg, soit une consommation de quota de 100%.

### **PECHE DES ECHINODERMES (OURSIN ET CONCOMBRE DE MER)**

La pêche et le ramassage des échinodermes comprenant les oursins de mer et le concombre de mer étaient interdits au cours de 2022.

### **PROGRAMME D'EQUIPEMENT DES BARQUES ARTISANALES EN CAISSONS ISOTHERMES**

Au cours de l'année 2022, la situation de distribution des caissons isothermes a atteint une couverture de 90% des barques prévues par le programme.

La distribution se poursuit pour les caissons restants.



Tableau 21 : Etat d'avancement du programme d'équipement des barques en caissons isothermes (\*)

<b>Chambres des Pêches Maritimes</b>	<b>Nombre de barques prévues</b>	<b>Nombre de barques bénéficiaires</b>
Méditerranée (Nador à Tanger)	3 059	2 986
Asilah et Larache	374	321
Atlantique Nord	4 223	3 156
Atlantique Centre	1 278	1 039
Atlantique Sud	6 969	6 820
<b>TOTAL</b>	<b>15 903</b>	<b>14 322</b>

(\*) Etat arrêté au 31/12/2022

### **AIRES MARINES PROTEGEES (AMPs)**

L'année 2022 a enregistré les activités suivantes :

- La finalisation de l'étude de balisage et de signalisation pour l'installation du matériel de signalisation en mer de trois aires marines protégées (Alboran, Massa et Mogador) et la préparation des TDRs pour le lancement de l'AO pour l'installation de ce matériel.
- La Publication de trois Arrêtés Ministériels concernant le classement des trois parcs nationaux (Alhoceima, Souss Massa et Khnefiss) qui incluent des parties marines, selon les dispositions de la Loi 22-07 sur les Aires Protégées.

- Initiation d'un processus de Planification Spatiale Marine (PSM) en appui à la création d'une aire marine protégée à des fins de pêche sur le site pilote d'Agadir (région souss-massa) :  
Dans le cadre du programme d'économie bleue du gouvernement du Maroc, et avec un double objectif de conservation de la nature et de soutien aux pêcheurs artisanaux, le Département de la Pêche Maritime a souhaité explorer et appliquer des outils de PSM en vue de la conservation des ressources halieutiques dans des sites sélectionnés à travers la création d'AMPs à des fins de pêche, nouvelle approche de gestion utilisée pour renforcer les mesures de gestion de la pêche traditionnelle au Maroc.

Un processus de PSM a alors été initié au niveau du site pilote d'Agadir dans le cadre d'une assistance technique de la Banque mondiale auprès du Gouvernement marocain en vue de déterminer la meilleure localisation possible d'une Aire Marine Protégée (AMP) pour favoriser la reconstitution des stocks de poissons et protéger les écosystèmes marins, tout en assurant la durabilité de l'activité de pêche, en particulier artisanale.

- Programme National pour le Développement de l'Economie Bleue au Maroc :  
Le gouvernement du Maroc a commencé les préparatifs pour le lancement d'un programme national pour construire une économie bleue plus inclusive et plus résiliente. Par définition, l'économie bleue est l'utilisation durable des ressources océaniques en faveur de la croissance économique, l'amélioration des revenus et des emplois, et la santé des écosystèmes océaniques.  
Ce programme gouvernemental vise à améliorer (i) la croissance économique et la création d'emplois, (ii) la sécurité alimentaire, et (iii) la durabilité et la résilience des ressources naturelles.  
Compte tenu de la richesse des biens marins et côtiers du pays, les côtes marocaines offrent des opportunités significatives pour la création d'emplois, une reprise équitable après la pandémie, et une résilience accrue face au changement climatique. Fort de ses riches atouts bleus sur ses façades Méditerranéenne et Atlantique, le Maroc dispose d'un fort potentiel pour développer son économie bleue.

Ce Département, dans le cadre de ce programme, vise à créer trois (3) AMPs et créer des activités génératrices de revenus à travers l'assistance des coopératives et leurs équipements pour développer la valorisation des produits de la pêche issus des AMPs créées.

Le montant alloué à ce Département est de 45,31 millions DH qui représente 1,09 % des montants du prêt accordé par la Banque Mondiale pour ce programme (350 millions de dollars américains).

## 4- Suivi, Contrôle et Surveillance des Activités de la Pêche Maritime et Lutte contre la Pêche INN

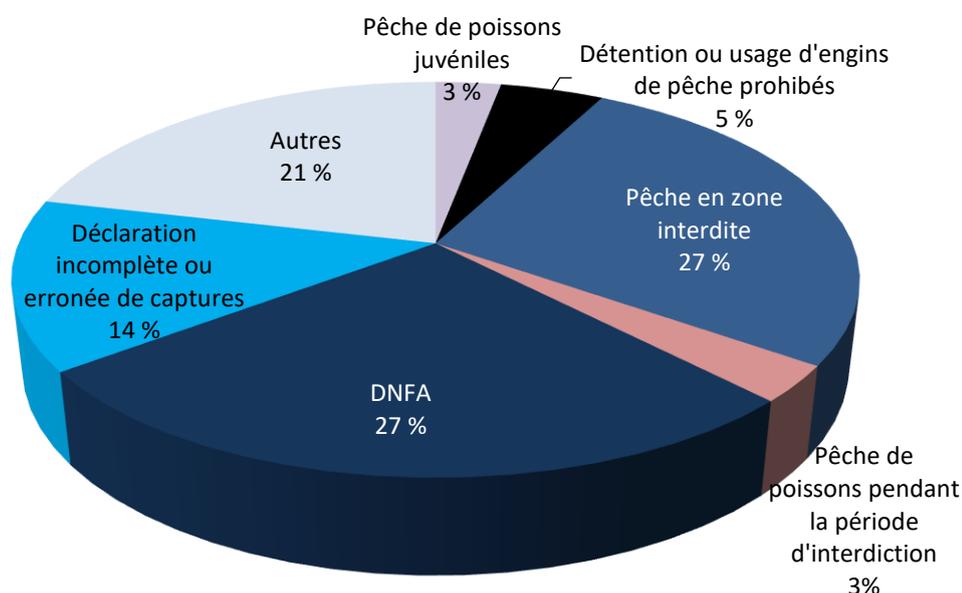
### SUIVI DES ACTIVITES DE PECHE

#### Bilan des infractions enregistrées

En 2022, les opérations de contrôle et d'inspection de l'activité de la pêche maritime ont donné lieu à la détection de 403 infractions à la réglementation des pêches maritimes pour la flotte et les établissements autorisés et 43 infractions dans le cadre de l'assainissement de la flotte artisanale non réglementaire et la lutte contre le circuit informel.

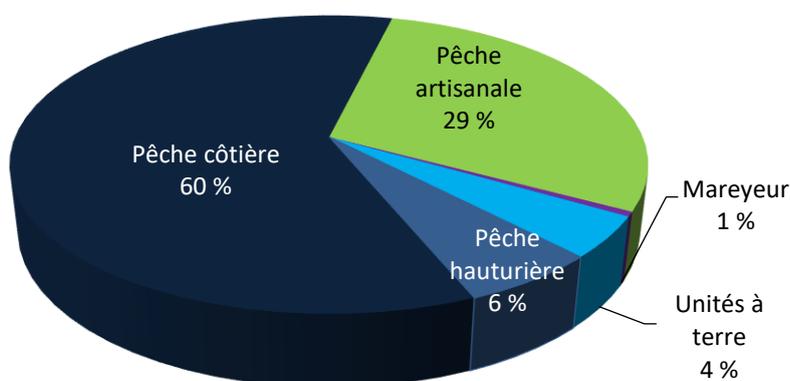
Le montant des amendes transactionnelles encaissé au cours de l'année 2022 s'élève à 12.404.279 DH.

Figure 9 : Ventilation du nombre d'infractions par type en 2022 (Flotte et établissements autorisés)



DNFA : Défaillance non fonctionnement et arrêt du Dispositif de positionnement et de localisation (DPL)

Figure 10 : Ventilation du nombre d'infractions par segment en 2022 (Flotte et établissements autorisés)



## Lutte contre le circuit informel

Dans le cadre de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, il a été procédé à la saisie de 176 engins de pêche et 34.851 kg de produits de la pêche ainsi que la poursuite en justice de 51 personnes.

## Opérations de Contrôle et inspection des activités de la pêche maritime par l'Equipe de contrôle mobile de la DCAPM

Sur la base de l'évaluation des risques, les agents de contrôle habilités relevant de la DCAPM effectuent des missions de contrôle et d'inspection des activités de la pêche, généralement au niveau des ports nationaux nécessitant un appui et un renforcement du contrôle des débarquements des navires, des engins de pêche utilisés et des évaluations des stocks physiques de poulpe détenu au niveau des établissements de conditionnement, traitement, transformation et entreposage des produits de la pêche.

Ainsi en 2022, l'équipe de contrôle mobile de la DCAPM a totalisé 7 missions d'inspection (5 ports, 83 navires, 54 établissements). Ces missions se sont soldées par la détection de 5 infractions à la réglementation des pêches maritimes.

## Contrôle par le Centre National de Surveillance des Navires de Pêche (système VMS)

A l'instar de l'année 2021, le Centre National de Surveillance des Navires de Pêche (CNSNP), affirme son rôle capital dans la constatation des cas d'infraction relatifs aux zones de pêche interdites ainsi qu'aux opérations de pêche sans licence.

En effet, dans le cadre du suivi et de surveillance de la flotte de pêche opérant dans les zones maritimes du Royaume lors de l'année 2022, le CNSNP a reçu 8.946.759 messages VMS émanant des navires marocains et étrangers.



Ainsi au 31/12/2022, grâce au traitement et l'analyse de ces messages, le VMS a permis de détecter 64 infractions à la réglementation des pêches maritimes, dont 42 infractions détectées par le CNSNP et 22 infractions confirmées par le CNSNP aux autorités de contrôle en mer

## SUIVI DU PROCESSUS DE LA CERTIFICATION DES CAPTURES

### Traitement des requêtes de l'UE relatives aux demandes de vérification des certificats de captures

Dans le cadre du contrôle aux frontières effectué par les Etats membres de l'UE, des demandes de vérification sont adressées au DPM pour authentifier, valider ou statuer sur l'origine légale de certains lots exportés. Le Département a ainsi traité 15 requêtes d'assistance émanant des autorités étrangères.

Dans le même sens et afin de permettre aux délégations des pêches maritimes concernées de compléter les vérifications nécessaires pour statuer sur l'origine légale de certains lots réexportés vers le Maroc, la DCAPM a adressé six (06) demandes de vérifications aux points focaux des pays étrangers afférentes à ces lots.

### Traitement des requêtes des DPMs

Au cours de l'année 2022, quinze (15) requêtes d'assistance et d'encadrement provenant des différentes Délégations des Pêches Maritimes concernant le processus de certification des captures ont été traitées par la DCAPM.

Dans le même sens, et à la demande des DPMs concernées, la DCAPM a exécuté, en tant qu'administrateur du système de documentation des captures de l'ICCAT, soixante et onze (71) interventions dans le système eBCD.

### Textes d'application de la loi INN 15-12

Les travaux d'élaboration des textes d'application de la loi INN 15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche INN ont permis en 2022 la publication de l'arrêté d'application n° 691-21 du 03 janvier 2022 relatif aux documents attestant de la légalité des captures à l'importation et à l'exportation des produits halieutiques.

Les entités techniques concernées par la loi INN ont poursuivi le travail en commission mixte pour l'élaboration des trois derniers textes d'application de la loi INN 15-12.

Les éléments techniques correspondants ont été élaborés et les projets de texte sont en cours de discussion au Secrétariat Général du Gouvernement.

### Certification des captures destinées au Japon

En 2022, ce Département a mené des consultations bilatérales avec l'Agence Japonaise des Pêches suite à l'adoption de la nouvelle loi Japonaise instaurant un nouveau système de documentation des captures à l'importation de certains produits de la pêche. Ces consultations ont permis de convenir de modalités particulières de certification des captures destinées au Japon.

## 5- Développement de l'Aquaculture Marine

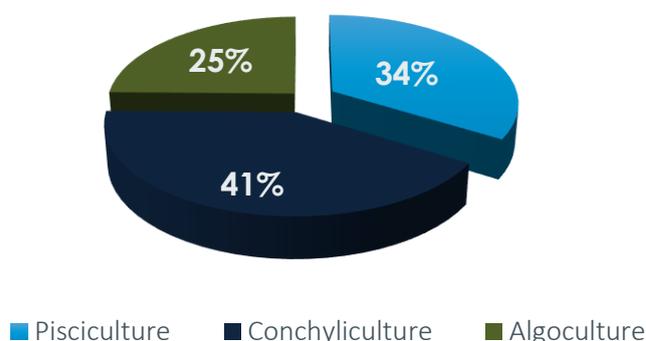
### PLANIFICATION ET GESTION DES ESPACES A VOCATION AQUACOLE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de planification territoriale, l'année 2022 a été essentiellement marquée par l'achèvement des plans d'aménagement aquacole, relatifs aux régions de:

- Laâyoune –Sakia El Hamra (LSH) ;
- Guelmim-Oued Noun (Provinces de Tan Tan et de Guelmim) (GON) ;
- Marrakech-Safi (MS) ;
- Casablanca-Settat (CS) ;
- Lagune de Marchica (Région de l'Oriental).

Le potentiel révélé par ces plans aquacoles est de 8783 ha réparti en 509 unités de production, dédiées à la pisciculture, conchyliculture et algoculture, pour une production potentielle de plus de 170.000 tonnes.

#### Répartition de la superficie identifiée par filière



Il est à signaler que le potentiel exploitable pour le court terme dans les régions de LSH, GON, MS et CS, constitue 45 % du potentiel global. Il s'agit de 197 parcelles totalisant une superficie de 3985 ha. Dans ce sens, il est à préciser que :

- L'exploitation se fera à court terme principalement pour les espaces situés dans les périmètres des ports de pêche déjà opérationnels ;

- L'exploitation à moyen terme pour les espaces situés dans les périmètres des PDA/VDP, une fois les infrastructures d'accostage nécessaires réalisées au niveau de ces sites.

Aussi, les espaces exploitables pour le court terme ont fait l'objet en 2022 d'appels à manifestation d'intérêt adressés aux investisseurs nationaux et internationaux intéressés par le développement de projets aquacoles.

## **DISPOSITIONS JURIDIQUES ET AUTORISATION D'EXERCICE DE L'ACTIVITE AQUACOLE**

L'ANDA, en étroite collaboration avec le DPM et ses partenaires publics et privés, a élaboré deux lois ; la loi n°84-21 relative à l'aquaculture marine et la loi n° 85-21 modifiant et complétant la loi 52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture.

Les deux lois qui ont pour objectif principal de doter le secteur aquacole d'une législation propre sur les plans normatif, organisationnel, technique, sanitaire et environnemental, ont été publiées au bulletin officiel début 2023.

1. La loi n°84-21 relative à l'aquaculture marine ayant pour objectif l'organisation de l'exercice de l'activité aquacole marine est organisée en six titres et six chapitres, répartis en 94 articles. Les principales dispositions consistent en :
  - L'instauration d'une première définition légale de l'aquaculture marine au Maroc, qui constitue le fondement principal pour réglementer l'aquaculture en tant que secteur à part entière et permettre la reconnaissance de son identité particulière et son statut juridique distinct et complet ;
  - L'introduction d'une base légale d'encouragement et d'appui de l'Etat pour le développement du secteur sous toutes ses formes pour contribuer à la compétitivité du produit national ;
  - L'instauration du principe d'octroi d'autorisation préalable au lieu des concessions pour les fermes aquacoles et l'agrément pour les aquariums ;
  - L'intégration de l'approche de la planification sectorielle et spatiale de l'aquaculture marine ;
  - L'instauration du principe de mise à la concurrence des espaces délimités et définis dans le cadre des plans d'aménagement en vue de valoriser leur exploitation par des projets fiables ;
  - Le renforcement de la réglementation sur l'évaluation et la protection environnementale et des conditions de commercialisation.
2. La loi n°85-21 modifiant et complétant la loi 52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture redéfinit le champ d'action et les missions de l'ANDA pour lui permettre de mener à bien sa mission et ce, en tenant compte des évolutions que connaît l'activité aquacole, aussi bien au niveau national qu'international, notamment par:
  - Le renforcement du rôle de l'Agence dans l'accompagnement et l'appui juridique, administratif et technique des projets d'investissement dans l'activité de développement de l'aquaculture ;
  - L'élaboration des plans régionaux d'aménagement et de gestion aquacole et leur mise en œuvre ;
  - La proposition et la mise en œuvre des mesures incitatives et d'encouragement de l'investissement dans l'aquaculture marine ;
  - La réalisation de projets de fermes aquacoles pilotes à des fins d'expérimentation, de démonstration ou de formation ;
  - La mobilisation, l'aménagement et la gestion des espaces à terre en vue du développement de l'activité aquacole.

## **ACCOMPAGNEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

Au titre de l'année 2022 et dans le cadre de la mise en place des plans d'aménagement aquacole achevés au niveau des régions de CS, MS, GON (Province de Tantan), LSH et la lagune de la Marchica, l'ANDA a lancé trois appels à manifestation d'intérêt qui ont permis la sélection d'un total de 50 nouveaux projets aquacoles.

L'ANDA a également poursuivi l'accompagnement effectif et continu des porteurs de projets au niveau des différentes régions sur le plan administratif, financier, technique et juridique.

L'accompagnement technique a concerné le suivi des indicateurs de performances des fermes actives pour mieux cerner leurs besoins en terme de développement, ainsi que la mise en œuvre d'une assistance technique adaptée à chaque projet bénéficiaire qui vise à transmettre le savoir-faire en matière de techniques d'élevage, depuis la conception et tout au long du premier cycle d'exploitation. Cette année a été particulièrement marquée par :

- L'exécution des appels d'offres relatifs à l'équipement, l'installation et l'assistance technique de 63 projets bénéficiaires de l'appui sectoriel au niveau des régions de Dakhla Oued Eddahab, Souss Massa, Grand Casablanca et Tanger Tétouan Al-Hoceima ;
- Le lancement des appels d'offres relatifs à l'équipement et l'installation de 51 projets bénéficiaires de l'appui sectoriel ;
- Le lancement de deux projets pilotes d'algoculture en offshore, l'un dans la zone de Sidi R'Bat (région de SM) et l'autre à Labouirda (région de DOE) ;
- La réalisation de 38 ateliers pour l'assistance technique au profit de 280 jeunes entrepreneurs et 4 coopératives de pêche artisanale bénéficiaires de l'appui sectoriel au niveau des régions de Dakhla-Oued Eddahab, Guelmim-Oued Noun, Souss-Massa et Tanger Tétouan Al Hoceima.



## **L'AQUACULTURE, UNE COMPOSANTE PRINCIPALE DE L'ÉCONOMIE BLEUE**

Le Maroc a initié avec la Banque Mondiale le « Programme de développement de l'économie bleue » qui vise la promotion des activités de l'économie Bleue, et a considéré l'Aquaculture comme un véritable levier pour amorcer de nouveaux investissements, accompagner la mise en place de nouvelles activités génératrices de revenus, favoriser l'insertion économique des jeunes et des femmes pour in fine libérer les potentialités sectorielles pour positionner cette activité comme une plaque tournante de l'économie bleue.

Ce programme a le mérite de se constituer comme un pilier pour la mise en œuvre des orientations royales pour la promotion de l'investissement, l'encouragement de l'initiative privée tout en soutenant la nouvelle génération d'entrepreneurs. Aussi, la mise en œuvre du programme vise à contribuer au déploiement des orientations du Nouveau Modèle de Développement (NMD) et l'exécution de la stratégie du secteur des pêches maritimes.

## **UNE CHAÎNE DE VALEUR AQUACOLE INCLUSIVE ET COMPETITIVE**

En parallèle, l'ANDA a initié avec la Banque Islamique de développement la conception d'un programme intégré visant à soutenir l'investissement comme un axe de la relance économique pour promouvoir l'émergence d'acteurs compétitifs positionnés sur les maillons stratégiques de la chaîne. Il met l'accent sur le développement de la production aquacole et les maillons amont et aval de la chaîne de valeur afin de capter la valeur ajoutée à l'échelle locale tout en mettant en place les bonnes pratiques aquacoles et créer un écosystème productif, intégré et compétitif.

## **MARCHE AQUACOLE, UN MARCHÉ DOMESTIQUE DYNAMIQUE**

Le dynamisme de l'activité aquacole et la croissance des investissements ont insufflé un nouvel élan au commerce des produits aquacoles. Dans cette perspective, et pour maintenir cette dynamique positive l'ANDA a initié une étude de marché au niveau national pour identifier le potentiel de marché des espèces aquacoles afin d'orienter les investisseurs. Cette étude s'appuie sur des études qualitatives et quantitatives pour définir la perception des consommateurs et leurs attentes en termes de positionnement et de segments des produits aquacoles à fort potentiel de développement.

## II- RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PÊCHE ET ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT



# 1. Infrastructures d'Accueil

## INFRASTRUCTURES LIEES A LA PECHE ARTISANALE

Figure 11 : Situation géographique des VDP et PDA



*N.B. : Les VDPs en cours d'extension sont réalisés dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement des Provinces du Sud*

## Etat d'avancement des projets du PNAL de PDAs et VDPs au Maroc durant l'année 2022

Tableau 22 : Projets zone Nord

Projet	Consistance	Etat d'avancement fin 2022
<b>Province Driouch</b>		
<b>VDP Ifri Ifounassene</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrages de protection : digues principale et secondaire</li> <li>- Plan incliné</li> <li>- Cavaliers de protection</li> <li>- Terre-pleins gagnés sur mer</li> <li>- Bâtiments administratifs</li> <li>- Equipements sociaux professionnels</li> </ul>	Marché de travaux bâtiments et VRD attribué
<b>PDA Ahdid</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments administratifs</li> <li>- Complexe commerciale (Halle aux poissons, fabrique de glace, chambre froide ...)</li> <li>- Equipements sociaux professionnels</li> <li>- Magasins pêcheurs et mareyeurs.</li> <li>- Salle de prière</li> <li>- Zone d'étendage de filets</li> <li>- Station carburant</li> <li>- Sanitaires</li> </ul>	Lancement de l'appel d'offre des travaux de construction du PDA est en cours
<b>Province Al Hoceima</b>		
<b>VDP Inouaren</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'aménagement d'un poste de surveillance</li> <li>- Surélévation et extension d'un mur de clôture</li> <li>- Installation d'un système de vidéo surveillance</li> </ul>	100%
<b>Province Essaouira</b>		
<b>PDA Cap Sim</b>	Convention de partenariat avec la commune d'Essaouira pour le financement des travaux d'alimentation en eau potable du PDA Cap Sim	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes : 100%</li> <li>- Etat d'avancement du Projet : 60%</li> </ul>
<b>Préfecture d'Agadir</b>		
<b>VDP Imessouane</b>	Travaux d'extension concernant la construction de 80 magasins et 160 box jerricanes	Marché des travaux de construction a été approuvé pour l'exécution
<b>PDA Taghazout</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments administratifs</li> <li>- Complexe commercial (Halle aux poissons, fabrique de glace, chambre froide ...)</li> <li>- Magasins pêcheurs</li> </ul>	Etudes techniques en cours
<b>Province Tiznit</b>		
<b>PDA Gourizim</b>	Etude pour l'Aménagement de la Zone d'Accostage du PDA Gourizim	100%

Tableau 23 : Projets zone Sud

Projet	Consistance	Etat d'avancement fin 2022	Observations
<b>Province de Tarfaya</b>			
<b>VDP Améгриou</b>	Etudes Architecturales, topographiques, géotechniques, techniques, contrôle des études, impact sur la zone de pêche, en partenariat avec l'ONP et l'APDS	100%	La procédure de paiement s'effectue au niveau de l'APDS, maitre d'ouvrage principal du programme
	Travaux de réalisation d'une plateforme dans la zone de pêche du VDP	100%	
	Travaux de construction de 168 box carburant et de 104 magasins pêcheurs	DAO relatif aux travaux : en cours	Les travaux sont en cours de lancement par l'Agence du Sud
<b>Province de Boujdour</b>			
<b>VDP Aftissat</b>	Etudes Architecturales, topographiques, géotechniques, techniques, contrôle des études, de la zone de pêche, en partenariat avec l'ONP et l'APDS	100%	100%
	Travaux de construction de 446 magasins pêcheurs	100%	100%
	Travaux de construction de 562 box carburant	75%	85%
<b>VDP Lacraâ</b>	Etudes Architecturales (phase APS), topographiques, impact sur l'environnement de la zone de pêche, en partenariat avec l'ONP et l'APDS	Etudes du VDP sont confiées à l'APDS	Etudes technique en cours
<b>Province d'Oued Eddahab</b>			
<b>VDP N'tirift</b>	Etudes Architecturales, topographiques, géotechniques, techniques, contrôle des études, de la zone de pêche, en partenariat avec l'ONP et l'APDS	100%	100%
	Travaux de construction de 350 magasins pêcheurs	100%	100%
	Travaux de construction de deux rampes d'accès	100%	100%
<b>VDP Ain Baida</b>	Etudes Architecturales (validation du plan d'aménagement par l'agence urbaine)	Etudes du VDP confiées à l'APDS	Etudes Architecturales en cours

Tableau 24 : Projets réalisés –PDAs d’Afrique

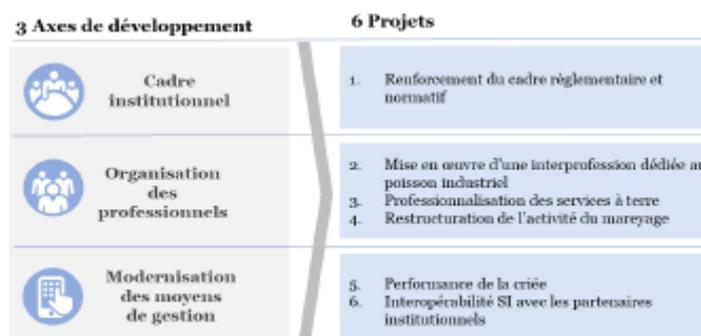
Projet	Consistance	Etat d'avancement fin 2022
<b>PDA Locodjro</b>	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA Locodjro	100%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%
	Contrôle conformité des matériaux	100%
	Etudes géotechniques	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	100%
	Travaux de construction PDA Locodjro	100%
<b>PDA Grand Lahou</b>	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA Grand Lahou	100%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%
	Etudes géotechniques	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	100%
	Travaux de construction PDA Grand Lahou	100%
<b>PDA Soubédioune</b>	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA de Soubédioune	100%
	Etudes géotechniques et réception de fonds de fouilles	100%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	100%
	Etudes Topographiques	100%
	Etude d’impact sur l'environnement	100%
	Lot 1 : Travaux Terrassements Généraux et Ouvrage de Protection	100%
	Lot 2: Bâtiment	100%
<b>PDAs Bonfi /Teminetaye</b>	Etudes Architecturales et suivi des travaux des PDAs de Bonfi et Teminetaye	100%
	Etudes techniques et suivi des travaux	100%
	Etudes géotechniques et réception de fond des fouilles	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	100%
	Travaux de construction des deux PDAs Bonfi et Teminetaye	100%
<b>PDA Yoro</b>	Etudes Architecturales et suivi des travaux du PDA Yoro	90%
	Etudes techniques et suivi des travaux	90%
	Etudes géotechniques et contrôle conformité des matériaux	100%
	Contrôle technique et suivi des travaux	90%
	Etudes et suivi topographiques	100%
	Travaux de construction du PDA Yoro	85%

## 2. Infrastructures Commerciales

### ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

#### Refonte du processus de commercialisation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la refonte du processus de commercialisation des produits de la pêche, l'ONP a poursuivi l'exécution des projets portant notamment sur les axes de développement suivants :



Ces projets ont été retenus pour atteindre les objectifs ci-après :

Principaux Chantiers	Objectifs et impacts
Renforcement du cadre réglementaire et normatif : Amendement de la loi 14-08 relative au mareyage	<p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consolidation du cadre législatif autour de plusieurs leviers :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcement de l'environnement d'exercice</li> <li>✓ Montée en gamme de l'offre de mareyage</li> <li>✓ Amélioration de la traçabilité des produits</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Impacts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement du tissu d'acteurs (structuration, éligibilité conditions techniques d'exercice, ...)</li> <li>Accroissement de la valeur ajoutée du mareyage</li> <li>Amélioration de la performance de la distribution</li> </ul>
Mise en œuvre de l'interprofession dédiée au poisson pélagique	<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Doter la filière d'une interprofession à l'instar des pratiques observées dans le secteur agricole</li> <li>Renforcer le rôle des professionnels notamment à travers la mise en place de contrats programmes</li> </ul> <p><b>Impact :</b></p> <p>Organisation de plus de 100 associations / représentations professionnelles existantes dans la filière sous un cadre de fonctionnement unique, avec différents corpus dédiés à chaque sous filière</p>
Professionnalisation des services à terre	<p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des services à terre de 1ère et 2ème vente (manutention, tri et classification, épluchage...)</li> </ul> <p><b>Impacts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de l'offre de service : encadrement, formation et appui</li> <li>Meilleure valorisation</li> <li>Inclusion socio-économique des acteurs</li> </ul>
Restructuration du mareyage	<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un fonds de garantie des achats des mareyeurs</li> <li>Organisation des acteurs et des circuits de commercialisation (1ère et 2ème vente)</li> <li>Aggrégation des petits mareyeurs</li> </ul> <p><b>Impacts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des capacités techniques et financières</li> <li>Structuration des acteurs</li> </ul>
Performance : Digitalisation de la vente aux enchères (poisson de marée)	<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Célérité de la vente</li> <li>Anonymat des transactions</li> </ul> <p><b>Impacts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la traçabilité</li> <li>Meilleure valorisation</li> <li>Transparence des transactions</li> </ul>
Interopérabilité des systèmes avec les partenaires institutionnels	<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte, partage et unification des données relatives aux produits halieutiques tout au long de la chaîne de valeur</li> <li>Renforcement de la traçabilité des produits</li> </ul> <p><b>Impacts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la qualité des services aux professionnels</li> <li>Meilleur respect des réglementations en vigueur (règles d'hygiène, quotas de pêche...)</li> <li>Montée en compétitivité de la filière</li> </ul>

Au titre de l'année 2022, l'ONP a poursuivi la mise en œuvre de cette feuille de route et cela s'est traduit par le lancement d'actions prioritaires, notamment la digitalisation des enchères au niveau du site pilote, la halle de la pêche artisanale à Agadir mais également la mise en place d'un système de cautionnement des achats comme projet prioritaire. A cet effet, des discussions sont en cours avec les institutions financières.

### Démarche Qualité-Sécurité-Environnement

Afin de garantir les conditions d'hygiène et de salubrité requises concernant les produits de la pêche transitant par les halles et les marchés de gros, d'assurer la sécurité de son personnel et des usagers de ses infrastructures de commercialisation et de respecter les normes environnementales, l'ONP a poursuivi en 2022 le déploiement de sa démarche Qualité-Sécurité-Environnement.

Ainsi, et dans le cadre de la généralisation du processus d'agrément sanitaire engagé depuis l'entrée en vigueur en 2010, de la loi 28-07 relative à la sécurité sanitaire des aliments, l'ONP a réussi en 2022, à obtenir l'agrément sanitaire des halles au poisson d'Al Hoceima, Sidi Ifni, Ras Kebdana, Mohammedia, Casablanca, M'Diq et les PDAs d'Oued Laou et d'Amegriou.

L'ONP compte à fin décembre 2022, vingt-sept (27) halles, quatre (4) MG et un (1) entrepôt frigorifique disposant de leur agrément sanitaire.

Parallèlement, le processus d'agrément est en cours au niveau de la nouvelle halle d'Essaouira et de Lamhiriz ainsi que les marchés de gros de Meknès, Marrakech, Inezgane, Béni- Mellal et Oujda.

Concernant le volet sécurité au travail, l'ONP a poursuivi l'élaboration des plans d'opérations internes (POI) qui ont pour objectif d'évaluer les mesures mises en place pour assurer la maîtrise d'incidents majeurs potentiels. Dans le cadre de ce processus, l'ONP a engagé l'établissement des POI pour l'ensemble des sites rattachés aux directions régionales de Safi et d'Agadir. En outre, l'analyse des risques professionnels a été réalisée au niveau des directions régionales de Nador et de Dakhla.



En conséquence, un plan d'action de mise en conformité réglementaire en matière de sécurité a été élaboré pour assurer la prévention.

### Déploiement des mesures d'accompagnement des plans d'aménagement des pêcheries

Au titre de l'année 2022, l'ONP a poursuivi le déploiement des mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre des plans d'aménagement (PA) des pêcheries notamment, pour la pêcherie Poulpière, la pêcherie Crevetière, la pêcherie Pélagique, les Algues Marines, la Petite Praire, le Pied de biche, le Couteau de mer et la Coque commune.

### **RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE COMMERCIALISATION**

Dans le cadre de sa mission d'organisation de la commercialisation des produits de la pêche, l'ONP a continué à renforcer et développer son réseau de commercialisation à travers :

- La poursuite de la mise à niveau et de la modernisation des infrastructures et des équipements de commercialisation ;
- Le développement des infrastructures des activités connexes ;
- Le renforcement du réseau de VDPs et de PDAs.

## Mise à niveau et Modernisation des infrastructures et des Equipements de Commercialisation

En 2022, l'ONP a poursuivi son programme de mise à niveau et de modernisation des infrastructures et des équipements de commercialisation. Ce programme a concerné les projets suivants :

- La réalisation de superstructures et bâtiments d'exploitation (halle au poisson, CAPI et UGCN) au port de pêche d'Essaouira, dans le cadre du projet de restructuration et de réaménagement dudit port : les travaux ont démarré en mars 2022 avec un taux d'avancement de 60% à fin 2022.



- L'extension et le réaménagement de la halle au poisson de Tarfaya : travaux lancés en mars 2021 avec un taux de réalisation estimé à 60% à fin 2022.

- La construction d'une halle au poisson nouvelle génération (HNG) au port de pêche de Lamhiriz : l'avancement à fin 2022 est de 60%.

- La construction d'une halle nouvelle génération au niveau du port de pêche de Mehdiya comprenant un espace d'étalage et de vente, chambre froide, bureaux administratifs et d'exploitation, locaux techniques et sanitaires, aménagements extérieurs et branchements aux réseaux : les études techniques ont été achevées, l'appel d'offres relatif aux travaux a été adjugé en décembre 2022.



- La construction d'un CAPI au niveau du port de pêche de Laâyoune : les études techniques ont été achevées, l'appel d'offres relatif aux travaux a été adjugé en octobre 2022.

- La construction des magasins de pêcheurs au port de pêche de Tan-Tan : travaux achevés en mars 2022.



- La construction de superstructures dédiées à la pêche artisanale (foyer, antenne médicale, station carburant, ...) notamment à Cala iris, Chmaala, Imiouaddar, Lahdida, Souiria kdima, Ksar sghir et Tafedna.

## Mise en place d'un système de pesage des captures déchargées par les navires RSW au port de Dakhla

Dans le cadre du plan d'aménagement des petits pélagiques au niveau de l'Atlantique Sud, le DPM a confié à l'ONP la mise en place d'un système de pesage précis et moderne des captures déchargées par les navires RSW. Ces navires opèrent à partir du port de Dakhla et sont équipés d'un système de réfrigération à bord par eau de mer. Ils ciblent principalement les espèces pélagiques telles que la sardine, le maquereau et la sardinelle.

Après réalisation d'une étude portant notamment sur l'état des lieux du mode de déchargement et sur un benchmark au niveau de certains ports internationaux où les opérateurs utilisent des techniques similaires de conservation, la solution cible la mieux adaptée a été étudiée.

Cette solution consiste à mettre en place des équipements dotés de mécanismes spécifiques pour la maîtrise des flux des captures et permet ainsi d'atteindre les objectifs de préservation de la qualité des captures, de fluidification des opérations de déchargement, de fiabilisation du processus de pesage des captures des RSW et de réorganisation de la zone dédiée au déchargement des débarquements des RSW.

La réalisation de cette solution a été lancée en 2020, elle comprend trois composantes : Génie civil, Equipements et Tours de séparation eau-poisson.

En 2022, l'ONP a procédé à la réalisation des travaux et à l'acquisition des équipements nécessaires pour mener à bien le projet. La mise en place desdits équipements est achevée à fin 2022.



### Mise en place d'une solution de contrôle d'accès au niveau des Halles et CAPI

En 2022, l'ONP a poursuivi son programme de généralisation des solutions de contrôle d'accès par la publication en septembre 2022, d'un appel d'offres relatif à la fourniture, installation et mise en service d'une solution de contrôle d'accès au niveau des halles au poisson de Dakhla, Boujdour, Tan-Tan, Safi et Nador ainsi qu'aux CAPI de Safi et Tan-Tan. Le marché des travaux a été adjugé en décembre 2022.

### Mise à niveau et développement du réseau de marchés de gros aux poissons

Afin d'accompagner le développement de l'activité des marchés de gros au poisson et en vue de garantir leur approvisionnement régulier en glace, l'ONP a lancé plusieurs appels à manifestation d'intérêt pour la réalisation et l'exploitation de fabriques de glace au niveau de ces marchés. Ces projets, dont les capacités de production de glace sont de 20 tonnes par jour à Oujda, Tanger et Tétouan et de 50 tonnes par jour au niveau de Casablanca et Inezgane, visent la production de glace en quantité suffisante de façon à répondre aux besoins des professionnels et par conséquent, contribuer à une meilleure préservation de la qualité des produits commercialisés.

Les prestataires désignés ont réalisé l'ensemble des projets prévus qui sont actuellement en phase d'exploitation.

### Recours aux énergies renouvelables au niveau des VDP/PDA

Dans un souci de transition énergétique et d'évolution vers des infrastructures qui répondent aux exigences écologiques, l'ONP a poursuivi en 2022 ses projets de réalisation de centrales solaires photovoltaïques au niveau des Provinces du Sud.

Suite au succès des expériences pilotes des VDP d'Aftissat et Lamhiriz et des projets menés au niveau de 5 sites situés à Lakraâ, R'Kount, Sidi Boulfadail et Tafedna.

L'ONP a continué son programme d'équipement des sites isolés en énergie solaire photovoltaïque et finalisé en avril 2022 l'équipement des sites de N'tireft, Imoutlane, Labouirda, Ain Beida.



## Programme de construction des VDP dans les Provinces du Sud

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des deux conventions spécifiques relatives au financement ainsi que la réalisation du programme d'achèvement et d'opérationnalisation des VDP du sud (LSH et DOE).

Les études topographiques, géotechniques, architecturales et techniques des composantes des zones de pêche au niveau des sites de Lakraâ et de Aïn Baïda sont toujours en cours de réalisation à fin 2022.



Magasins-pêcheurs, box et station-carburant à Agti El Ghazi

Concernant la construction des magasins-pêcheurs et box carburant au niveau des VDP de Tarouma et Amegriou, les appels d'offres des travaux de construction sont en cours de lancement.

Pour ce qui est des rampes d'accès au niveau des VDP, les travaux ont été achevés au niveau de N'tireft et sont en arrêt au niveau de Labouirda suite à la résiliation du marché des travaux.

## Généralisation de l'usage des Contenants Normalisés (CN)

À fin 2022, la généralisation de l'usage des CN continue d'être une priorité pour l'Office. À ce titre, l'utilisation des CN est quasiment généralisée pour les segments des chalutiers et des palangriers à l'échelle nationale. Un repli continue d'être observé à l'échelle des ports du sud par les senneurs (ports de pêche de Dakhla, Tan-Tan, Boujdour et Laâyoune). Dans ce sens, l'Office a poursuivi ses efforts d'optimisation de la gestion des stocks de CN, et ce en adéquation avec les niveaux d'activité des différents sites.



L'année 2022 a été marquée également par le démarrage de l'activité de l'Unité de Gestion des Contenants Normalisés (UGCN) au niveau du VDP de Souiria K'dima.

## MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS

Dans le cadre de la consolidation de sa politique de maintenance, l'Office a procédé en 2022 à un diagnostic au niveau de ses sites afin d'identifier les travaux à réaliser. Des missions d'identification des besoins ont ainsi été effectuées selon une approche participative associant l'ensemble des parties prenantes.

### Mise à niveau des infrastructures

L'ONP a poursuivi ses actions de mise à niveau des infrastructures commerciales au niveau des halles, CAPI, UGCN, MGP, VDP et PDA.

Les projets de cette année ont concerné essentiellement l'aménagement des halles au poisson, des unités de gestion des contenants normalisés et des marchés de gros. Lesdits travaux ont pour objet :

- L'octroi de l'agrément sanitaire ;
- La création des sas ;
- L'installation des sas rétractables ;
- La mise en place des pédiluves et lave-mains inoxydables ;
- Le renforcement de couvertures métalliques ;
- La fourniture de moustiquaires électriques ;
- Le changement de portes sectionnelles en coulissantes isothermes aux différents sites de l'ONP.

Les travaux de mise à niveau ont concerné principalement les sites de Laâyoune, Tarfaya, Boujdour, Agti Lghazi, Aftissat, Tan Tan, Safi, Jorf Lasfar, Casablanca, Larache, Amtar, Jebha, Cala Iris, Inouaren, Ras Kebdana et les marchés de gros de Beni Mellal et de Casablanca.

Pour la mise à niveau et l'aménagement des marchés de gros au poisson de Tanger, Tétouan, Oujda et Inezgane, les travaux sont en cours d'exécution à fin 2022. Tandis que le marché de gros au poisson de Casablanca a bénéficié d'une mise à niveau complémentaire, qui concerne la reprise des voiries en bitume à chaud et la peinture générale des locaux ainsi que la mise en place d'une chambre froide positive de 100 m<sup>2</sup>.

Pour ce qui est des équipements liés à la mécanisation de la manutention des produits, l'ONP a poursuivi en 2022 la fourniture du matériel de manutention (chariots en inox, transpalettes et palettes plastiques). Les livraisons des équipements sont achevées pour les transpalettes et les palettes en plastiques alors que les chariots en inox étaient en cours de livraison à fin 2022.

En ce qui concerne, les équipements de pesée, l'ONP a engagé en 2022 la fourniture et pose d'un pont bascule de 60T au niveau du CAPI de Sidi Ifni et du CAPI de Tan-Tan.

De même, dans le cadre de la mise à niveau des équipements, l'ONP a engagé en 2022 la mise à niveau des équipements frigorifiques au niveau de Tan-Tan et du MGP de Rabat.



Halle de Larache

MGP de Beni Mellal

En ce qui concerne, les équipements de pesée, l'ONP a engagé en 2022 la fourniture et pose d'un pont bascule de 60T au niveau du CAPI de Sidi Ifni et du CAPI de Tan-Tan.



### Maintenance des équipements

Afin d'assurer une meilleure disponibilité et une plus grande fiabilité des équipements, le programme de maintenance a été poursuivi au titre de l'année 2022 à travers les actions suivantes :

- Maintenance préventive et corrective du réseau électrique couvrant :
  - ✓ Maintenance préventive de 34 postes de transformation électrique ;
  - ✓ Maintenance corrective de l'éclairage intérieur et extérieur ainsi que des équipements basse tension au niveau de 72 sites.
- Maintenance préventive et corrective des installations frigorifiques, portant sur 139 chambres froides, 35 fabriques de glace et 18 centrales de froid à eau glycolée, réparties sur 58 sites d'exploitation.
- Maintenance préventive et corrective des installations techniques de l'Entrepôt Frigorifique d'Agadir.
- Maintenance préventive et corrective de 29 ponts-basculés et 326 balances électroniques.

### DEVELOPPEMENT ET SECURISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION PAR L'ONP

Au cours de l'année 2022, l'ONP a maintenu ses actions visant le développement ainsi que la sécurisation de ses systèmes d'information.

#### Amélioration du système de suivi de la traçabilité

Dans le cadre de sa contribution au programme d'amélioration du système de suivi de la traçabilité, l'ONP a continué à œuvrer, aux côtés du DPM, en vue de lutter contre la pêche INN, à travers l'adaptation de ses systèmes d'information, notamment :

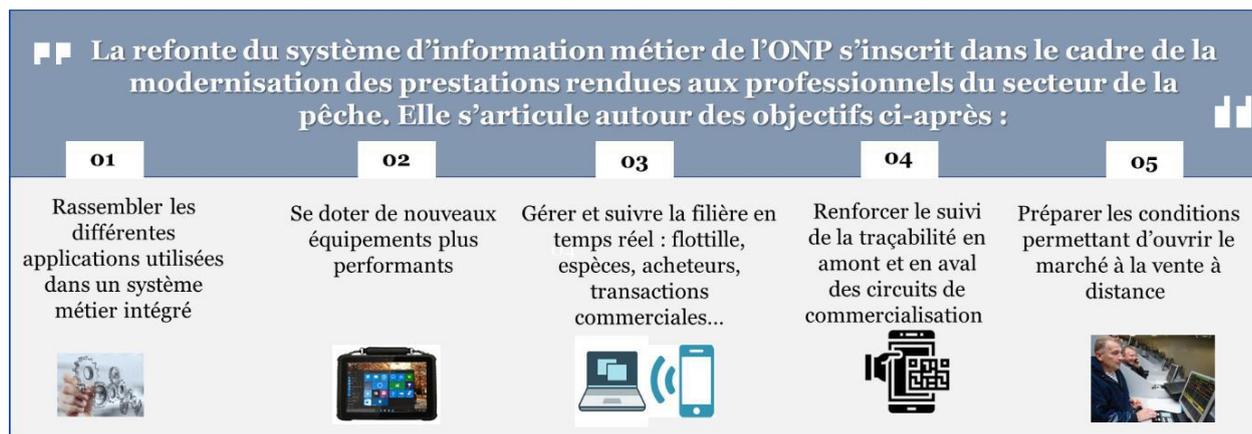
- L'amélioration des échanges de données relatives à la certification des captures (remontée quotidienne et automatisée des états de traçabilité des achats - ETA) ;
- Le renforcement des dispositifs nécessaires au suivi et au contrôle informatisé des produits de la pêche.

## Développement du système d'information Métier

Le système métier de l'ONP a permis d'accompagner depuis 1999 le développement des activités de l'ONP et de gérer l'ensemble des transactions commerciales des produits de la mer. Il est devenu aujourd'hui un outil incontournable dans l'exercice des activités métier de l'ONP.

La refonte du système d'information de l'office s'est imposée pour les raisons suivantes :

- L'ancien SI développé autour d'un langage de programmation dépassé, et qui n'est plus maintenu par l'éditeur (Microsoft), ce qui présente un risque en termes de sécurité informatique ;
- Les équipements informatiques mobiles actuellement utilisés par ce système (bornes d'identification, bornes d'adjudication) sont d'une technologie dépassée (OS Windows XP).



## Amélioration des outils digitaux

Dans le cadre des actions entreprises visant à améliorer les services rendus aux usagers, notamment à travers les outils digitaux, l'ONP a envisagé le développement d'une nouvelle version de l'application « ONPMOBILE ». Cette mise à jour reflète l'engagement constant de l'Office envers l'innovation technologique et sa volonté de fournir aux professionnels un outil plus efficace qui répond à leurs besoins et qui leur permettent un accès rapide et sécurisé à un certain nombre d'informations utiles.

Pour ce faire, l'Office a réalisé courant l'année 2022 une enquête en ligne auprès des utilisateurs de l'application afin d'évaluer leur satisfaction par rapport à cet outil et de proposer les éventuelles pistes d'amélioration souhaitées. Cette action a permis de définir les nouvelles fonctionnalités à intégrer et de lancer le développement informatique nécessaire pour la réalisation de la nouvelle version 2.0.

## Digitalisation de la vente aux enchères

Le projet de digitalisation de la vente aux enchères s'inscrit dans le cadre de la modernisation des prestations rendues aux professionnels du secteur autour des objectifs ci-après :

- Améliorer le processus de commercialisation afin de contribuer à la valorisation des PDM ;
- Moderniser et optimiser le processus de vente aux enchères pour permettre une meilleure fiabilité et célérité des transactions commerciales ;
- Offrir aux professionnels un outil de travail convivial permettant de faciliter leur participation à la vente tout en garantissant l'anonymat.



Ce projet a été lancé par M. Le Ministre du MAPMDREF, le 16 juillet 2022, au niveau de la halle pilote d'Agadir (pêche artisanale) dans une première phase pour l'espèce poulpe avant sa généralisation pour les autres espèces ainsi qu'au niveau d'autres sites tels que les halles de Tanger, Dakhla, Casablanca,

Mohammedia et El Jadida.

En 2022, les préparatifs du lancement de la digitalisation ont été également prévus au niveau du site de Tanger, pour lequel, le matériel a été acquis, les équipements informatiques ont été installés et paramétrés, des formations au profit des utilisateurs ont été réalisées et des séances de sensibilisation des professionnels ont été menées.

## **DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ET CHANTIERS STRUCTURANTS**

### **Adaptation du cadre juridique de l'ONP**

Durant l'année 2022, et compte tenu de l'importance d'accompagner les chantiers stratégiques du secteur et de l'Office, il a été primordial d'améliorer le cadre juridique de l'activité. Dans ce sens, un cadre réglementaire rénové a été élaboré, qui s'articule autour de deux axes :

- Axe 1 : Redéfinition des missions institutionnelles de l'ONP ;
- Axe 2 : Introduction de nouvelles dispositions relatives à la première mise sur le marché des produits de la pêche maritime dans les emplacements publics aménagés à cet effet.

Ce travail s'est matérialisé à travers :

- La proposition d'amendement de la loi relative à l'Office National des Pêches. Cet amendement vise à tenir compte des évolutions législatives visant l'élargissement du périmètre d'action de l'ONP et la consolidation de son rôle d'acteur clé dans le développement de la filière pêche ;
- La mise en place d'un cadre réglementaire cohérent visant le recadrage légal de la gestion de la première mise en marché des produits halieutiques.

Ces chantiers seront renforcés par l'adoption d'un règlement général d'exploitation définissant les règles de fonctionnement et d'exploitation communes à l'ensemble des emplacements publics de commercialisation des produits de la pêche maritime.

### **Mise en place de la procédure de traçabilité de la Sardine au niveau des marchés de gros**

Dans le cadre du suivi de la traçabilité des produits destinés aux MGP, en application de la loi n°15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche INN, l'ONP a finalisé fin 2022 la mise en place de la procédure de traçabilité pour l'espèce de la sardine destinée aux marchés de gros, et ce pour un déploiement effectif en date du 2 janvier 2023.

En effet, tout lot de sardines destiné à un marché de gros fait l'objet d'une « cession des captures (CC) » par le mareyeur au niveau du Système d'information S@m@c au profit du marché de gros de destination. L'accès à ce marché de gros est conditionné par la justification de ladite CC. Pour une mise en œuvre réussie de la nouvelle procédure, des actions de coordination et d'accompagnement des professionnels concernés ont été conduites.

Par ailleurs, il est prévu de généraliser cette procédure ultérieurement à d'autres espèces.

### **Comités consultatifs de gestion (CCG)**

Organisés au niveau régional, les CCG demeurent un outil indispensable au développement et au renforcement de la démarche participative relative au processus d'organisation de la commercialisation des produits de la pêche au niveau des halles, CAPI et MGP. Au cours de l'année 2022, trente et une (31) réunions des CCG ont été tenues avec les différents partenaires de l'ONP au niveau local.

### **Actions de valorisation des produits de la pêche**

Dans le cadre de son programme de valorisation des produits de la mer et de développement de la pêche côtière et artisanale, l'ONP a introduit dans son processus de commercialisation le système de classification des produits de la pêche suivant les critères E.T.P.Q. (E : Espèce, T : Taille, P : Présentation, Q : Qualité) qui vise à :

- Moderniser et dynamiser le système de commercialisation des produits de la mer ;
- Harmoniser les normes de classification des produits de la pêche ;
- Instaurer un mode de commercialisation par catégorie commerciale ;
- Améliorer la valorisation des produits de la pêche.

Ce nouveau système a été initié au niveau de la HNG du port de pêche de Boujdour retenue comme site pilote de l'opération et élargi aux VDP de Sid El Ghazi, Aftisset et Lakraâ.

Un travail de prospection et d'analyse des besoins a été réalisé au niveau des halles de Casablanca, Agadir et Tanger avec l'organisation d'ateliers au profit des professionnels afin de les sensibiliser et de recueillir leurs attentes.

Au cours de l'année 2022, l'ONP a entamé le processus de généralisation de ce système au niveau de la halle de pêche artisanale d'Agadir après son équipement en dispositifs de classification et de tri. Parallèlement, un travail de diagnostic a été mené dans le but d'identification des besoins matériels et didactiques nécessaires pour la mise en place de ce système dans l'ensemble des halles de l'ONP.

La prochaine étape sera dédiée à la poursuite de la réalisation des actions visant à mettre en œuvre ce système de classification au niveau d'autres halles et à l'élaboration d'un référentiel national de l'ETPQ afin d'harmoniser les normes de classification des produits de la pêche au niveau de l'ensemble des halles au poisson.

### **3. Organisation et Développement de l'Activité de Mareyage**

Dans le cadre de l'exécution du projet de renforcement de l'attractivité des lieux de vente, le DPM a procédé, à l'organisation de l'activité de mareyage par la mise en œuvre de la loi 14-08 et ce, en vue d'optimiser la qualité et la traçabilité des produits de la mer depuis le débarquement jusqu'à la commercialisation.

Au cours de l'année 2022, les principales réalisations concernant la gestion et le suivi de l'activité de mareyage sont :

- Délivrance de 1212 autorisations, cartes et extraits de carte mareyeurs pour un total global de 11880 ;
- Actualisation de 38 autorisations, cartes et extraits de cartes mareyeurs ;
- Suivi de l'activité de mareyage notamment par la veille au respect des dispositions de la loi 14-08 (Suspension, fin de suspension et retrait d'autorisations, cartes et extraits de cartes mareyeurs) ;
- Finalisation du projet d'amendement de la loi 14-08 relative au mareyage élaboré par la DIPM en collaboration avec la Division des affaires juridiques et transmission dudit projet aux représentants des mareyeurs et aux chambres des pêches maritimes pour concertation.

### **4. Suivi et Assistance des Unités à Terre et en Mer et des Infrastructures Portuaires**

Dans le cadre des attributions de la DIPM (Décret N°2.15.890 son article 8, mars 2016) et en application de la réglementation en vigueur, notamment la loi 28.07, des missions d'évaluations sanitaires régulières auprès des navires de pêche et des établissements de transformation et de valorisation des produits de la mer à terre ont été effectuées. Ces missions sont constituées par des visites d'assistance technique d'agrément ou d'extension d'agrément et de suivi régulier réalisées dans le cadre du contrôle et du maintien des conformités avec la réglementation sanitaire nationale.

Durant l'exercice 2022, trente-quatre (34) missions ont été effectuées par les services centraux durant lesquelles des unités de valorisations des produits de la pêche et des halles ont été visitées en vue d'évaluer et vérifier leur conformité et de s'assurer que les exigences sanitaires requises sont remplies.

Par ailleurs, dans le cadre des missions de suivi des services déconcentrés, plus de 735 visites ont été opérées au niveau des unités de valorisations, des halles au poissons, des marchés de gros, des

infrastructures portuaires et des fabriques de glace, 369 visites des navires hauturiers et plus de 1588 visites des bateaux côtiers et plus de 8771 visites des barques artisanales.

## 5. Agrément des Halles et Marchés de Gros

Au cours de l'année 2022, plusieurs visites d'évaluation sanitaire des halles ont été réalisées par l'équipe de la DIPM et les services locaux des DPMs en coordination avec les services de l'ONP et de l'ONSSA.

Ainsi, huit (8) halles ont été agréées au 31 décembre 2022, les halles de Oued laou, Al Hoceima, Sidi Ifni, Amegriou, Ras Kebdana, Mohammedia, du nouveau port de pêche de Casablanca et M'diq.

Tableau 25 : Etat des halles aux poissons agréées au 31/12/2022

N°	Entité	Infrastructure	Date d'Agrément
1	Halle de Bni-Enzar Nador	Port	27/05/2009
2	Halle de Laayoune	Port	26/11/2009
3	Halle de Tarfaya	Port	12/03/2010
4	Halle de Safi	Port	24/07/2012
5	Halle de Tarouma	VDP	19/03/2013
6	Halle de Tan-Tan	Port	11/02/2015
7	Halle d'Agadir	Port	12/03/2015
8	Halle de Larache	Port	20/01/2016
9	Halle de Dakhla	Port	05/02/2016
10	Halle de Dalia	PDA	24/10/2016
11	Halle de Boujdour	Port	20/02/2018
12	Halle de Tanger - PC	Port	06/06/2018
13	Halle de Tanger - PA	Port	06/06/2018
14	Halle de Chmaâla	VDP	06/03/2020
15	Halle de Kaa Srass	PDA	11/03/2020
16	Halle de Targha	PDA	11/03/2020
17	Halle de Gourizime	PDA	16/07/2021
18	Halle d'el Jadida	Port	13/12/2021
19	Halle de Jebha	Port	27/12/2021
20	Halle d'Oued Laou	PDA	10/01/2022
21	Halle d'Al Hoceima	Port	16/02/2022
22	Halle de Sidi Ifni	Port	04/04/2022
23	Halle d'Amegriou	PDA	24/06/2022
24	Halle de Ras Kebdana	Port	07/07/2022
25	Halle de Mohammedia	Port	22/08/2022
26	Halle du Nouveau Port de Pêche de Casablanca	Port	05/09/2022
27	Halle de M'diq	Port	28/09/2022

Tableau 26 : Etat des marchés de gros aux poissons agréés au 31/12/2022

N°	Entité	Infrastructure	Date d'Agrément
1	Marché de gros de Rabat	VILLE TAMESNA RABAT	03/05/2016
2	Marché de gros de Tanger	GUEZNAYA TANGER	06/02/2020
3	Marché de gros de Tétouan	TETOUAN	19/03/2020
4	Marché de gros de Taza	TAZA	31/05/2021

Durant l'année 2022, trois (3) marchés de gros de Beni Mellal, Inezgane et Oujda ont fait l'objet de suivi régulier pour la correction des non conformités.

## 6. Suivi du Milieu Marin et des Coquillages

Au cours de l'année 2022, le comité technique chargé du suivi du milieu marin et des coquillages s'est régulièrement concerté pour se prononcer sur les levées d'interdiction au niveau des zones conchylicoles classées du littoral marocain.

L'année 2022 a connu une contamination quasi générale du littoral marocain par les biotoxines (ASP, LSP et ASP) et les contaminants bactériologiques (E. coli). Cet événement a été à l'origine de la fermeture de plusieurs zones conchylicoles classées du royaume (Tétouan/Chefchaouen, El Jadida, Safi, Tiznit, Agadir, Dakhla et Nador) (22 interdictions dont 10 LSP, 04 PSP, 06 ASP et 02 E. coli).

Cette année a connu également une contamination bactériologique (E.coli) de la coque commune au niveau des zones conchylicoles Boutalha coque (Dakhla) et Ras Kebdana Saïdia (Nador) avec des teneurs dépassant les normes admises et qui a abouti à leur fermeture.

Cette année a été également caractérisée par :

- Le classement sanitaire des zones maritimes de production conchylicole :
  - Ras Elma (Nador) : élevage de la moule en catégorie « A » ;
  - Zone de Labouirda (Dakhla) : élevage des moules en catégorie « A » ;
  - Lagune d'Oualidia (El Jadida) : élevage de palourde en suspension, en catégorie « B ».
- Le déclassement de la zone conchylicole (gisement de coque) classée Boutalha (Dakhla) de la catégorie « A » vers la catégorie « B ».
- Du 30 mai au 03 juin 2022, s'est déroulé, en présentiel, la deuxième phase de l'audit des inspecteurs de la DG (SANTÉ)/UE, pour l'évaluation du système marocain de surveillance, régissant la production et la mise sur le marché des mollusques bivalves vivants, le long de la chaîne de production. L'objectif de l'audit est de :
  - Vérifier sur site le bon déroulement du contrôle officiel mis en place pour les mollusques bivalves destinés à l'UE et de garantir que les conditions de production sont conformes aux exigences fixées par la législation de l'UE.
  - Vérifier la mise en place des recommandations issues de la première phase de l'audit, réalisée à distance, du 17 au 30 novembre 2021.

Le rapport d'audit de la DG SANTÉ a montré que le système de contrôle officiel est largement conforme aux exigences de l'UE. L'autorité compétente a mis en place un plan d'action avec les délais de sa réalisation relatif aux recommandations des experts de la DG-Santé précisées dans le rapport final de l'audit. L'autorité compétente (INRH, ONSSA, DPM) a fait des progrès notables depuis le précédent audit effectué en 2015 et aussi entre les six mois qui se sont écoulés entre la partie à distance et la partie sur place de l'audit avec des points d'amélioration par rapport aux tests de biotoxines marines et le contrôle des gastéropodes.

- La révision de la procédure relative à la manipulation et la mise sur le marché des produits conchylicoles, des gastéropodes vivant dans le milieu marin et des pectinidés.

- La révision de la procédure relative à la gestion des alertes et préalertes concernant la surveillance sanitaire du milieu marin et des produits conchylicoles.
- La tenue d'une formation par visioconférence aux profits des services régionaux des industries de la pêche maritime sur le suivi sanitaire des établissements et la surveillance sanitaire des mollusques bivalves.
- La validation dans le cadre du Comité Technique de l'efficacité du système de purification des mollusques bivalves des stations de purification de «COQUILLAGE DAKHLA», «HISPANOMARROQUI» et « DOMAINE AIN AGHBAL DAKHLA» sises à Dakhla.
- La tenue de réunions hebdomadaires du Comité technique Chargé du Suivi du Milieu Marin et des Coquillages (DIPM/INRH/ONSSA) pour le suivi et contrôle de l'activité de ramassage des coquillages.
- La participation dans les réunions de discussion et de concertation dans le cadre de la Convention-cadre de partenariat tripartite DPM/INRH/ANDA.
- L'examen et la validation des rapports de surveillance sanitaire des zones de production conchylicole classées, effectué par l'INRH.
- La collecte des données statistiques relatives à la production conchylicole nationale au titre de la période 2021-2022.

## 7. Normalisation et Réglementation

Au cours de l'année 2022, la Commission Technique de Normalisation des Produits de la Pêche a procédé à la révision des quatre normes suivantes :

Code national	Titre de la norme
NM 08.7.008	Bâtonnets, Portions et filets de poisson surgelés panés ou enrobés de pâte à frire
NM 08.7.014	Filets de poissons surgelés
NM 08.7.015	Croquettes de poisson de mer et d'eau douce, crustacés et mollusques : spécifications
NM 08.7.016	Blocs surgelés de filets de poisson, de chair de poisson hachée et de mélanges de filets et de chair de poisson hachée.

La Commission Technique de Normalisation des Produits de la Pêche a aussi procédé à l'élaboration des six normes marocaines suivantes :

Code national	Titre de la norme
NM 08.7.068 (ISO 12878)	Surveillance environnementale des impacts sur le fond mou des exploitations de pisciculture marine
NM 08.7.036 (NF V45-100)	Aquaculture - Truite - Production, transformation et spécifications
NM 08.7.058 (ISO 23036-1)	Microbiologie de la chaîne alimentaire — Méthodes de recherche des larves L3 d'Anisakidae dans le poisson et les produits de la pêche — Partie 1 : Méthode presse/UV
NM 08.7.059 (ISO 23036-2)	Microbiologie de la chaîne alimentaire — Méthodes de recherche des larves L3 d'Anisakidae dans les poissons et produits de la pêche — Partie 2 : Méthode de digestion artificielle
NM 08.7.013 (ISO 22948)	Empreinte carbone des fruits de mer — Règles de définition des catégories de produit (CFP-PCR) pour les poissons
NM 08.7.007 (ISO 23855)	Surimi congelé — Spécifications

A l'issue de la procédure en vigueur, ces six normes ont été homologuées comme normes marocaines.

## 8. Mise en Conformité Sanitaire des Navires de Pêche

### PECHE HAUTURIERE

Au cours de l'année 2022, dix-neuf (19) nouveaux agréments ont été octroyés pour les bateaux congélateurs de la pêche industrielle. Par ailleurs et dans le cadre du suivi régulier de la conformité sanitaire des navires de pêche agréés sur le plan sanitaire, douze (12) agréments sanitaires ont été retirés aux bateaux congélateurs comme précisé ci-dessous :

<b>Bateaux nouvellement agréés sur le plan sanitaire</b>		<b>Bateaux en retrait d'agréments</b>	
Type de navire	Agadir	Type de navire	Agadir
Céphalopodier congélateur	16	Céphalopodier congélateur	11
Crevettier congélateur	03	Crevettier congélateur	01
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>Total</b>	<b>12</b>

Au 31 décembre 2022 la flotte de pêche congélatrice agréée sur le plan sanitaire compte 316 navires répartis comme suit :

Tableau 27 : Répartition des agréments sanitaires des navires de pêche congélateurs 2020-2022

Type de navire	2020	2021	2022
Céphalopodiers	240	244	249
Crevettiers	60	59	61
Palangriers	06	06	06
<b>TOTAL</b>	<b>306</b>	<b>309</b>	<b>316</b>

### PECHE COTIERE

Durant l'exercice 2022, le nombre d'autorisations sanitaires octroyées aux navires de la pêche côtière est de 92. Le nombre total des autorisations sanitaires délivrées depuis l'entrée en vigueur de la loi 28-07 en 2013 jusqu'au 31/12/2022 est de 1981.

Le tableau ci-après résume la répartition des autorisations sanitaires par Port et par catégorie de navires, délivrés en 2022.

Tableau 28 : Répartition des autorisations sanitaires délivrées aux navires côtiers en 2022

DPM	Nombre D'autorisations Délivrées En 2022	Chalutiers	Senneurs	Palangriers	RSW
Agadir	35	15	15	5	0
Boujdour	2	0	2	0	0
Dakhla	5	0	1	2	2
Laâyoune	7	1	5	1	0
Larache	1	0	1	0	0
M'Diq	1	0	0	1	0
Nador	10	7	2	1	0
Safi	20	6	9	5	0
Tan-Tan	11	2	3	6	0
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>31</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>2</b>

## 9. Mise en Conformité Sanitaire des Etablissements à Terre

Dans le cadre du suivi et du contrôle au respect des conditions de la réglementation nationale sanitaire notamment la loi 28-07 et ses textes d'application des établissements à terre de traitement et de conditionnement des produits de la pêche, différents actes ont été réalisés selon les procédures en vigueur, le tableau ci-après résume ces actes de gestion.

Tableau 29 : Opérations réalisées dans le cadre du suivi des établissements à terre

Acte	Nombre
Agrément	24
Extension d'agrément	15
Extension des locaux	2
Changement de dénomination	3
Levée de suspension d'agrément	11
Suspension d'agrément	22
Suspension d'activité	7
Retrait	10
<b>Total</b>	<b>94</b>

L'année 2022 a été marquée par l'octroi de 24 nouveaux agréments sanitaires avec la création de deux conserveries et une semi-conserve de poisson.

Tableau 30 : Actes d'agrément et de retrait par type d'activité – Année 2022

Activité principale	Action	
	Agrément	Retrait
Conserve	2	0
Congélation	5	5
Entreposage	8	3
Conditionnement du frais	4	1
Semi-Conserves	1	0
Farine et huile de poisson (dont 1 pour consommation humaine)	2	0
Autres	2	1
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>10</b>

Durant l'exercice 2022, le tissu industriel national des établissements à terre compte 497 unités.

Il est à signaler que sur ces 497 unités agréées, 441 établissements sont autorisés pour exporter vers le marché de l'Union Européenne en plus des 316 bateaux hauturiers.

Ajouté à cela, 69 unités à terre et en mer sont autorisées pour exporter vers le marché de l'Union Economique Eurasiatique (UEE) et 282 unités autorisées pour exporter vers le marché chinois.

## 10. Investissements Réalisés

L'exercice 2022 a été marqué par la création de 24 unités industrielles nouvellement agréées de différentes activités de valorisation des produits de la mer. Le coût d'investissement pour la création de ces unités est d'environ 596,5 millions de dirhams.

Des extensions d'activités ont été accordées pour 11 unités de valorisation ayant enregistré un investissement de 36,9 millions de dirhams.

Aussi, 10 unités de valorisation ont connu le rétablissement de leur agrément, correspondant à un investissement de 65,8 millions de dirhams. De même, l'extension des locaux de 2 unités industrielles a

mobilisé un investissement de 39,2 millions de dirhams.

Le montant total investi dans l'activité industrielle pour cette année est de 738,6 millions de dirhams.

Les emplois générés par ces investissements sont estimés à 3.129 emplois dont 969 postes permanents et 2.160 postes saisonniers.

## **11. Taxe sur le Poisson Pélagique « TPP »**

Suite à la publication le 20 février 2014, du décret instituant au profit de l'ONP, une taxe parafiscale dénommée taxe sur le poisson pélagique « TPP », la DIPM a procédé à sa 9<sup>ème</sup> année de mise en œuvre.

Ainsi, conformément aux dispositions dudit décret, les associations professionnelles qui traitent les petits pélagiques identifiées et recensées ont été saisies pour transmettre les actions réalisées au cours de l'année 2022 ainsi que leurs programmes d'actions prévisionnels pour l'année 2023.

## **12. Demande de Franchise Douanière « DFD »**

Depuis l'opérationnalisation du Guichet Unique PORTNET, plateforme qui permet de simplifier et d'accélérer les procédures et formalités pour l'entrée ou la sortie des marchandises, les demandes de franchise douanière pour l'importation des produits de la pêche pour lesquelles l'avis technique de ce Département est sollicité a été digitalisé.

Dans ce cadre, pour l'année 2022, sur les dix DFD reçues, neuf ont bénéficié de l'avis favorable de ce Département.

## **13. Autres**

- Octroi de 197 accords d'importation de poisson sous le régime douanier de l'admission temporaire pour les unités de transformation et valorisation des produits de la mer ;
- Participation à l'examen et à l'élaboration des textes réglementaires de l'ONP, notamment la première mise sur le marché des produits halieutiques ;
- Participation aux travaux de la commission chargée du projet de mise en place d'une organisation interprofessionnelle de la filière des petits pélagiques.

# III- SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE VALORISATION



## 1- Pôles de Compétitivité Halieutique

### POLE DE COMPETITIVITE D'AGADIR – HALIOPOLIS -

Dans le cadre du suivi de l'exécution de la convention de partenariat renouvelée entre le Département de la pêche Maritime, le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Association « Agadir Haliopolis Cluster », le comité de pilotage a tenu une réunion le 26 octobre 2022 consacrée à :

- l'examen et l'approbation des actions réalisées pendant la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre de ladite convention ;
- l'examen et la validation du Plan d'Action de la 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre de ladite convention.

Au terme de cette réunion, les membres du comité de pilotage ont exprimé leur satisfaction quant à l'évolution des indicateurs d'évaluation et de suivi de la convention susvisée qui ont dépassé largement le taux de réalisation de 100%, pour l'année 2021.



### POLE DE COMPETITIVITE DE LA REGION NORD

Conformément aux recommandations de la Stratégie Halieutis et à l'instar de l'Association du Pôle de compétitivité d'Agadir Haliopolis Cluster, il a été convenu d'entamer le projet de mise en place d'une association d'animation du pôle de compétitivité de la Région Nord.

Dans ce cadre, les projets de statuts de cette association ont été élaborés, la commission d'organisation de la préparation de l'Assemblée Générale a été instituée.

## 2- Commission des Investissements Gouvernement/Compétitivité des Entreprises du Secteur

Sur invitation de l'AMDIE, le comité Central de Suivi du Contrat d'Investissement Etat/Parc Haliopolis a tenu une réunion le 30 septembre 2022 à laquelle la DIPM a participé afin d'examiner les pièces justificatives présentées par la Société Parc Haliopolis en vue du déboursement de la 4<sup>ème</sup> tranche de la participation de l'Etat dans le cadre du Fonds de Développement Industriel des Investissements.

Ainsi, ledit comité a recommandé le déblocage du montant de la subvention de l'Etat justifié par les dépenses engagées par la Société Parc Haliopolis.

## 3- Convention Etat/ TAMWIL COM "EX.CCG" : Soutien des Entreprises

Dans le cadre du programme de soutien des entreprises, notamment par l'octroi d'aide financière via un cofinancement, la DIPM a été saisie pour donner son avis sur les demandes reçues par la CCG émanant de sociétés qui sollicitent un cofinancement de la CCG au profit de leurs projets.

Ainsi, une seule demande a été éligible aux instruments de cofinancement dans le cadre de TAMWIL COM.



## 4- Labellisation & Marketing Institutionnel des Produits de la Pêche

### LABEL HALIEUTIQUE

Le Département de la Pêche Maritime a élaboré une stratégie de labellisation des produits de la mer, qui repose sur la création et la mise en place du « Label Halieutique » en tant que signe officiel de qualité,

certifiant que le produit labellisé possède un ensemble de caractéristiques distinctives lui conférant un niveau de qualité supérieur à celui des produits similaires, afin de distinguer l'offre marocaine de qualité, et soutenir les efforts entrepris par l'ensemble des acteurs de la filière.

La loi 51-14 modifiant et complétant la loi 25-06, relative aux Signes Distinctifs d'Origines et de Qualité des Denrées Alimentaires et des Produits Agricoles et Halieutiques a été publiée au Bulletin Officiel N°6792, du 01 Dhou al q'ida 1440 (04 Juin 2019).

Parallèlement, trois textes d'application de la loi 51-14, ont été publiés courant 2021 et un quatrième texte a été publié en 2022, notamment :

- L'arrêté n° 2137-21 du 11 jourmada I 1443 (15 décembre 2021), portant approbation du règlement intérieur de la commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité- Bulletin Officiel N° 7106 – 8 hija 1443 (7 juillet 2022).

### **STRATEGIE MARKETING INSTITUTIONNEL**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Marketing Institutionnel des Produits de la mer, volet international, le Département de la Pêche Maritime, en collaboration avec Morocco Foodex, a organisé la participation marocaine dans plusieurs salons, à savoir :

- « GULFOOD », organisé à Dubaï – Émirats Arabes Unis, du 13 au 17 février 2022 ;
- « SIAL AMERICA », organisé à Las Vegas - USA, du 22 au 24 mars 2022 ;
- « ALIMENTARIA », organisé à Barcelone – Espagne, du 04 au 07 avril 2022 ;
- « SEAFOOD EXPO GLOBAL », organisé à Barcelone - Espagne, du 26 au 28 avril 2022 ;
- « SUMMER FANCY FOOD SHOW », organisé à New York - USA, du 12 au 14 juin 2022 ;
- « AFRICA'S BIG 7 », organisé à Johannesburg - Afrique Du Sud, du 19 au 21 juin 2022 ;
- « CONXEMAR », organisé à Vigo - Espagne, du 04 au 06 octobre 2022 ;
- « SIAL PARIS », organisé à Paris - France, du 15 au 19 octobre 2022.

## **5- Accords Commerciaux**

### **ACCORD ÉTABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LE ROYAUME DU MAROC ET LE ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'Accord d'Association Maroc / Royaume-Uni signé en octobre 2019 et appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le sous-comité du commerce, des services, de l'investissement, de l'Agriculture, de la pêche, des aspects sanitaires et phytosanitaires et des douanes a tenu sa 1<sup>ère</sup> session le 29 juillet 2022 à Londres.

Cette session a été consacrée à l'évaluation dudit accord, les domaines de coopération entre les deux parties et l'examen de l'opportunité de révision de cet accord.

### **REVISION DES REGLES D'ORIGINE « PAN-EURO MED » DANS LE CADRE DE LA CONVENTION REGIONALE DES REGLES D'ORIGINE**

Dans le cadre de la révision de la convention régionale des règles d'origine préférentielles PEM et partant du fait que les requêtes du Maroc en matière d'assouplissement des règles d'origine dans le cadre de cette convention n'ont pas été satisfaites, le Maroc a saisi l'UE en novembre 2021 pour que lesdites requêtes soit traitées au niveau bilatéral Maroc-UE.

Pour les produits de la pêche, ce Département avait sollicité une flexibilité des règles d'origine à appliquer aux produits du chapitre 16 relatif aux préparations et conserves de poissons notamment pour les conserves de maquereaux et d'anchois.

En réponse à la demande marocaine, l'Union Européenne a proposé que cette question soit discutée dans le cadre de l'Accord de partenariat pour une pêche durable.

### **UNION AFRICAINE/ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE « ZLECAF »**

Dans le cadre de suivi du processus d'opérationnalisation de la ZLECAF, la DIPM a pris part aux différentes réunions des instances de mise en œuvre de la ZLECAF par visioconférence notamment les 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> réunions du Comité du commerce des marchandises et la 7<sup>ème</sup> réunion du sous-comité sur les règles d'origine.

### **ACCORD DE LIBRE ECHANGE LIGUE ARABE**

Après l'application des règles d'origine spécifiques dans les échanges entre les pays de la grande zone arabe en juin 2020, la Commission technique des règles d'origine a tenu ses 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> réunions respectivement en Mars et Août 2022 auxquelles la DIPM a pris part par visioconférence. Ces réunions avaient pour objectif la poursuite de la révision des principes généraux des règles d'origine restés en suspens.

### **PROJET D'ACCORD DE LIBRE ECHANGE MAROC/QATAR**

Le 1<sup>er</sup> round de négociations du projet d'accord de libre-échange entre le Maroc et le Qatar a été tenu les 7-8 et 9 Novembre 2022. Au cours de ce round, les deux parties ont procédé à l'examen du projet de texte de l'accord ainsi qu'au protocole des règles d'origine qui vont régir les échanges entre les parties.

# IV- RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES



## 1- Formation Maritime et Promotion Socioprofessionnelle

La formation professionnelle en pêche maritime vise à doter le secteur halieutique national d'un personnel qualifié, disposant des compétences nécessaires en matière de conduite, d'exploitation et de maintenance des navires de pêche, mais également le pouvoir en personnels spécialisés dans le traitement et la valorisation des produits de la pêche, ainsi qu'en ressources nécessaires pour le secteur de l'aquaculture.

Durant l'année 2022, l'accent a été mis notamment sur :

- La formation diplômante des ressources humaines destinées à l'encadrement de la flotte de pêche ;
- L'adaptation de l'outil réglementaire régissant les établissements de formation professionnelle maritime, les diplômes et les brevets ;
- L'appui au secteur via la mise en place de programmes de formation de base en sécurité, de formation continue, d'alphabétisation fonctionnelle et de vulgarisation ;
- La réalisation d'actions de formations spécifiques, à la demande de la profession, telles que la formation de futurs aquaculteurs, mareyeurs ou ramendeurs.

### **FORMATION INITIALE MARITIME**

#### Répartition des Lauréats

Le nombre global des lauréats des établissements de formation maritime s'est élevé à 1234 personnes, tous niveaux confondus, soit une augmentation de 23,4 % par rapport à 2021 (1 000 lauréats).

La répartition des lauréats est présentée ci-après par genre, par niveau, par mode de formation, par filière et par établissement :

#### Répartition par genre :

- Lauréats hommes : 1175 lauréats, soit 95% du total des lauréats ;
- Lauréats femmes : 59 lauréates, soit 5 % du total des lauréats.

#### Répartition par niveau de formation :

- Niveau Spécialisation (NSpé) : 831 lauréats, représentant 67% du total des lauréats ;
- Niveau Qualification (NQ) : 148 lauréats dont 2 filles, représentant 12% du total ;
- Niveau Technicien (NT) : 185 lauréats dont 23 filles, représentant 15 % du total ;
- Niveau Supérieur (NSup) : 70 lauréats dont 34 filles, représentant 6 % du total.

#### Répartition par mode de formation :

- Formation Initiale Résidentielle (FIR) : 301 lauréats, soit 24 % du total des lauréats
- Formation par Apprentissage (F app) : 933 lauréats, soit 76% du total des lauréats

#### Répartition par filière de formation :

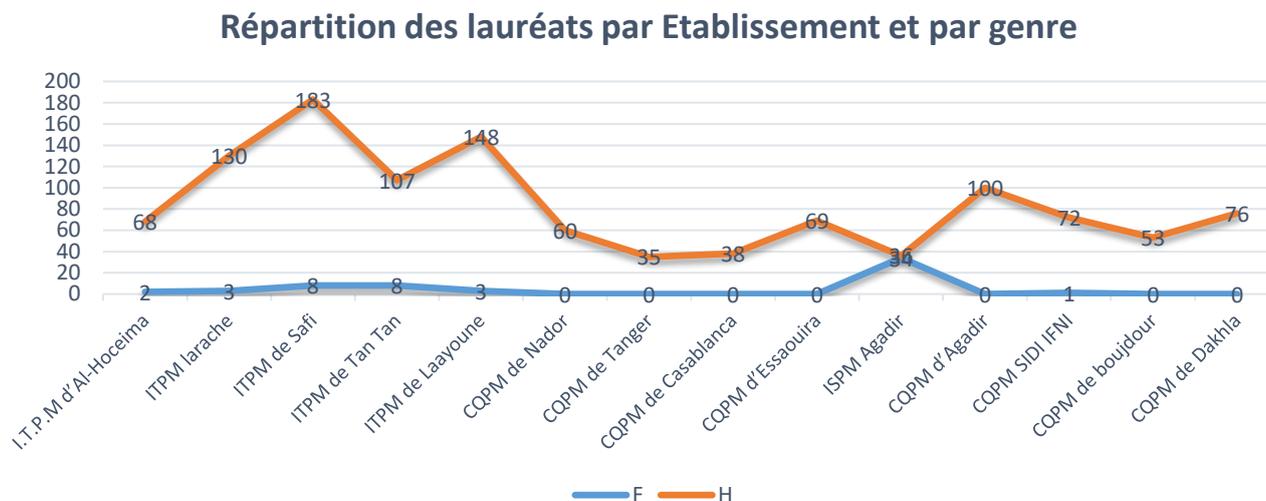
La répartition des effectifs des lauréats par filière est établie comme suit :

- Filière Pêche : 739 personnes, soit 60% du total des lauréats
- Filière Machine : 470 personnes, soit 38% du total des lauréats
- Filière Industrie : 25 personnes, soit 2% du total des lauréats

Les filières pêche et machine restent prépondérantes. La filière des industries de pêche enregistre un effectif de lauréats de 25 personnes, soit un taux de 2% constitué essentiellement par des lauréats de la licence professionnelle.

## Répartition des lauréats par établissement :

Figure 12 : Répartition des lauréats par établissement selon le genre



## Effectifs en cours de formation au titre de 2022/2023

L'accès aux EFM se fait par voie de concours pour la formation résidentielle et ce, pour les niveaux qualification, technicien, licence professionnelle et master. Pour la formation en apprentissage, l'accès se fait par sélection sur dossier.

Les concours d'accès aux cycles de formation résidentielle se sont déroulés selon les dates suivantes :

- Le 27 juillet 2021 : Pour les Instituts de Technologie des Pêches Maritimes et les Centres de Qualification Professionnelle Maritime ;
- Le 17 septembre 2022 : Pour l'accès au tronc commun du cycle de la licence professionnelle à l'ISPM d'Agadir ;
- Le 8 octobre 2022 : Pour l'accès au Cycle de Master « Administrateur des Pêches Maritimes » à l'ISPM d'Agadir.

Au total, les EFM ont admis 523 nouveaux stagiaires en formation résidentielle au titre de l'année 2022/2023, qui a enregistré l'ouverture d'une nouvelle licence professionnelle en aquaculture à l'ISPM. Par ailleurs, les ITPM et les CQPM offrent des cycles de formation en apprentissage, principalement aux marins en activité désirant améliorer leurs compétences professionnelles. L'ouverture des cycles de formation en apprentissage se fait en deux sessions : une en septembre 2022, l'autre en février 2023. Elle est programmée une fois le nombre de demandes présentées par les marins pêcheurs est de 15 personnes au minimum.

Au terme du mois de décembre 2022, les effectifs en cours de formation au sein des EFM, tout mode de formation et tout niveau confondus s'élèvent à 1891 personnes.

Cet effectif augmentera au terme du 1<sup>er</sup> trimestre de 2023 avec l'ouverture des cycles de formation par apprentissage.

La répartition de l'effectif des stagiaires en cours de formation enregistré à fin décembre 2022 est présentée comme suit :

### Par genre :

- Effectifs hommes : 1721 personnes, soit 91% du total de l'effectif global.
- Effectifs femmes : 170 personnes, soit 9% du total de l'effectif global. Aussi, 73% de cet effectif de femmes est en cours de formation à l'enseignement supérieur (ISPM), 19% au niveau technicien (ITPM) et 8% au niveau qualification (ITPM et CQPM).

#### Par mode de formation :

- Formation Initiale Résidentielle : 986 stagiaires, soit 52 % des effectifs en cours de formation dont 227 à l'ISPM d'Agadir ;
- Apprentissage : 905 stagiaires, soit 48 % des effectifs en cours de formation.

#### Par niveau de formation :

- Niveau Master : 44 personnes, soit 2% des effectifs en cours de formation ;
- Niveau Licence professionnelle : 183 personnes, soit 10% des effectifs ;
- Niveau technicien : 436 personnes, soit 23 % des effectifs ;
- Niveau qualification : 412 personnes, soit 22 % des effectifs ;
- Niveau spécialisation : 816 personnes, soit 43 % des effectifs.

#### Par filière de formation :

- Master (ISPM) : 44 étudiants, soit 2 % des effectifs ;
- Tronc commun (ISPM) : 71 étudiants, soit 4 % des effectifs ;
- Filière pêche : 922 personnes, soit 49 % des effectifs ;
- Filière machine : 818 personnes, soit 43 % des effectifs ;
- Filière traitement et valorisation des produits de la pêche : 36 personnes, soit 2% des effectifs en cours de formation.

#### Effectif des stagiaires étrangers :

Au titre de la rentrée 2022/2023, l'ISPM a réservé un quota de 25 places aux étudiants étrangers, ressortissants de pays africains et ce, conformément à la demande de l'AMCI. Le nombre de demandes d'inscription parvenues via l'AMCI est de 13 demandes mais elles n'ont pas toutes été concrétisées. Actuellement, 09 étudiants étrangers poursuivent leurs études en tronc commun de la licence professionnelle.

### **Actions pédagogiques et implantation de l'Approche Par Compétences APC**

- Implantation des programmes de formation de niveau spécialisation "pêche et machine"
- Elaboration des épreuves unifiées en collaboration avec les EFM en février et mai 2022
- Formation des nouvelles recrues sur la pédagogie de la formation selon l'APC (23 personnes)
- Appui pédagogique aux formateurs (41 formateurs) des établissements suivants :
  - ITPM d'Al Hoceima et CQPM de Nador : mai 2022
  - ITPM Laâyoune et les CQPM Boujdour et Dakhla : mai 2022
  - ITPM Tan-Tan et CQPM de Sidi Ifni : juin 2022
- Lancement d'une opération d'autoévaluation de l'implantation de l'APC dans les ITPM de Larache, Tan- Tan et SAFI
- Réunion de coordination pédagogique avec les Directeurs des études et les Chefs travaux les 15 et 16 septembre 2022, en vue de :
  - Présenter les plans de formations
  - Arrêter le calendrier des évaluations et des rattrapages unifiés au titre de l'année 2022/2023
- Elaboration de la décision sur l'évaluation des apprentissages en date du 6 octobre 2022
- Décision ministérielle sur le contenu de la formation de base en sécurité
- Elaboration du contenu de la formation destinée aux patrons de barques

### **FORMATION DE BASE EN SECURITE MARITIME, FORMATION CONTINUE, FORMATIONS SPECIFIQUES ET ALPHABETISATION FONCTIONNELLE**

#### **Formation de base en sécurité maritime**

Au cours de 2022, la formation de base sur les techniques de survie, de secourisme et premiers soins,

de lutte contre le feu et de l'abandon a bénéficié à 7561 candidats à l'inscription maritime, dont 13 femmes. Le nombre global des demandes s'est élevé à 9500 pour les hommes et 15 demandes pour les femmes, soit des taux de satisfaction respectifs de 79,5% et 86,7%.

### Formation continue

L'effectif des bénéficiaires a concerné 1990 personnes dont 186 femmes.

Les bénéficiaires de la formation continue sont les marins pêcheurs qui représentent 72 % du total des bénéficiaires, les ramendeurs 13%, les mareyeurs 2%, les ouvriers et ouvrières de l'industrie de pêche 6%, les autres formations renfermant plusieurs activités représentent 7%.

### Alphabétisation fonctionnelle

Durant l'année 2022, le nombre d'inscrits dans le programme d'alphabétisation fonctionnelle s'est élevé à 2161 dont 1113 femmes, soit 52%.

Ce nombre important de bénéficiaires s'explique par la mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation pluriannuel en partenariat avec l'Agence Nationale de lutte contre l'analphabétisme.

Ce programme est mis en œuvre en faisant appel aux associations de la société civile via un appel à projet public qui définit les conditions de mise en œuvre et les obligations des différents intervenants à savoir , le Département de la Pêche Maritime, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme et les Associations.

Le rôle des EFM consiste à :

- Viser les listes des bénéficiaires, hommes et femmes, et des espaces de formation au vu des pièces justificatives fournies par l'association ou la coopérative de lecture ;
- Assurer le suivi et contrôler toutes les étapes de la mise en œuvre du programme et préparer des rapports à ce sujet en coopération avec l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme ;
- Autoriser l'association ou la coopérative de lecture à utiliser les espaces de formation dans les établissements relevant du DPM dans la limite des possibilités disponibles ;
- Contribuer à la formation des formateurs et superviseurs chargé de la mise en œuvre du programme;
- Organiser, en collaboration avec l'Agence nationale pour l'alphabétisation, le processus d'évaluation et de certification.

### Formation des formateurs sur l'approche genre

Au cours de l'année 2022, parmi le personnel des établissements de formation maritime (EFM), 38 personnes ont bénéficié de la formation sur l'approche genre. Sur les 38 personnes, 29 font partie du personnel pédagogique et 9 du personnel administratif.

Le premier objectif de cette formation est la vulgarisation de l'approche genre et du principe de l'égalité au profit de l'ensemble du personnel des EFM pour lutter contre les discriminations sexistes et les stéréotypes et promouvoir la culture genre au niveau des EFM et du secteur de la pêche.

Le deuxième objectif est d'outiller les formateurs et formatrices des établissements de formation maritime pour promouvoir la diffusion de la culture de l'égalité auprès des stagiaires des établissements de formation maritime et des professionnels du secteur.

### Suivi et participation aux chantiers de la réforme de la formation professionnelle

Durant l'année 2022, la DFMGMS a poursuivi sa contribution aux différents projets et études initiés par le Département de la Formation Professionnelle (DFP) et ayant pour but :

- L'amélioration de la qualité des formations dispensées pour une meilleure insertion dans le marché du travail ;
- Rendre la formation professionnelle plus inclusive et plus équitable entre les deux sexes ;
- Instaurer un coût de référence pour les formations dispensées par les Etablissements de Formation Professionnelle (EFP).

Il s'agit notamment des projets suivants :

- La mise en place d'un système d'autoévaluation, piloté par le DFP ;
- La mise en place d'un système d'assurance qualité au sein des EFP, porté par le MCC/DFP ;
- La mise en place d'un coût de référence ;
- L'institutionnalisation de l'approche genre dans le secteur de la formation professionnelle.

### **Evaluation et assurance qualité**

Au cours de l'année 2022, les actions suivantes ont été réalisées :

- L'auto-évaluation : Contribution aux réunions du comité de suivi à l'adoption de la nouvelle version de l'application d'auto-évaluation E@REF et a accompagné les CQPM et les ITPM pour y accéder, ainsi que pour les faire bénéficier des formations programmées à cet effet.
- L'évaluation externe : Participation aux réunions de comité de pilotage visant :
  - La conceptualisation de l'application informatique qui supportera l'évaluation externe des EFP
  - Le choix entre trois scénarios concernant la forme juridique de l'instance qui prendra en charge l'évaluation externe
  - L'élaboration d'un texte juridique instituant l'évaluation externe

### **Appui à l'élaboration d'un référentiel des coûts de la formation professionnelle (MCC/MCA)**

Dans le cadre de ce projet, des coûts de référence ont été élaborés pour 5 filières concernant la pêche maritime : Patron de pêche niveau technicien ; Marin mécanicien qualifié ; Marin pêcheur qualifié ; Officier mécanicien 3 classe et Ouvrier aquacole.

De même, des coûts existants ont été élaborés pour 3 filières de la pêche maritime, il s'agit du patron de pêche niveau technicien ; Officier mécanicien 3ème classe et Marin pêcheur qualifié.

### **Genre et inclusion sociale**

Dans le cadre du renforcement de l'architecture institutionnelle et organisationnelle du système de la Formation Professionnelle en matière de genre et inclusion sociale, des plans d'actions régionaux visant à rendre plus inclusive la formation professionnelle et plus équitable entre les deux sexes ont été élaborés.

### **Etudes et analyse**

Le rapport annuel sur l'insertion des lauréats de la formation résidentielle 6 mois après l'obtention de leur diplôme a été élaboré et les résultats synthétiques sont comme suit :

- |                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| ✓ Nombre total des lauréats (FIR) | : 301                 |
| ✓ Echantillon ayant répondu       | : 270, dont 47 filles |
| ✓ Total de lauréats insérés       | : 200, dont 23 filles |
| ✓ Taux d'insertion Homme + Femme  | : 74%                 |
| ✓ Taux d'insertion Femme          | : 49%                 |
| ✓ Taux d'insertion Homme          | : 79%                 |

## **2- Gens de Mer et Promotion Socioprofessionnelle**

### **Vulgarisation pêche maritime**

Le programme annuel de vulgarisation des pêches maritimes vise l'accompagnement des pêcheurs artisans et des femmes en activité dans le secteur de la pêche dans un souci de mise à niveau des activités liées à ce secteur.

Ce programme cible tous les professionnels du secteur de la pêche maritime par le développement de thèmes liés à la sensibilisation



aux règles d'hygiène, de sécurité à bord des navires de pêche, à la préservation des ressources halieutiques, à la protection de l'environnement marin, à une meilleure connaissance des techniques et engins de pêche, à la mise en place de coopératives de pêcheurs et la promotion des activités de femmes, etc.

Il convient de signaler que le programme annuel de vulgarisation prévu au titre l'année 2022 a été impacté par la crise sanitaire Covid 19.

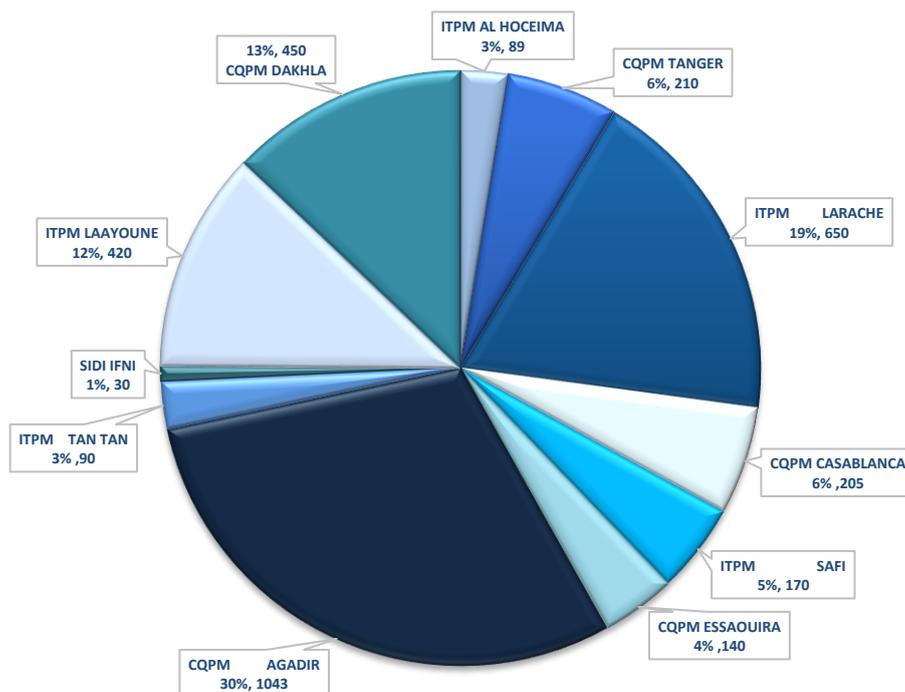
Au titre de l'année 2022, 74 actions de vulgarisation ont été réalisées au profit de 5370 personnes dont 340 femmes, ces actions ont porté sur les thématiques suivantes :

- Sécurité maritime ;
- Entretien des moteurs hors-bords ;
- Techniques de survie en mer ;
- Pêche responsable : Importance de la conservation des ressources et interdiction de la pêche I.N.N;
- Techniques de pêche ;
- Réglementation maritime ;
- Gestion administrative, financière et comptable ;
- Commercialisation des produits de la pêche ;
- Préservation des ressources halieutiques ;
- Protection de l'environnement marin ;
- Aquaculture marine ;
- Couverture sociale et médicale ;
- Santé du marin ;
- Gestion de projets.

De même, la DFMGMS a organisé une campagne nationale de sensibilisation sur la sécurité maritime à bord des navires de pêche portant sur l'utilisation de la radiobalise de localisation des sinistres à bord des navires de pêche.

Ainsi, 36 actions ont été réalisées au niveau de 31 ports, VDP et PDA, au profit de 3497 marins pêcheurs.

Figure 13: Campagnes de sensibilisation sur l'utilisation de la radiobalise de localisation des sinistres à bord des navires de pêches



## Appui des coopératives du secteur de la pêche maritime

Le programme d'appui financier et technique lancé par le Département de la pêche maritime en 2021 s'est poursuivi en 2022 par le financement des projets des coopératives retenues dans le cadre de l'AMI Coopératives.

Au terme de l'année 2022, 14 MDH ont été débloqués au profit de 36 coopératives de pêche maritime.



### Renforcement des capacités de gestion des Coopératives

En matière de renforcement des capacités des gestionnaires des coopératives, la DFMGMS a organisé une session de formations et d'information sur l'importance des directives volontaires de la pêche artisanale (PAD) par visioconférence, au profit d'une trentaine de présidents et directeurs relevant de vingt coopératives de pêche. Cette formation avait pour objectifs de sensibiliser :

- Les coopératives à l'importance des PAD ;
- Les adhérents des coopératives sur les grandes questions soulevées par les PAD en particulier le développement social et la création d'emplois.

### Prévention et santé au travail maritime

En matière de médecine des gens de mer, les antennes de santé des gens de mer des différents ports de pêche ont réalisé, au titre de l'année 2022, plus de 53.000 consultations médicales dont 34.283 visites d'aptitude et 17.744 consultations pour soins médicaux et paramédicaux.

La santé du marin reste parmi les priorités des actions mises en œuvre par le Département de la pêche maritime. Dans ce cadre, la DFMGMS a participé à la journée de médecine des gens de mer organisée à Laâyoune, au cours de laquelle une convention de partenariat a été signée entre le Département de la Pêche Maritime et en partenariat avec la société marocaine de médecine maritime.

### Enquêtes nautiques

Au titre de l'année 2022, vingt (20) enquêtes nautiques ont été diligentées en vertu de la réglementation en vigueur par des commissions administratives sous la présidence des délégués des pêches maritimes. Ces enquêtes ont pour objectif de déterminer les causes et le cas échéant les responsabilités encourues lors de certains événements de mer et déduire les conclusions permettant de tirer les leçons susceptibles d'améliorer la sécurité des navires et la sauvegarde des vies humaines en mer.

Les enquêtes ainsi diligentées ont permis de déterminer la nature et les causes principales ayant concouru à la survenance de ces événements.

### Sauvetage des vies humaines en mer

Au cours de l'année 2022, le MRCC de Rabat a reçu et coordonné dans la région maritime nationale et régionale de recherche et de sauvetage maritime 825 alertes dont 289 alertes liés à l'activité de la pêche maritime. Ces alertes ont conduit à différentes opérations d'investigations, de recherche, de découverte, d'évacuation et de sauvetage.

La répartition de ces opérations enregistrées en 2022 est comme suit :

Événements de mer	Alertes satellitaires	Inquiétudes	Évacuation Médicale	Hommes à la mer	Cadavres	Remorquage et escorte
120	114	07	08	01	03	36

Les opérations de recherche, de sauvetage et d'assistance engagées grâce aux moyens navals du Département de la Pêche Maritime, de la Marine Royale et de la Protection Civile et aux moyens aériens

de la Gendarmerie Royale et des Forces Royales Air, ont permis de sauver 93 personnes, dont :

- 35 marins de la pêche artisanale, soit : 38 % des personnes sauvées ;
- 58 marins de la pêche côtière, soit : 62 % des personnes sauvées.

Ces opérations ont également permis d'assister 558 personnes, dont :

- 245 marins de la pêche artisanale, soit : 44 % des personnes assistées ;
- 299 marins de la pêche côtière, soit : 53.5 % des personnes assistées ;
- 14 marins de la pêche hauturière, soit : 2.5 % des personnes assistées.

De même, plusieurs navires de commerce et de pêche se trouvant sur les lieux d'un certain nombre d'événements, ont été sollicités à participer aux opérations de recherche, d'assistance et de sauvetage. Toutefois et malgré les efforts louables déployés pour venir en aide aux sinistrés, on déplore la perte de 41 personnes, dont :

- 29 marins de la pêche artisanale, soit : 71 % des personnes perdues ;
- 12 marins de la pêche côtière, soit : 29 % des personnes perdues.

Le nombre d'unités assistées est de 102 dont la répartition est comme suit :

- 83 canots de la pêche artisanale, soit : 81 % ;
- 18 navires de la pêche côtière, soit : 18 % ;
- 1 navire de la pêche hauturière, soit : 1 %.

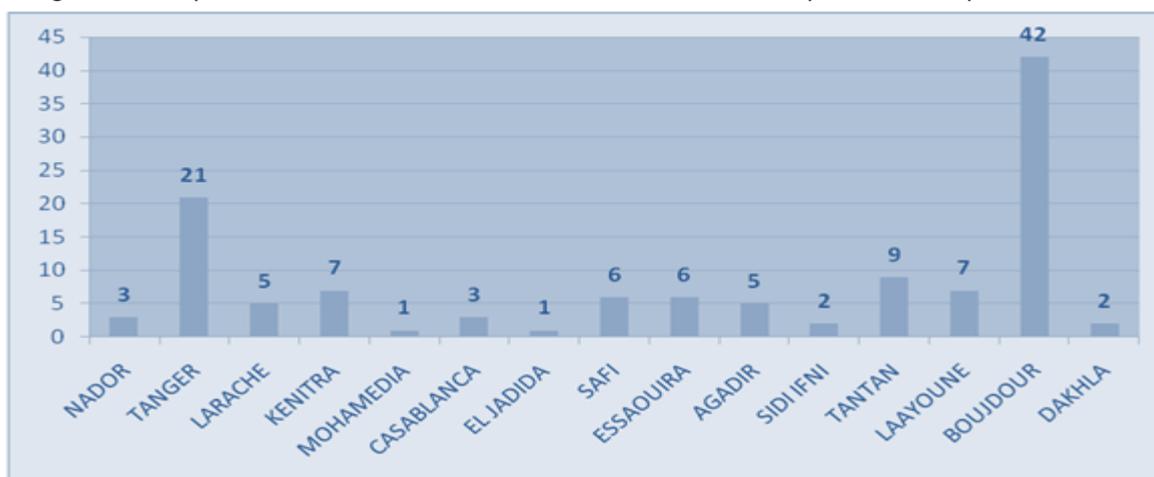
Les unités perdues s'élèvent à 18 unités, réparties comme suit :

- 11 canots de la pêche artisanale, soit : 61 % ;
- 7 navires de la pêche côtière, soit : 39 %.

Tableau 31 : Etat récapitulatif des événements de mer survenus au titre de l'année 2022

Activité	Nombre d'événements	Marins sauvés	Marins assistés	Marins perdus	Unités assistées	Unités Perdues	% événements
Pêche artisanale	94	35	245	29	83	11	78%
Pêche côtière	25	58	299	12	18	7	21%
Pêche hauturière	1	0	14	0	1	0	1%
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>93</b>	<b>558</b>	<b>41</b>	<b>102</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>

Figure 14 : Répartition des événements de mer survenus en 2022 par circonscription maritime



D'après le graphique ci-dessus, il est nettement visible que la circonscription maritime de Boujdour est celle qui a connu le plus grand nombre d'événements de mer, à cause du nombre élevé de la flotte artisanale active dans cette région et qui est la plus touchée par les événements de mer.

Les causes qui ont entraîné les 120 événements de mer enregistrés dans les 3 segments de la pêche sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 32 : Causes des événements de mer survenus au titre de l'année 2022

Causes	Pêche artisanale	Pêche côtière	Pêche hauturière	Total
Panne moteur	70	12	1	83
Chavirement	7	1	0	8
Echouement	5	2	0	7
Naufrage	3	3	0	6
Hélice engagée	4	2	0	6
Disparition	3	0	0	3
Voie d'eau	0	3	0	3
Risque d'Abordage	1	1	0	2
Mauvais temps	1	0	0	1
Avarie de gouvernail	0	1	0	1
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>120</b>

Aussi durant l'année 2022, 08 opérations d'évacuations médicales (EVAMED) ont été effectuées vers les ports les plus proches et ont permis d'évacuer 5 malades, et 3 blessés.

La répartition de ces opérations EVAMED par type d'activité est comme suit :

- Activité de la pêche artisanale : 7 opérations d'évacuations (5 malades et 2 blessés)
- Activité de la pêche côtière : 1 opération d'évacuation (1 blessé)

Il est à signaler que durant l'année 2022, 36 opérations de remorquage et d'escorte ont été effectuées pour les unités de la pêche, réparties comme suit :

- Activité de la pêche artisanale : 23 opérations ;
- Activité de la pêche côtière : 13 opérations.

Durant la même année 2022, le MRCC a reçu trois (03) alertes concernant des cadavres de l'activité de la pêche artisanale qui ont été repêchés et évacués vers les morgues.

Aussi, le MRCC de Rabat a reçu 114 alertes concernant uniquement l'activité de la pêche et qui ont été déclenchées par des moyens satellitaires et de radiocommunication. La totalité de ces alertes ont été traitées par le MRCC et un certain nombre parmi elles ont nécessité, en plus des investigations, le déploiement de moyens appartenant à divers organismes intervenants ou le détournement de certains navires vers les lieux des sinistres.



Elles sont réparties comme suit :

- Activité de la pêche côtière : 78 alertes ;
- Activité de la pêche hauturière : 36 alertes.

Il est à signaler, toutefois, que la majeure partie des alertes reçues (91%) concernent des fausses alertes.

# V- ACTIONS DE SOUTIEN ET DE COOPERATION



## 1- Réglementation du Secteur des Pêches Maritimes

Au niveau juridique, le Département de la Pêche Maritime continue à mettre en place des instruments juridiques appropriés à même d'assurer un équilibre entre l'exploitation et la durabilité des ressources halieutiques, l'amélioration du système de traçabilité et de contrôle, le développement de l'aquaculture marine ainsi que la promotion socio-professionnelle des marins pêcheurs.

A cet égard, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été élaborés et publiés. D'autres projets sont en cours d'adoption.

Aussi, plusieurs textes juridiques, en relation avec le secteur de la pêche maritime, initiés par différents départements ministériels ont fait l'objet d'étude et d'examen aux fins de vérifier leur conformité avec la stratégie du Ministère et d'évaluer leur impact direct et indirect sur le secteur.

En matière de documentation juridique en lien avec le secteur de la pêche maritime, la Direction des Affaires Générales et Juridiques a mis à jour des recueils de lois, décrets et arrêtés (en arabe et français) affichés sur le site WEB du DPM.



### TEXTES JURIDIQUES PUBLIES AU BO AU COURS DE L'ANNEE 2022

A ce propos, au titre de l'année 2022, les textes suivants ont été adoptés et publiés au Bulletin officiel :

#### Les Lois

- Dahir n°1-22-3 du 18 jourmada II 1443 (21 janvier 2022) portant promulgation de la loi organique n°51-21 modifiant et complétant la loi organique n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des articles 49 et 92 de la constitution (au sujet du président de la fondation de promotion des œuvres sociales au profit du personnel du DPM - B.O n° 7060 du 27 janvier 2022 en Arabe)
- Dahir n°1-21-49 du 14 chaoual 1442 (26 mai 2021) portant promulgation de la loi n° 71-18 relative à la police portuaire (B.O n° 7144 du 17-11-2022 en Français)
- Dahir n° 1-22-69 du 30 rabii II 1444 (25 novembre 2022) portant promulgation de la loi n° 85-21 modifiant et complétant la loi n° 52-09 portant création de l'agence nationale pour le développement de l'aquaculture (B.O n° 7154 du 22 décembre 2022 en Arabe)

#### Les Décrets

- Décret n° 2-22-207 du 29 chaabane 1443 (01 janvier 2022) modifiant et complétant l'annexe du décret n° 2-18-622 du 10 jourmada I 1440 (17 janvier 2019) pris en application de la loi n° 98-15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et la loi n° 99-15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale (au sujet des armateurs des barques de la pêche artisanale - B.O n° 7082 du 14 avril 2022 en Arabe)
- Décret n° 2-22-337 du 8 kaada 1443 (8 juin 2022) pris en application de la loi n° 98-15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et la loi n° 99-15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale (au sujet des armateurs des barques de la pêche artisanale - B.O n° 7102 du 23 juin 2022 en Arabe)

#### Les Arrêtés

- Arrêté du MAPMDREF n°3935-21 du 19 jourmada I 1443 (27 décembre 2021) modifiant et complétant l'arrêté n° 1154-88 du 20 safar 1409 (3 octobre 1988) fixant la taille marchande minimale des espèces

- pêchées dans les eaux maritimes marocaines (B.O n° 7058 du 20/01/2022 en français)
- Arrêté du MAPMDREF n°691-21 du 29 jourmada I 1443 (3 janvier 2022) relatif aux documents attestant de la légalité des captures à l'importation et à l'exportation des produits halieutiques(B.O n° 7084 du 21/04/2022 en français)
  - Arrêté du MAPMDREF n°1113-22 du 12 ramadan 1443 (14 avril 2022) relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage de la palourde dans la baie de Dakhla (B.O n° 7092 du 19/05/2022 en français)
  - Arrêté du MAPMDREF n°1257-22 du 9 chaoual 1443 (10 mai 2022) relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage du «concombre de mer» (Holothuria sp) dans les eaux maritimes marocaines (B.O n° 7096 du 02/06/2022 en français)
  - Arrêté du MAPMDREF n°1258-22 du 9 chaoual 1443 (10 mai 2022) réglementant la pêche du corail rouge dans la zone maritime située entre Cap Spartel et Larache (B.O n° 7096 du 02/06/2022 en français)
  - Arrêté du MAPMDREF n° 2056-21 du 18 jourmada II 1443(23 décembre 2021) modifiant et complétant l'arrêté du Ministre des Pêches Maritimes et de la Marine Marchande n°31-95 du 16 chaabane 1415 (18 janvier 1995) fixant les conditions de délivrance des autorisations d'affrètement de navires étrangers pour la pêche des espèces pélagiques dans la zone sud (B.O n° 7106 du 07/07/2022 en français)
  - Arrêté du MAPMDREF n° 1576-22 du 9 kaada 1443 (9 juin 2022) modifiant l'arrêté du Ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3049-19 du 9 safar 1441 (8 octobre 2019) relatif à «la pêcherie des petits pélagiques de l'Atlantique Sud» (B.O n° 7114 du 4/08/2022 en français)
  - Arrêté du MAPMDREF et du ministre délégué auprès du MEF chargé du budget n° 1675-22 du 24 kaada 1443 (24 juin 2022) fixant le pourcentage annuel du produit des transactions avant jugement sur délits de pêche maritime à verser au budget de la fondation de promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et agents du département ministériel chargé de la pêche maritime (B.O n° 7132 du 06/10/2022 en français)
  - Arrêté du MAPMDREF n°1112-22 du 12 ramadan 1443 (14 avril 2022) relatif au plan d'aménagement et de gestion de la pêcherie de l'espadon (Xiphias gladius) (B.O n° 7132 du 06/10/2022 en français)
  - Arrêté du MAPMDREF n°2371-22 du 9 safar 1444 (6 septembre 2022) relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage de l'échinoderme de l'espèce « paracentrotus lividus» (oursin de mer) dans les eaux maritimes marocaines (B.O n° 7132 du 06/10/2022 en français)
  - Arrêté du MAPMDREF n°2401-22 du 15 safar 1444 (12 septembre 2022) relatif à l'interdiction temporaire de pêche de certaines espèces pélagiques (B.O n° 7132 du 06/10/2022 en français)
  - Arrêté du MAPMDREF n°2526-22 du 26 safar 1444 (23 septembre 2022) relatif à l'interdiction temporaire de pêche de certaines espèces de requins (B.O n° 7136 du 20/10/2022 en français)
  - Arrêté du MAPMDREF n° 457-22 du 12 rajab 1443 (14 février 2022) portant classification du parc national d'al hoceima (B.O n° 7075 du 21/03/2022 en arabe)
  - Arrêté du MAPMDREF n° 458-22 du 12 rajab 1443 (14 février 2022) portant classification du parc national de souss massa (B.O n° 7075 du 21/03/2022 en arabe)
  - Arrêté du MAPMDREF n° 458-22 du 12 rajab 1443 (14 février 2022) portant classification du parc national de khnifiss (B.O n° 7075 du 21/03/2022 en arabe)
  - Dix-sept (17) arrêtés conjoints relatifs aux madragues
  - Quatre (4) arrêtés conjoints relatifs aux cages flottantes pour l'engraissement des thonidés adultes
  - Un ensemble d'arrêtés conjoints relatifs aux fermes aquacoles

## **TEXTES JURIDIQUES DANS LE CIRCUIT D'ADOPTION (TEXTES ELABORES ET TRANSMIS AU SGG)**



Les projets de textes élaborés et soumis aux procédures en vigueur en vue de leur adoption. Il s'agit de :

- Projet de loi n° 84-21 relative à l'aquaculture marine
- Projet de loi n° 95-21 modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-73-255 formant réglementation de la pêche maritime
- Projet de décret fixant les conditions d'aptitude physique et de contrôle médical des marins pêcheurs
- Projet de décret relatif à la commission centrale de sécurité maritime et de prévention de la pollution –navires de pêche maritime-
- Projet d'arrêté fixant les conditions et les modalités de délivrance des brevets nécessaire à l'exercice des fonctions de commandement et de fonction d'officier à bord des navires de pêches maritimes
- Projet d'arrêté déterminant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2-20-147 du 2 chaabane 1441 ( 27 mars 2020) pris pour l'application de la loi n° 59-14 relative à l'acquisition, la mise en chantier et la refonte des navires de pêche
- Projet d'arrêté relatif à l'autorisation de pêche au-delà de la ZEE (titre 2 INN)
- Projet d'arrêté fixant les modalités de gestion de la base de données (titre 2 INN)
- Projet d'arrêté fixant les modalités d'exercice de la pêche maritime commerciale dans la ZEE (titre 2 INN)
- Projet d'arrêté fixant les formes et les modalités d'établissement de l'autorisation d'embarquement dérogatoire
- Projet d'arrêté modifiant et complétant l'arrêté n° 1647-90 relatif à la création et l'organisation des centres de qualification professionnelle maritime
- Projet d'arrêté modifiant et complétant l'arrêté n° 773-90 à la création et l'organisation des instituts de technologies des pêches maritimes
- Des projets d'arrêtés relatifs aux fermes aquacoles

## **TEXTES JURIDIQUES EN COURS DE FINALISATION**

- Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 14-08 relative au mareyage
- Projet de décret modifiant le décret n° 2-12-71 relatif à la loi n° 14-08
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° 2063-12 relatif à la loi n° 14-08
- Projet de loi modifiant et complétant le dahir n° 1-69-45 du 4 hija 1388 (21 juin 1969) relatif à l'office National des Pêches
- Projet de loi relative à la première mise sur le marché des produits halieutiques
- Projet de loi modifiant le dahir du 21 janvier 1922 rendant obligatoire pour les marins marocains la possession d'un livret maritime individuel
- Projet d'arrêté relatif aux attributions et l'organisation des services déconcentrés du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts –DPM-
- Projet d'arrêté relatif au plan d'aménagement et de gestion de la pêcherie du thon rouge
- Projet d'arrêté relatif au plan d'aménagement et de gestion de la pêcherie des grands crustacés
- Projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2-92-1026 relatif à la licence de pêche
- Trois (3) projets d'arrêté relatifs à l'interprofession halieutique

## **TEXTES JURIDIQUES ETUDIÉS ET EXAMINÉS**

- Projet de loi portant code de l'environnement
- Projet de loi n°99-21 modifiant et complétant la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires
- Projet de loi amendant les articles 80 et 82 de la loi n°36-15 sur l'eau
- Projet de loi sur le domaine privé de l'Etat
- Projet de loi sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
- Projet de loi régissant les établissements classés
- Projets de décret fixant les modalités de délivrance et de renouvellement de l'autorisation d'exploitation du sable et de tout autre matériau du cordon dunaire et de la partie maritime du littoral
- Projet de décret n°2-22-607 créant et organisant un prix des conventions collectives de travail
- Projet de décret relatif au partenariat entre le secteur public et les associations
- Projet de décret n°2-22-475 fixant la procédure d'élaboration, du suivi, de mise à jour et d'évaluation du programme de développement régional
- Projet de décret n°2-31-1 relatif à la mise en œuvre du dispositif de soutien principal à l'investissement et du dispositif spécifique applicable aux projets d'investissement à caractère stratégique
- Projet de décret relatif à l'aquaculture continentale
- projet de décret relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n°49-17 relatif à l'évaluation environnementale
- Projet de décret fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'agrément des bureaux d'étude pour la réalisation d'études relatives à l'évaluation environnementale
- Projet de décret relatif au contrôle interne dans l'administration de l'Etat
- Projet de décret portant organisation et gestion des opérations d'assistance de recherche et sauvetage des aéronefs en détresse
- Projet d'arrêté conjoint fixant les conditions de placement des crédits financiers dédiés aux bourses au profit des étudiants boursiers des établissements d'enseignement supérieur relevant du MAPMDREF, à disposition du bureau national des œuvres universitaires sociales et culturelles
- Projet d'arrêté conjoint du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation et du Ministère de l'Education nationale, du Préscolaire et des Sports fixant la liste des établissements de formation des ingénieurs et des établissements équivalents ainsi que les établissements de formation en commerce et gestion, dont l'accès se fait après réussite au concours national concerné
- Proposition de loi n°5-122-22 modifiant l'article 327 de la loi n°70-03 formant code de la famille.

## **2- Modernisation de la Gestion Administrative**

La DAGJ a réalisé des changements significatifs en 2021 au niveau de la gestion administrative, qui ont porté leurs fruits en 2022 avec une amélioration de son efficacité et une satisfaction parfaite au niveau des traitements des dossiers. Les actions entreprises en 2022 s'orientent vers la valorisation des ressources humaines.

Le DPM compte 1191 employés, dont 27 % sont des femmes, avec un taux d'encadrement de 60 %. Aussi, 65,2 % des fonctionnaires travaillent dans des services extérieurs.

## Recrutement

Le lancement de la procédure de recrutement de 20 postes s'est effectué en juin 2022. L'annonce des résultats s'est faite en janvier 2023.

## Promotions et régularisations de situation administrative

Au titre de l'année budgétaire 2022, 45 fonctionnaires stagiaires ont été titularisés, 373 fonctionnaires et agents du Département ont bénéficié de la promotion d'échelon. 60 fonctionnaires ont bénéficié de la promotion de grade aux choix. Aussi, la procédure de l'examen professionnel au titre de 2022 a été effectuée en trois sessions, juin, octobre et novembre 2022 et a permis la promotion de 47 fonctionnaires. Par ailleurs, il a été procédé à la régularisation de la situation administrative de 28 fonctionnaires.

## Mutation et nomination

Dans le cadre de la mobilité interne 36 cadres et agents ont bénéficié d'une mutation, soit un taux de 3% de l'effectif global.

Parallèlement, 32 nominations ont été effectuées répartie comme suit :

Tableau 33 : Répartition des nominations effectuées en 2022 par fonction

Fonction	Nombre
Chargé de Service	2
Chef de service	13
Délégué des Pêches Maritimes	12
Directeur CQPM	1
Directeur d'administration centrale	1
Sous délégué	1
Directeur ISPM	1
Directeur ITPM	1
<b>Total</b>	<b>32</b>

## Changement de position

Le traitement de ces dossiers a concerné 52 radiations au titre de l'année 2022 dont, 41 dossiers de mise à la retraite pour limite d'âge, 04 pour retraites anticipées, 04 décès, 1 résiliation du contrat et 2 révocations.

Paradoxalement, 09 prolongations d'âge limite de retraite ont été effectuées.

Aussi, 03 fonctionnaires ont bénéficié de détachement.

## Formation

Au titre de l'année 2022, les dossiers de stage ont été traités, dont un (01) envoi en stage de formation, deux (02) fins de stage de formation et un (01) renouvellement de stage de formation.

Aussi, 46 sessions de formation ont été organisées concernant 753 fonctionnaires, avec un taux de participation d'environ 58%, avec 32% de femmes. Ainsi, 5 fonctionnaires ont participé à des programmes de formation organisés dans le cadre des coopérations internationales, dont 4 femmes.

## Régime disciplinaire et contentieux administratifs

17 dossiers ont été complètement traités et sont répartis comme suit :

- Dans le volet affaires contentieux administratifs, 03 affaires des fonctionnaires contre l'administration, 03 affaires des tiers contre l'administration et 03 affaires de l'administration contre des tiers ;
- Dans le volet régime disciplinaire, 08 actes ont été établis à l'encontre des fonctionnaires.

## Gestion Intégrée des ressources humaines

L'année 2022 a vu la mise en place du portail des ressources humaines qui donne aux fonctionnaires l'accès à leurs dossiers ainsi qu'aux actes en cours de traitement.

### Divers

L'année 2022 a vu, d'une part, le traitement de 618 congés de maladie et de maternité, répartis comme suit :

- Congé de maladie courte durée : 613.
- Congé de maladie moyenne durée : 01.
- Congé de maternité : 04.

Et d'autre part, le traitement de la mise à jour de la situation familiale (Prise en charge d'enfant, actes de naissances, divorce, mariage, etc ...)

## 3- Respect de la Planification Financière

Le secteur de la pêche maritime joue un rôle économique et social important dans l'économie marocaine, notamment par sa contribution significative au produit intérieur brut (PIB) et la création de milliers d'emplois. Afin de suivre la trajectoire de croissance de ce secteur, les crédits budgétaires inscrits au titre du budget de fonctionnement et d'investissement par la loi de finances de 2022 sont de 730.008.000 dhs, et sont répartis comme suit :

Tableau 34 : Répartition du Budget du DPM durant l'année 2022 par Chapitre

Chapitre	Montant (en DH)
Dépenses du personnel	258 856 000
Matériels et dépenses divers (MDD)	249 700 000
Investissements	221 452 000
<b>Total</b>	<b>730 008 000</b>

Les crédits ouverts au titre du chapitre « MDD » au niveau de la loi de finances 2022 s'élèvent à 249.700.000 dhs contre 260.333.000 dhs en 2021, soit une diminution de 4%.

S'agissant des crédits ouverts au titre de la loi de finances 2022 pour le chapitre « Investissement », ils sont de 221.452.000 dhs contre 220.950.000 dhs en 2021, soit une légère augmentation de 0,2%, représentant 30% du budget total alloué à ce Département.

### Budget du CAS « Fonds de Développement de la Pêche Maritime » FDP

Les crédits ouverts au budget du CAS « FDP » au titre de la loi de finances 2022 s'élèvent à 80 Mdhs, contre 75 Mdhs en 2021.

### Budget de la Division de la Durabilité et de l'Aménagement des Ressources Maritimes

Les crédits définitifs en 2022 au titre du chapitre « Exploitation » s'élèvent à 21.739.249,12 dhs. Les crédits définitifs du chapitre « Investissement » pour l'année 2022 sont de 44.455.650,27 dhs.

## 4- Equipements et Matériel

L'année 2022 a été particulièrement marquée par les tentatives du Département pour surmonter les répercussions dues à la propagation de la pandémie coronavirus 19 sur l'économie marocaine.

Dans ce contexte, et conformément aux évolutions réglementaires et législatives que le Maroc a prises dans le domaine des marchés publics pour faire face à cette pandémie, le DPM s'est engagé à améliorer le service public lié aux marchés publics et a participé activement au niveau de ce chantier.

Ainsi, la DAGJ a poursuivi sa mission principale consistant à contribuer d'une manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers du Département. A cet effet, les opérations suivantes ont été réalisées au titre de l'exercice 2022 :

### **Marchés et Appel d'offres**

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et à l'instar des autres chantiers, des mesures exceptionnelles ont été prises en faveur des entreprises et des administrations publiques, notamment l'accélération du chantier de la digitalisation de la procédures des marchés pour mieux répondre aux besoins des concurrents durant cette période critique.

A cet effet, et en application des dispositions de la note circulaire n°05/2020 du Chef de Gouvernement et dans une optique de bonne gouvernance et de gestion rationnelle des achats publics, la DAGJ a entamé le processus relatif à l'exécution des projets prévus dans le programme prévisionnel initial des achats qui englobe un total de 51 marchés dont 7 de travaux, 11 de fournitures et 33 de services.

#### **Au niveau des services centraux :**

10 marchés ont été conclus pour un montant total de 7.172.095,79 dhs répartis comme suit:

##### Budget général (BG) :

- Chapitre fonctionnement : 6 marchés pour une enveloppe budgétaire de 1.181.046,47 Dhs.
- Chapitre investissement : 1 marché pour des crédits de 559.277,40 Dhs.

##### Fonds de développement de la pêche maritime (FDPM):

Concernant les marchés conclus au niveau du FDPM, on trouve trois (3) marchés pour une enveloppe globale de 5.431.771,92 Dhs.

#### **Au niveau des DPMs :**

Au niveau des DPMs, 25 marchés ont été attribués dont 17 relatifs au nettoyage (à l'exception de la DPM de Jebha) et 8 relatifs au gardiennage.

L'exercice 2022 a connu également, l'engagement de 10 bons de commande pour un montant de 551.987,3 Dhs dont 240.127,58 Dhs au titre du budget général et 311.859,72 Dhs au titre du budget de la Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes.

### **Maintenance et gestion du patrimoine du Département**

Dans le cadre de l'exécution du plan d'action relatif à la gestion du patrimoine et la réalisation des entretiens et réparations des locaux de ce Département, les opérations suivantes ont été réalisées durant l'année 2022 :

- Mise en place quotidienne des dispositifs nécessaires assurant la maintenance du patrimoine et la gestion des différents contrats d'entretien avec les prestataires. En termes de prévention contre le risque du Covid 19, il a été procédé régulièrement à la désinfection des bâtiments du Département.

Ainsi, les activités suivantes ont été réalisées :

- Le suivi de réalisation des nettoyages quotidiens, hebdomadaires, mensuels et trimestriels des bâtiments du service central.
  - Le suivi quotidien de réalisation de la prestation du gardiennage des locaux du Département.
  - La réalisation des entretiens du système de contrôle d'accès, de climatisation et d'ascenseurs.
  - La gestion et le traitement des demandes des fournitures, matériel et mobilier de bureau et des consommables.
  - La veille à la propreté interne et externe du Département.
- Réalisation de l'inventaire physique qui correspond au comptage manuel de tous les articles présents dans le magasin du Département ainsi que tous le mobilier/matériel de bureau et matériel

informatique. Cet inventaire permet de bien contrôler le stock enregistré sur le système avec les quantités réellement disponibles.

L'année 2022 a été marquée par la réalisation de deux opérations d'inventaire physique du stock des magasins des biens consommables appartenant à 13 groupes (Fournitures de Bureau, Papeterie et Produits d'impression...) respectivement au titre des mois de juin 2022 et décembre 2022.

En ce qui concerne le mobilier et le matériel de bureau et informatique, il y a lieu de signaler que 71 affectations ont été enregistrées au titre de l'année 2022.

### Bâtiments et transports

En termes de transport, les opérations suivantes ont été effectuées en 2022 :

- Engagement d'un montant total de 1.097.227,75 DH pour l'entretien, réparation, achat de carburant, règlement des assurances et de la taxe spéciale annuelle sur les véhicules automobiles de l'état relevant du Parc Auto du DPM à Rabat.
- Etudes des projets cités ci-dessous, dont la maîtrise d'ouvrage délégué a été confiée à l'Agence Nationale des Equipements Publiques (ANEP).

## 5- Systèmes Informatiques

Les principales activités réalisées durant l'année 2022 en matière de systèmes informatiques du DPM ont concerné aussi bien l'infrastructure que le développement des systèmes informatiques :

### L'infrastructure informatique

- Acquisition d'une solution de sécurité antivirale pour les postes de travail et les serveurs du DPM
- Acquisition d'appareils mobiles de collecte de données
- Entretien de la plateforme informatique du DPM
- Sécurité informatique (firewalling)
- Gestion de la plateforme informatique et sauvegarde des données
- Réponse aux demandes et besoins des utilisateurs de la plateforme informatique, du réseau, de la sécurité Informatique et des postes de Travail.

### Le développement des systèmes informatiques

- Rédaction et préparation du lancement du 1<sup>er</sup> Appel d'offre relatif à la refonte de l'application embarquée PDA du DPM et son déploiement sur les nouveaux appareils PDA et du 2<sup>ème</sup> Appel d'offre relatif à la réalisation des prestations de mise à niveau et de maintenance des socles techniques du système informatique S@M@C2
- Nouvelle mise à jour établie pour l'espace S@M@C-INN (Administration) permettant ainsi d'offrir aux responsables INN une nouvelle interface plus ergonomique, conviviale et simple en termes de navigabilité d'une part, et de renforcer la sécurité et de s'aligner avec les technologies de pointe du marché informatique, d'autre part
- Mise à jour du référentiel des droits, mise à niveau de l'ergonomie de la recherche des souches et mise en place d'un Reporting sur TIBCO pour une meilleure exploitation de ce menu et pour un suivi rigoureux des titres émis à travers le système S@M@C2 et ce, dans le cadre du projet de l'informatisation des titres de recette émis par les DPMs
- Identification du contrat d'échange entre DSI-DPM et DSI-CNSS dans le cadre du projet « «Portail Marin Pêcheur » visant l'informatisation du processus de la couverture sociale des marins
- Mise en place dans le nouvel espace des opérateurs S@M@C2-INN d'un nouveau module pour la saisie en ligne de la déclaration de vente des navires de la pêche hauturière, dans le cadre de l'informatisation des statistiques relatives à la production en poids et en valeur de ces navires

- Mise en place au profit de la Marine Royale de la région de DAKHLA, en concertation avec la DirPM et l'UCG, des comptes utilisateurs et des lecteurs RFID pour faciliter l'opération de l'identification des barques par les agents de la Marine Royale
- Réponse aux requêtes émanant des différentes entités métiers et DPMs concernant les problèmes techniques rencontrés lors de l'utilisation du système
- Accompagnement des directions métiers dans leurs projets informatiques.

## 6- Coopération

### COOPERATION BILATERALE

#### Avec les pays de l'Asie

##### Le Japon

- Clôture du projet de la ferme expérimentale aquacole de Tiguert-Immouadar/ Agadir mise en place par des experts japonais dans le cadre de la coopération technique avec l'ANDA, le 13 février 2022
- Du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022 : Déplacement d'une délégation de la JICA Tokyo et des experts du bureau de consulting japonais OAFIC à Souiria Kdima/ Safi pour l'étude de concept de base avec signature du 1<sup>er</sup> PV y afférent, à Rabat en date du 16 mars 2022 par Madame la Secrétaire Générale du DPM et le Président de la délégation de la JICA Tokyo
- En avril 2022 : Départ de l'expert japonais longue durée affecté au DPM dans l'attente de l'application de la convention de la non double imposition signée entre le Maroc et le Japon
- Du 6 au 7 juin 2022 : Tenue de la 36<sup>ème</sup> session de la Consultation annuelle sur la pêche à Rabat
- Du 10 au 22 septembre 2022 : Retour de la délégation de la JICA Tokyo et des experts du Consultant OAFIC pour discussion et présentation du rapport d'enquête préparatoire effectuée en mars 2022 avec les parties prenantes du projet de développement du village de pêcheurs nouvelle génération à Souiria Kdima et signature du second PV y afférent par les représentants des deux parties
- En octobre 2022 : Lancement par le DPM de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de développement du village de pêcheurs de Souiria Kdima et démarrage de cette étude en décembre 2022.

#### Avec les pays de l'Europe

##### La Russie

- Tenue du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022 par visioconférence, de la 2<sup>ème</sup> session de la Commission Mixte sur le nouvel Accord de coopération en matière des pêches maritimes entre le Maroc et la Russie, signé à Rabat le 14 septembre 2020 et à Moscou le 14 octobre 2020.

##### L'UE

- Tenue les 9 et 10 novembre 2022 à Rabat, de la 3<sup>ème</sup> session de la Commission Mixte prévue par l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable.

#### Avec les pays de l'Amérique

##### Les pays des Caraïbes

- Organisation en coordination avec l'Agence Marocaine de Coopération internationale (AMCI), du 24 au 31 octobre 2022, du cycle de renforcement de capacités à l'ISPM d'Agadir au profit de six (06) ressortissants des pays des Caraïbes.

## Avec les pays de l'Afrique

### La Gambie

- Paraphe le 30 juin 2022 à Rabat, du projet d'Accord dans le domaine des pêches maritimes entre le Maroc et la Gambie lors de la session de la Haute Commission Mixte tenue au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des MRE.

### La Mauritanie

- Signature le 11 mars 2022 à Rabat de l'Accord de coopération Maroc-Mauritanie dans le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture abrogeant et remplaçant celui de 2000 ;
- Tenue les 29 et 30 septembre 2022 à Nouakchott, de la 1<sup>ère</sup> session de la Commission Mixte dans le cadre du nouvel Accord, la délégation marocaine a été menée par Monsieur le Ministre et Madame la Secrétaire Générale.

### Le Cabo Verde

- Organisation en coordination avec l'AMCI, du 31 octobre au 11 novembre 2022 à Agadir et à Dakhla, de la visite d'étude au profit de la délégation capverdienne menée par Madame l'Inspecteur Général du Ministère de la mer.

## COOPERATION MULTILATERALE

### Conventions, accords et consultations au sein des Nations Unies

- Le DPM n'a pas pu assister en présentiel à la cinquième session de la conférence intergouvernementale chargée de l'établissement d'un instrument contraignant portant sur la BBNJ, qui a été tenue à New York du 15 au 26 août 2022, la DSC a toutefois appuyé, par visio-conférence, notre mission permanente auprès des Nations Unies, lors des négociations en question. Ces dernières ont été suspendues pour reprendre en 2023 ;
- Participation au processus d'examen et de consultation relatifs à la finalisation de la résolution omnibus sur les océans et le droit de la mer. La résolution en question a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 30 décembre 2022 ;
- Formulation des commentaires et des propositions relatives au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale du milieu marin (WAOH) et ce, dans le cadre de l'établissement du pool d'experts du troisième cycle régulier pour la période 2021-2025.

### FAO

- Suivi du processus d'élaboration des directives sur l'aquaculture durable et qui vise à aider les pays à faire avancer l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, et tout particulièrement l'article 9 (Développement de l'aquaculture). L'ANDA a été proposée pour faire partie du groupe de travail spécial établi à cet égard ;
- Lancement du processus de concertation en vue de finaliser l'alignement des priorités du DPM sur la portée des interventions stratégiques de la FAO dans le cadre de la programmation par pays (CPP) 2023-2027 ;
- Suivi de l'Initiative des Ports Bleus (BPI), en coordonnant la participation de cadres relevant respectivement de la DCAPM, de l'ONP et de la direction des ports et du domaine public maritime à deux sessions de la formation en ligne intitulée " Enhancing Traceability at Blue Fishing Ports" (session du 28, 29 et 30 novembre 2022, session du 05, 06 et 07 décembre 2022).

### Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

- Suivi de la concertation avec les parties prenantes (Département du Commerce- point focal national de l'OMC, et la Mission Permanente du Royaume du Maroc à Genève- négociateur sur place) ;

- Examen des différentes propositions textuelles ;
- Participation aux réunions bilatérales organisées par la Mission Permanente ;
- Analyse de l'Accord sur les subventions à la pêche conclu lors de la 12<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OMC à Genève en juin 2022.

### ACCOBAMS

- Participation du point focal du Maroc à la 14<sup>ème</sup> réunion du Bureau ACCOBAMS, tenue en ligne les 18-19 janvier 2022 ;
- Participation du point focal du Maroc à la 5<sup>ème</sup> réunion étendue du Bureau de l'ACCOBAMS, tenue à Monaco les 26 et 27 avril 2022 ;
- Participation du point focal du Maroc à la 8<sup>ème</sup> réunion des Parties, qui a lieu à Malte du 28 novembre au 2 décembre 2022 ;
- Transmission de l'Avant-projet réglementaire, relatif au projet Pescatourisme/Whale Watching, au Secrétariat Général du Gouvernement ;
- Atelier de présentation d'un projet de Stratégie Nationale pour limiter les captures accidentelles des espèces vulnérables (By catch), organisé à Tanger le 17 octobre 2022.

### Conférences internationales sur l'océan (ODD 14)

Coordination de la participation nationale aux travaux des conférences suivantes :

- Sommet international « One Ocean Summit », tenu à Brest en France du 9 au 11 février 2022 et qui a été marqué par l'émission d'un ensemble d'engagements en faveur de l'océan, se rapportant, entre autres, à la lutte contre la pêche INN, la promotion d'un futur accord sur la BBNJ et au changement climatique. Le Maroc a été représenté par le Chef du gouvernement, Monsieur Aziz Akhannouch.
- Deuxième conférence des Nations Unies sur l'océan organisée conjointement par le Kenya et le Portugal, au Portugal du 27 juin au 01 juillet 2022 sous le thème "Intensifier l'action océanique basée sur la science et l'innovation pour la mise en œuvre de l'Objectif 14 ". La délégation marocaine a été présidée par M. le Ministre, Mohammed Sadiki.

### Union pour la Méditerranée (UpM)

- Participation en ligne à la 10<sup>ème</sup> session du groupe de travail sur l'économie bleue tenue le 23 mars 2022 ;
- Participation à la 11<sup>ème</sup> session du groupe de travail sur l'économie bleue et à la Conférence sur la finance bleue, tenues à Barcelone les 21 et 22 juin 2022 ;
- Participation à la 12<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur l'économie bleue qui a été tenue à Aqaba, Jordanie les 24 et 25 octobre 2022 ;
- Participation à l'événement organisé par l'UpM à Sharm El-Sheikh le 17 novembre 2022, en marge de la COP27 sur le changement climatique, où la DSC a présenté les priorités nationales en matière d'économie bleue.

### Projet MSP global IOC UNESCO

- Participation et coordination pour l'organisation d'un atelier national sur le développement de l'économie bleue durable dans le contexte de la planification spatiale maritime (PSM), organisé par la Commission Européenne (DG MARE) conjointement avec le DPM à Tanger le 17 juin 2022 et ce, en présence des entités et des départements concernés ;
- Participation et coordination pour l'organisation d'un atelier technique sur la planification spatiale maritime (PSM) organisé par la Commission Européenne en partenariat avec l'Institut espagnol d'océanographie (IEO, CSIC) à Rabat du 14 au 15 septembre 2022. Cet atelier qui s'inscrit dans le

cadre du projet MSP-MED a examiné les différentes approches d'utilisation du PSM en relation avec des secteurs spécifiques, notamment l'aquaculture marine et les énergies renouvelables.

### **Initiative WestMED pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale**

Dans le cadre de la coordination des activités de l'initiative au niveau national, la DSC a participé aux réunions suivantes :

- La 15<sup>ème</sup> session du comité directeur de l'initiative tenue en ligne le 17 mars 2022 ;
- La 16<sup>ème</sup> session du comité directeur de l'initiative et le Hackathon 2022, tenues en présentiel à Malte les 30 juin et 01 juillet 2022 ;
- La 17<sup>ème</sup> session du comité directeur tenue en ligne le 12 décembre 2022, et dans laquelle un nouveau mécanisme d'assistance de l'initiative a été présenté pour la deuxième phase de l'Initiative.

### **Union Européenne**

- Suivi de l'opérationnalisation de l'accord de partenariat vert conclu entre le Maroc et l'UE le 18 octobre 2022 et qui vise le renforcement de la coopération énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Le DPM est partie prenante du processus de concertation mené par le Ministère des Affaires Etrangères en vue de finaliser la matrice des priorités nationales qui sera retenue dans le cadre du partenariat en question.

### **ICCAT**

- Le Département de la Pêche Maritime a participé à la 23<sup>ème</sup> session extraordinaire de l'ICCAT à Vale do Lobo, Portugal, en novembre 2022.

### **CBI**

- Le Département de la Pêche Maritime a participé à la 68<sup>ème</sup> session biennale de la CBI tenue à Portoroz, Slovénie, en octobre 2022.

### **COMHAFAT**

- Le Département de la Pêche Maritime a participé à la 14<sup>ème</sup> session du Fonds de la Promotion de la Pêche tenue à Tokyo en décembre 2022. Plusieurs représentants du DPM ont assisté à des activités de la COMHAFAT (Ateliers, formations, Séminaires) aussi bien au Maroc que dans d'autres pays africains.

## Glossaire

AHP	: Agadir Haliopôle Cluster
AMCI	: Agence Marocaine de Coopération Internationale
AMDIE	: Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations
AMI	: Appel à manifestation d'intérêt
AMPs	: Aires marines protégées
ANDA	: Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture
CAPI	: Comptoir d'Agréage du Poisson Industriel
CBI	: Commission Baleinière Internationale
CGPM	: Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée
CITES	: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COMHAFAT	: Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
COPACE	: Comité des Pêches de l'Atlantique du Centre Est
CPM	: Chambre des Pêches Maritimes
CSVTPM	: Centre Spécialisé de Valorisation des Produits de la Mer
DAGJ	: Direction des Affaires Générales et Juridiques
DFMGMS	: Direction de la Formation Maritime des Gens de Mer et du Sauvetage
DIPM	: Direction des Industries de la Pêche Maritime
DPM	: Département de la Pêche Maritime
DirPM	: Direction des Pêches Maritimes
DPMs	: Délégations des Pêches Maritimes
eBCD	: Système électronique de documentation des captures de thon rouge
FAO	: Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIZC	: Gestion Intégrée des Zones Côtières
ICCAT	: Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
INFOSAMAK	: Centre d'Information et de Conseil sur la Commercialisation des Produits de la Pêche dans la Région Arabe
INN	: Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
INRH	: Institut National de Recherche Halieutique
MAPMDREF	: Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
MASEN	: Agence Marocaine pour l'Energie Durable
MSC	: Référentiel d'évaluation pour une pêche durable
OAV	: Office Alimentaire et Vétérinaire
OIE	: Organisation Mondiale de la Santé Animale (Office international des épizooties)
ONP	: Office National des Pêches
ONSSA	: Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
PDA	: Point de Débarquement Aménagé
PNAL	: Programme National d'Aménagement du Littoral
RSW	: Refrigerated Seawater Systems
SGG	: Secrétariat Général du Gouvernement
SMEX	: Association Marocaine des Exportateurs
SU	: Sous-unité
TAMWIL COM	: Ex. Caisse Centrale de Garantie (CCG)
TJB	: Tonne de Jauge Brute

UGCN : Unité de Gestion des Contenants Normalisés  
UE : Union Européenne  
VDP : Village de Pêcheurs  
ZAA : Zones allouées à l’Aquaculture  
ZEE : Zone Economique Exclusive